



Huitième séance

Mardi 15 juin 2010, 10 h 05

Présidence de M. de Robien et de M. Nakajima

RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous allons poursuivre la discussion générale sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. CORR (gouvernement, Irlande)

Si nous reprenons le thème du rapport du Directeur général, il est vrai qu'il ne peut pas y avoir de travail décent durable sans reprise ni croissance de l'économie. Comme d'autres pays de l'OIT, l'Irlande, depuis qu'elle s'est présentée devant cette Conférence l'année dernière, a dû faire face à des défis complexes et très importants sur le front économique, dont certains semblaient d'abord insurmontables. Je voudrais en mentionner trois: faire face et remédier rapidement aux difficultés rencontrées par nos banques; consolider durablement les finances publiques; et renforcer notre compétitivité pour favoriser la croissance et l'emploi.

La stratégie et les mesures appliquées sur ces trois points reposent sur des pierres angulaires indispensables pour stimuler la croissance économique et créer un environnement propice à la croissance et à l'emploi et la baisse du chômage. Il est nécessaire de poursuivre cette approche stratégique. En effet, les turbulences traversées récemment par la zone euro ont démontré clairement combien les mesures que nous avons adoptées en Irlande sont nécessaires, et combien il est nécessaire de mener des politiques efficaces dans ces domaines et dans d'autres domaines de l'économie.

Il est essentiel d'améliorer la compétitivité dans une petite économie ouverte axée sur les exportations comme celle de l'Irlande. La compétitivité est un concept qui a de multiples facettes: il ne s'agit pas seulement de coûts; il s'agit également d'augmenter la productivité de l'économie, par exemple en privilégiant la recherche-développement et l'innovation, et de veiller au développement de la base de compétences et de technologies qui nous fournira un avantage compétitif.

Dans le cas de l'Irlande, les échanges commerciaux représentent 150 pour cent du PIB, ce qui fait de nous l'une des économies les plus ouvertes sur le monde. Par nécessité, la croissance de l'économie et de l'emploi sera, à l'avenir, portée par les exportations de biens et de services qui créeront des emplois directement et indirectement dans l'économie.

Je voudrais souligner un aspect spécifique des mesures politiques que l'Irlande a adoptées pour

assurer la reprise économique et l'emploi durable. Cet aspect est également souligné dans le rapport du Directeur général. Il s'agit du rôle des banques, de la contribution qu'elles doivent apporter à la reprise nationale en accordant des crédits aux entreprises.

Les entreprises durables ont absolument besoin de liquidités pour croître et créer des emplois. Pour sa part, le gouvernement irlandais a pris des mesures fermes pour permettre un nouveau flux des crédits, notamment à travers le système de garanties bancaires, les programmes de recapitalisation de 2009 et 2010 et la création d'une agence nationale de gestion des avoirs. Ces mesures ont pour but de stabiliser le secteur bancaire, avec un objectif supplémentaire qui est de faciliter le flux des crédits nécessaires vers les entreprises. Les liquidités sont le sang qui vient irriguer le cœur de nos économies. Elles sont particulièrement importantes, par exemple pour soutenir la croissance des secteurs productifs d'une économie, y compris les PME, qui peuvent contribuer sensiblement à la croissance de l'emploi.

Il n'y a toutefois pas de politique ou de stratégie unique pour relancer l'emploi et assurer une croissance durable. L'un des éléments essentiels de toute approche transversale sera lié à l'efficacité des politiques du marché du travail. L'application d'une politique du marché du travail adaptée et efficace contribue largement à déterminer quand la croissance économique se transformera en emplois et qui bénéficiera de ces emplois une fois qu'ils auront été créés. Nous devons nous assurer que nous disposons de mesures appropriées pour inciter les employeurs à créer des emplois et pour aider les chômeurs à revenir dans le monde du travail.

L'adoption d'une stratégie juste et équilibrée est un défi capital auxquels nous sommes tous confrontés, pays développés comme pays en développement, et est l'un des principaux axes des politiques transversales présentées dans le rapport du Directeur général.

Il est indubitable que la destruction d'emplois reste la pire conséquence de la récession mondiale et nationale. Notre expérience, en Irlande et à l'étranger, démontre qu'il faut du temps pour créer suffisamment d'emplois. Les stratégies gouvernementales doivent se concentrer sur ceux qui ont perdu leur emploi et les aider à revenir dans le monde du travail.

Le Pacte mondial pour l'emploi offre une base pour l'action au niveau politique et propose une voie à suivre pour sortir de la crise. Il repose sur l'Agenda du travail décent de l'OIT et ses quatre piliers stratégiques.

En conclusion, l'Irlande salue et fait sienne l'orientation stratégique claire donnée à l'action au niveau politique par le rapport du Directeur général qui plaide en faveur d'une reprise juste et équitable grâce à des stratégies cohérentes et coordonnées.

Nous ne doutons pas que, en s'appuyant sur le Pacte mondial pour l'emploi, les Etats Membres de l'OIT pourront relever avec succès les défis que nous imposent la dislocation de l'économie et l'incertitude sociale. Nous pouvons et devons offrir à nos mandants un ensemble de politiques et de mesures en faveur d'une reprise nationale et internationale qui soit à la fois équitable et durable.

Original portugais: M. COSTA NETO (ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola)

La crise économique qui a secoué le monde a fait en sorte que les pays recherchent des solutions adaptées à leurs réalités. Le gouvernement angolais a cherché lui aussi à faire face à cette situation et à trouver une riposte réaliste et pragmatique.

Après des décennies de conflit armé qui ont dévasté le pays et qui ont aggravé le déséquilibre économique, social et démographique, la paix ouvre enfin de nouvelles perspectives.

Depuis huit ans, l'Angola a atteint des résultats remarquables dans tous les domaines. Le gouvernement, en coopération avec les partenaires sociaux, les agents économiques et la société civile, a pris des mesures pour améliorer sa politique économique et a défini une stratégie visant à diversifier l'économie, reposant essentiellement sur le secteur non pétrolier.

L'objectif est de réduire le déficit et les importations, en augmentant la production interne. Dans ce contexte, nous sommes en train d'investir des ressources financières considérables dans la réactivation de certains projets qui permettront d'exploiter les bassins hydrographiques du pays, en créant des emplois, et en augmentant la production du secteur agricole et de l'élevage, afin de lutter contre la faim et de réduire la pauvreté.

Le gouvernement angolais mise également sur l'octroi de crédits à des conditions favorables aux petits et moyens exploitants agricoles et éleveurs, ainsi que sur un appui à la commercialisation, à l'assistance technique et à la formation professionnelle. Il œuvre aussi à la promotion de l'esprit d'entreprise dans les zones rurales et périurbaines.

Ces initiatives, comme d'autres, font partie du programme de développement rural et de lutte contre la pauvreté, ainsi que de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui vise, entre autres, à favoriser le développement intégré des communautés rurales et la réduction de l'exode rural.

Le perfectionnement du capital humain et la formation professionnelle de la main-d'œuvre sont des conditions indispensables pour atteindre les objectifs définis par l'exécutif angolais, qui se traduisent par une augmentation de l'offre d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle.

Dans le domaine de la protection sociale obligatoire, les mesures adoptées en fonction de la crise économique et financière mondiale se sont répercutées sur l'augmentation du nombre d'assurés inscrits. De même, l'approbation de mesures tendant à améliorer les prestations familiales et l'élargissement de la sécurité sociale aux travail-

leurs indépendants et aux entités religieuses est en bonne voie.

La République d'Angola s'associe aux efforts déployés par l'OIT pour célébrer la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail qui se tient annuellement. Il s'agit d'un moment important pour sensibiliser les travailleurs et les employeurs en matière de prévention des accidents du travail et des risques professionnels.

Dans ce contexte, le gouvernement angolais a créé récemment un centre de sécurité et de santé au travail dont la principale mission est d'intervenir dans les domaines de la santé, de la médecine du travail, de l'hygiène au travail et de la sécurité au travail.

Original arabe: M. RHMANI (ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Maroc)

Je voudrais à mon tour et au nom du Maroc condamner ce qui s'est passé dans les eaux internationales: l'attaque contre la flottille de la liberté. Une agression perpétrée par Israël qui a fait des victimes, des activistes qui étaient venus exprimer leur solidarité avec les enfants, les femmes et les vieillards de Palestine au nom de la conscience humaine.

Nous estimons que le rapport du Directeur général de cette année revêt une importance particulière, du fait de la profondeur de ses analyses et de sa portée stratégique.

En effet, ce rapport, non seulement aborde les questions vitales qui concernent actuellement le monde du travail et le développement, compte tenu des retombées de la crise économique mondiale, mais comporte aussi à notre avis une feuille de route pour les mandants tripartites de l'OIT, pour que la reprise économique se réalise sous le signe du travail décent.

Nous devons justement tirer les leçons de cette crise. Un nouveau système économique mondial devra être établi sur la base des règles et des valeurs de la transparence économique, qui puisse grâce à de nouveaux mécanismes de solidarité internationale permettre à tous les peuples de se développer, d'éradiquer la pauvreté et d'assurer des emplois décents.

Les conventions de l'OIT sont véritablement une source d'inspiration pour l'humanité tout entière. Ce sont des instruments juridiques auxquels nous adhérons au Maroc et que nous essayons de mettre en œuvre.

Le Royaume du Maroc a adopté un processus de démocratisation et de modernisation pour créer une nouvelle société. C'est un choix qui place l'être humain au centre du processus de développement. C'est dans ce contexte que la fin des années 1990 se caractérise, sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, non seulement par une promotion des libertés politiques et syndicales, mais également par une accélération du développement social et économique grâce à l'adoption de politiques sociales destinées à lutter contre la précarité et l'exclusion sociale.

On peut citer, parmi ces politiques, l'initiative nationale de développement des ressources humaines en 2005, laquelle a permis à plus de 4,6 millions de citoyens de bénéficier de projets dans le domaine des activités génératrices de revenus et d'améliorer l'accès à la formation.

Dans le but de créer de nouveaux emplois, des stratégies ont été élaborées au cours des trois dernières années. Ces stratégies nous ont permis de réduire le taux de chômage, qui est tombé de

13,6 pour cent en 2000 à 9,1 pour cent en 2009, de même que le taux de pauvreté, qui est tombé de 16,2 pour cent en 1998 à 9 pour cent seulement en 2007.

Dans le but de traiter les retombées de la crise économique mondiale, et pour maintenir les emplois dans les secteurs touchés, l'Etat a décidé depuis le début de 2009 de supporter les cotisations sociales à la charge des entreprises ainsi que les dépenses des programmes de formation continue.

En plus du progrès réalisé en matière de dialogue social tripartite en vue de permettre le travail décent, plusieurs réformes ont été réalisées, lesquelles se sont traduites par la promulgation d'un nouveau Code du travail, l'adoption d'un régime obligatoire d'assurance maladie, l'amélioration du climat des investissements et des affaires et l'amélioration du fonctionnement de l'inspection du travail.

Une loi a été par ailleurs adoptée portant création du Conseil économique et social dont la composition est tripartite.

Original anglais: M. KHARGE (ministre du Travail et de l'Emploi, Inde)

J'ai le grand plaisir de m'adresser à cette auguste assemblée sur des questions qui exigent que nous relevions des défis qui concernent toute la communauté mondiale.

Comme le signale à juste titre le Directeur général dans son rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, nous sommes confrontés à des questions graves telles qu'un chômage élevé et une pauvreté qui persistent, un danger de déficit d'emplois prolongé étant donné la croissance de la main-d'œuvre, et un manque de protection sociale.

Le Pacte mondial pour l'emploi a été annoncé lors de la Conférence internationale du Travail, l'année dernière, en tant que réponse politique à la crise financière et économique mondiale. Le Pacte a placé le travail décent au cœur de la reprise et a reçu le soutien du Sommet des dirigeants du G20 qui s'est tenu à Pittsburgh et de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à Washington.

Nous sommes préoccupés par le fait que, bien que la croissance de l'emploi soit présente à nouveau, le chômage mondial persiste à des niveaux inégaux. Nous savons bien qu'il n'y a pas de relance sérieuse sans création d'emplois. Le défi que nous devons relever maintenant, c'est d'assurer une croissance forte, durable et équilibrée qui débouche sur une stabilité sociale par le biais d'un travail décent pour tout le monde. La Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été véritablement le compas qui nous a guidés dans nos politiques, visant à promouvoir la justice sociale et une mondialisation équitable.

Différents pays ont répondu de manières diverses à la crise, étant donné leurs contextes socio-économiques différents. L'Inde a été l'un des premiers pays à mettre en œuvre un ensemble de mesures politiques, allant à l'encontre du cycle auquel nous devons faire face, pour répondre aux conséquences négatives du ralentissement mondial. L'Inde a répondu au défi consistant à minimiser l'impact de la crise en lançant des mesures de facilitation monétaire. Notre réponse politique visait à accroître la disponibilité de crédits à moindre coût afin de financer des activités économiques.

Nous sommes d'accord avec vos observations dans le paragraphe 19, selon lesquelles la taille des

déficits et le niveau de la dette devront être réduits de manière ordonnée. En réponse au paragraphe 35, nous prenons note que les gouvernements sont d'accord avec les trains de mesures qui ont été lancés. Il s'agit effectivement de créer un lien entre la demande et la croissance. Nous estimons que les politiques de sortie des différents pays pourraient être coordonnées de manière plus large mais ne pas être nécessairement synchrones, chaque pays devant faire face à une situation différente.

Pour le gouvernement de l'Inde, un développement holistique est une véritable profession de foi. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a créé toute une série de titres, de droits et de garanties juridiques permettant aux citoyens d'avoir un droit à l'information et un droit au travail. Cela a été suivi par l'entrée en vigueur en 2009-10 d'une loi portant sur l'éducation. Nous sommes en train d'élaborer actuellement une loi sur la sécurité alimentaire, permettant d'assurer la sécurité alimentaire pour les sections les plus vulnérables de la société.

Ensuite, la loi portant sur le droit des enfants à l'éducation gratuite et obligatoire, lancée en 2009, instaure un cadre constitutionnel visant à donner à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, le droit à un enseignement de bonne qualité, se fondant sur des principes d'égalité et de non-discrimination. Cette loi permettra également de générer des millions d'emplois dans le département de l'éducation.

Notre gouvernement s'attache à offrir des perspectives aux jeunes grâce à une politique nationale en matière de développement des compétences qui vise à former quelque 500 millions de personnes d'ici à 2022. Le 11^e plan quinquennal du gouvernement indien souhaite mettre l'accent sur les petites et microentreprises industrielles afin d'encourager les programmes d'emploi pour les populations pauvres rurales. Avec ce plan, nous visons à créer quelque 58 millions de nouveaux emplois durant la période allant de 2007 à 2012.

Le paragraphe 65 du rapport du Directeur général mentionne le Programme national de garantie de l'emploi rural de l'Inde qui offre 100 jours d'emploi par an à un membre de chaque ménage pauvre. C'est l'un des programmes les plus importants de ce type qui a certainement recueilli l'approbation d'un grand nombre d'autres pays. Les investissements dans les infrastructures montrent un effet de multiplication important sur le plan de l'emploi.

Le Directeur général a également mentionné la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi, et je sais qu'un grand nombre d'autres pays ont également adopté ce plan.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ GALLARDO (gouvernement, Espagne)

Cette session de la Conférence coïncide avec une profonde crise économique et financière mondiale dont nous subissons les conséquences depuis près de deux ans.

Cette crise a bien montré que le système financier mondial, dans lequel la croissance semblait être directement liée à la déréglementation des marchés et à la réduction, voire l'élimination, des contrôles économiques et sociaux, s'est éloigné peu à peu des besoins de l'économie réelle, causant de graves dégâts pour les entreprises, les travailleurs et l'ensemble des citoyens.

La communauté internationale, les divers espaces politiques et économiques internationaux et les

gouvernements nationaux ont réagi pour freiner tout d'abord la chute vertigineuse de l'activité économique et de l'emploi, et pour élaborer ensuite des programmes et stratégies permettant de retrouver une croissance graduelle de la production et de l'emploi.

La sortie de crise n'est pas facile car le manque de confiance, la volatilité des marchés financiers et les incertitudes économiques font obstacle à une reprise plus rapide et obligent donc à prendre des décisions, notamment les suivantes:

- avancer davantage et plus vite, avec des mesures de réglementation des marchés financiers;
- mieux coordonner l'action des pays pour prendre des décisions de réglementation et de contrôle;
- prendre immédiatement des mesures visant à consolider les finances publiques afin que le déficit et la dette ne grèvent pas notre avenir et nos possibilités de croissance viable et durable.

Tous les gouvernements, selon leur situation de départ, leur structure économique ou les caractéristiques de leur marché du travail, prennent des décisions dans ce sens.

Le gouvernement espagnol a depuis quelque temps pris des mesures dans différents domaines pour sortir de la crise dans les meilleures conditions possibles.

Certaines de ces mesures visent à modifier la structure de notre modèle économique afin de le rendre plus compétitif et plus productif, et pour qu'il se fonde sur les nouvelles technologies, la formation, l'innovation et l'aide aux initiatives des entreprises.

D'autres mesures sont prises pour réformer et consolider nos institutions financières.

Le dernier programme de mesures adopté par le gouvernement a pour objet d'assainir les finances publiques afin que le déficit public ne dépasse pas 3 pour cent du PIB en 2013. Pour cela, il faut réduire les dépenses publiques.

Nous sommes en train de procéder à une profonde réforme du marché du travail afin de diminuer la précarité de l'emploi et d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, l'objectif étant de maintenir les emplois existants et d'en créer.

Ces mesures visent entre autres à:

- réduire la dualité et la précarité du marché du travail temporaire;
- favoriser la flexibilité interne négociée dans les entreprises et promouvoir la réduction de la journée de travail comme instrument d'ajustement temporaire de l'emploi;
- favoriser l'emploi des jeunes et des chômeurs;
- améliorer l'intermédiation du travail et l'activité des agences pour l'emploi temporaire;
- promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au travail.

L'Espagne va bientôt achever son semestre de présidence de l'Union européenne, un semestre fructueux pendant lequel a été lancée la stratégie «Europa 2020», qui sera ratifiée cette semaine au Conseil européen. Elle vise à impulser la croissance économique, à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, mais aussi à lutter contre la pauvreté dans toute l'Union européenne.

C'est toujours un honneur que de prendre la parole dans cette institution qui, depuis plus de 90 ans, a pour mission fondamentale de contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail, et de favo-

riser la recherche d'emplois dignes, stables et productifs.

Dans la situation actuelle, nous avons tous la responsabilité énorme de continuer à renforcer les principes et objectifs qui sont à l'origine de l'Organisation et qui restent tout à fait valables.

Nous avons plus que jamais besoin de l'OIT.

Nous avons besoin d'une OIT qui, en collaboration avec les autres organisations internationales, nous fournisse les meilleures prestations possibles.

Je voudrais terminer par un message optimiste car c'est la meilleure façon d'affronter les défis actuels.

Nous avons l'obligation de trouver une issue à cette crise et les solutions nécessaires.

Nous savons que, au moment de préparer nos décisions, nous pourrions compter sur l'expérience et les connaissances profondes de l'Organisation.

M. MATTÉI (*gouvernement, France*)

Jamais, sans doute, les attentes à l'égard de l'OIT n'ont été aussi fortes. Il y a un an, jour pour jour, le Président de la République française s'exprimait à cette tribune aux côtés d'autres chefs d'Etat comme le Président Lula du Brésil, pour appeler l'OIT à jouer un rôle central dans la stratégie de sortie de crise. Il nous exhortait à ne pas succomber à la «loi de la jungle», à ne pas sacrifier les normes fondamentales, à mettre en place une nouvelle gouvernance internationale plus juste et plus équitable. L'OIT s'est engagée dans cette voie. Mais comme la Présidente de la Confédération suisse nous y encourageait la semaine dernière, nous ne devons pas céder à la facilité ni considérer que notre mission a été accomplie. Nous devons au contraire, dans le cadre tripartite qui est celui de l'OIT, donner un nouvel élan à ce qui a été entrepris dans trois directions principales. Nous devons d'abord compléter le cadre normatif de l'OIT et surtout promouvoir l'universalité et la cohérence des normes sociales internationales.

Comme le Président de la République le disait ici même l'an dernier, il ne s'agit pas d'imposer aux pays les plus pauvres les normes sociales des pays les plus riches, mais je le cite: «de mettre en place entre les nations un système de règles qui tire tout le monde vers le haut au lieu de tirer tout le monde vers le bas». Nous devons refuser fermement toute forme de dumping social.

Il n'est pas compréhensible qu'une cinquantaine d'Etats dans le monde n'aient toujours pas ratifié les huit conventions qui définissent les droits fondamentaux du travail. Il n'est pas acceptable que la liberté syndicale soit bafouée dans de nombreux pays et que plus de 100 syndicalistes aient été tués dans le monde en 2009. Il n'est pas acceptable que les pratiques de travail forcé et de travail des enfants se perpétuent.

La France a engagé avec le BIT des actions de coopération, visant à promouvoir ces normes fondamentales dans les pays en développement. Elle poursuivra ses actions dans le cadre de l'accord France/BIT en cours de renouvellement.

Mon pays, qui a ratifié 104 conventions de l'OIT, soutient le projet de convention sur les travailleurs domestiques en cours de discussion ainsi que la recommandation sur le VIH/sida en milieu de travail. Il nous faut aussi veiller à donner plus de lisibilité et plus de poids aux normes déjà adoptées. C'est pourquoi la France souhaite que l'OIT poursuive ses réflexions afin de mettre en place le tribunal prévu dans sa Constitution.

Nous devons ensuite, et c'est notre deuxième priorité, renforcer la cohérence entre l'action de l'OIT et celle des autres organisations internationales. Le Président de la République appelait l'an dernier à une meilleure articulation entre les interventions des institutions financières internationales et les normes fondamentales édictées par l'OIT. Il plaide de même pour que les règles du commerce, définies dans le cadre de l'OMC, prennent en compte les impératifs sociaux et environnementaux. Il ne s'agit pas d'instaurer une nouvelle forme de protectionnisme insidieux, mais de faire en sorte que la logique marchande ne l'emporte pas sur toute autre considération.

Nous devons renforcer les relations de travail entre les organisations en donnant par exemple à l'OIT un statut d'observateur à l'OMC.

Nous devons pouvoir parler librement, sans tabou, de l'articulation entre commerce, environnement et normes sociales, et réfléchir à une conditionnalité qui aurait pour objectif d'encourager, et non de punir.

Nous devons également encourager ces organisations à travailler ensemble sur le terrain, comme la France l'a proposé au Conseil d'administration en faisant en sorte qu'elle mette en œuvre de façon intégrée leurs programmes respectifs.

La troisième priorité consiste à bâtir un véritable pilier social de la mondialisation. La France, qui s'apprête à présider le G8 et le G20, souhaite pleinement prendre en compte cette dimension sociale. Elle veillera à associer très étroitement le BIT et les partenaires sociaux à la définition de ses priorités et au déroulement de sa présidence. La réunion à Washington des ministres du Travail les 20 et 21 avril derniers a identifié certaines pistes que nous allons poursuivre.

Nous attendons de l'OIT qu'elle apporte une contribution active à ce débat dans le prolongement du Pacte mondial pour l'emploi. Il est de la responsabilité de cette Conférence de formuler des orientations précises et fortes sur la base des conclusions adoptées par la commission emploi. Notre Conférence doit souligner la nécessaire cohérence entre les politiques financières et celles de l'emploi.

Elle doit donner mandat au Directeur général pour prendre des initiatives en ce sens, en coordination avec les autres institutions. Elle doit inciter le Bureau à développer ses capacités d'étude et d'analyse dans ces domaines. L'OIT est en effet l'institution de référence sur ces questions et le cadre dans lequel gouvernements, travailleurs et employeurs peuvent ensemble imaginer des solutions d'avenir.

Original anglais: M. PANYANOUVONG (employeur, République démocratique populaire lao)

Je souscris pleinement au rapport du ministre du Travail et des Affaires sociales de mon pays concernant la mise en œuvre des conventions de l'OIT, des lois sur le travail et des réglementations, et la collaboration avec l'OIT.

La République démocratique populaire lao, dont l'économie est fondée sur le secteur agricole, devient de plus en plus une économie de marché. Elle a dû se doter de nouvelles technologies. En outre, la majorité des travailleurs, qui viennent du secteur rural, n'ont pas reçu de formation professionnelle. Par conséquent, les employeurs doivent organiser des programmes de développement des compétences à l'intention des employés et faire en sorte

que la jeunesse puisse accéder à un travail sûr et décent.

A la fin de 2009, la Chambre nationale de commerce et d'industrie de mon pays a publié un nouveau décret visant à promouvoir des centres d'affaires pour que les employeurs puissent mener leurs activités commerciales de manière efficace et en toute légalité. Ce décret vise aussi à protéger les droits légitimes et les prestations des membres de ces centres et à faire en sorte qu'ils puissent contribuer au développement socio-économique de la République démocratique populaire lao.

Au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie de mon pays et des employeurs que je représente, j'aimerais exprimer notre soutien aux possibilités pour notre gouvernement d'étudier les conventions internationales du travail en étroite coopération avec la Fédération lao des syndicats.

Nous avons mené de nombreuses activités sur la coopération tripartite, notamment sur le VIH/sida, en mettant en œuvre une déclaration tripartite relative au VIH/sida sur le lieu de travail. En ce qui concerne le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, nous souhaitons améliorer les connaissances du personnel et des personnes concernées, afin de protéger leur santé, en apportant un soutien et une protection aux personnes vivant avec le VIH/sida, pour qu'elles aient une vie meilleure. En outre, les secteurs commerciaux ont considéré qu'il était essentiel de renforcer leurs connaissances et leurs capacités, et de continuer à les employer pour aider la société.

Je tiens à remercier l'OIT pour son soutien financier et technique. Nous espérons que l'Organisation continuera d'apporter un appui à la Chambre nationale de commerce et d'industrie lao, afin de renforcer ses capacités ainsi que les activités du bureau des employeurs.

Original russe: M. NADRAHA (ministre du Travail et de la Politique sociale, Ukraine)

Nous apprécions hautement les travaux accomplis par le BIT pour tenter de surmonter les effets de la crise financière. Ces efforts ont été reconnus lors du Sommet du G20.

Le gouvernement de l'Ukraine a choisi la voie de la coopération constructive en travaillant avec les syndicats et les employeurs.

Le programme de réformes économiques de notre Président, Viktor Yanoukovitch, vise à atteindre une croissance économique stable de 6 à 7 pour cent, à créer de nouveaux emplois et à améliorer le niveau de vie de la classe moyenne ukrainienne.

Comprenant l'importance de ces questions, le Président, par un des ses premiers décrets, a défini un certain nombre de mesures précises pour lutter contre la pauvreté. Pour mettre en œuvre ce programme, le gouvernement collabore avec les partenaires sociaux dans le cadre d'un programme national de lutte et de prévention de la pauvreté en Ukraine pour la période 2010-2015. Les mesures adoptées se fondent sur un certain nombre de documents internationaux, dont le Pacte mondial pour l'emploi.

Malgré la crise économique mondiale, le gouvernement a décidé que sa priorité serait le soutien aux salaires des citoyens par des augmentations progressives des normes sociales minimales, y compris le salaire minimum, et l'élimination de tout arriéré de salaire. A cette fin, il a mis en place tous les mécanismes juridiques et économiques nécessaires, et

surtout, il dispose de la volonté politique et du soutien des partenaires sociaux.

Depuis le début de l'année, le gouvernement a déjà obtenu une augmentation réelle des salaires de 5,7 pour cent. A titre de comparaison, ces derniers avaient baissé de 11,7 pour cent l'année dernière à la même période.

Les efforts déployés par notre gouvernement visent à la stabilité de notre budget, à la création d'emplois, et à réduction du chômage. Depuis mars de cette année, nous assistons à un ralentissement des processus négatifs et à une amélioration du marché de l'emploi.

Nous espérons que cette année, grâce au fonds d'aide sociale, plus de 10 000 personnes pourront bénéficier d'une aide et d'une formation, pour qu'elles puissent créer des entreprises et des emplois pour les autres.

Grâce à ce fonds destiné aux petits chefs d'entreprise, nous devrions créer plus de 30 000 emplois parmi les catégories sociales les plus vulnérables.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous avons adopté un budget qui permettra de créer de nouveaux postes dans les régions, essentiellement, dans le secteur minier.

Nous comprenons qu'il faudra créer des avantages compétitifs dans ce domaine en améliorant la qualité des emplois. Malheureusement, en raison de la pénurie de ressources financières, nous ne pouvons faire cela qu'en cherchant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, l'amélioration de qualité de la main-d'œuvre et l'amélioration de la productivité.

Grâce au rapport du Directeur général M. Somavia intitulé *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, nous trouvons les pistes à emprunter et nous pensons qu'il faut surtout lutter contre les pires formes de travail des enfants.

Nous nous inspirons de ce qui a été proposé en la matière et nous pensons que tout Membre de l'Organisation devrait tout faire pour conjuguer leurs efforts et créer une structure tripartite appropriée pour intervenir dans ce domaine.

Une étape importante en la matière est l'adoption en Ukraine, le 5 mars 2009, d'une loi sur le programme d'Etat visant à mettre en œuvre sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui vise à lutter contre le travail des enfants d'ici à 2016.

La loi garantit un premier emploi aux diplômés des écoles professionnelles et techniques. Nous avons aussi mis au point des programmes spéciaux pour renforcer l'embauche des jeunes par l'intermédiaire de nos services de l'emploi.

Nous devons engager des réformes sociales radicales pour renforcer le système des pensions, et le système d'assistance sociale et surtout cibler les bénéficiaires des aides.

L'Ukraine est vivement intéressée par les entreprises sociales et les coopératives, les systèmes de microcrédit et d'investissements sociaux. Ceci est particulièrement important pour les zones rurales.

Avec la crise financière mondiale, il faut miser sur les entreprises sociales, les auto-organisations orientées vers le social, et les systèmes d'auto-assistance qui assurent de nouvelles sources d'emplois, renforcent le prestige des travailleurs sociaux en s'inspirant toujours des principes humanitaires pour la vie économique et sociale. L'Ukraine est prête à ouvrir un

corridor vert dans la réalisation de nos projets et cela en accord avec les principes du BIT.

Nous tenons à remercier l'Organisation internationale du Travail pour l'aide qu'elle nous a accordée afin d'assurer la transformation de nos relations socioprofessionnelles. Nous tenons à poursuivre cette coopération pour pouvoir nous doter d'un système de travail décent en Ukraine.

Original espagnol: M. TOMADA (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine)

Mon gouvernement, qui s'apprête à assister à la réunion du G20 à Toronto, a trouvé beaucoup de signes d'espoir et d'encouragement dans le rapport du Directeur général sur *la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*. Je me permets d'ailleurs de le citer et de reprendre ses paroles lorsqu'il appelle à *la créativité et à l'ingéniosité de la part de ceux qui élaborent les politiques, et du courage et de la détermination de la part des dirigeants*.

Il se trouve que la Conférence interaméricaine des ministres du Travail, que j'ai l'honneur de présider, se propose de *Faire face à la crise avec le développement, le travail décent et la protection sociale*. C'est pourquoi dans la déclaration de Buenos Aires nous avons réaffirmé notre volonté de reconnaître un nouveau rôle de tutelle à l'Etat, de placer le travail au centre des politiques publiques, de lutter pour que les droits fondamentaux du travail soient pleinement respectés et pour élargir le dialogue social avec la participation des syndicats et des employeurs.

Nous sommes convaincus que la voie à suivre ne consiste pas à diminuer les droits du travail et à baisser les salaires et les retraites pour pallier au déficit. Les ajustements structurels ne sont pas la solution. Ils ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. L'expérience endurée par mon pays a démontré que la déréglementation économique, financière et du marché du travail est à l'origine de la pire crise de l'histoire de notre pays. C'était en 2001, il n'y a pas si longtemps.

La volonté de tourner la page, telle qu'elle a été manifestée dans la Déclaration du G20 de Pittsburgh, ou l'idée affirmée par le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT selon laquelle un monde nouveau doit émerger de cette crise, nous a donné à tous un grand espoir.

Il est intéressant de constater que cette crise, qui résulte d'une *ère d'irresponsabilité*, pour reprendre l'expression du communiqué final des dirigeants du G20, commence à être analysée sous deux angles peu habituels: l'emploi, d'une part, et les politiques publiques, d'autre part. Ce qu'il ne faut pas oublier.

Je me permets de rappeler que si nous suivons à nouveau les chemins qui nous ont conduits à l'échec, le résultat final exigera de nouveaux sacrifices aux plus faibles.

Il semble ainsi opportun d'inclure la question des travailleurs en situation vulnérable dans les discussions de la Conférence.

C'est l'approche suivie par la recommandation sur le VIH/sida sur le lieu de travail. L'adoption par cette assemblée d'une telle recommandation constitue un pas essentiel dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour la promotion de l'égalité des chances et des traitements.

En ce qui concerne les employés domestiques, le fait d'aborder cette question permettra de combler un vide majeur dans le traitement de la promotion

du travail décent. J'ai à ce propos le plaisir de vous communiquer que notre Présidente, Christina Fernandez Kirchner, a soumis au parlement un projet de loi en faveur des employés domestiques qui contemple l'institution du salaire minimum, la réduction de la journée de travail à huit heures, l'augmentation des congés payés et l'instauration de congés maladie, entre autres droits.

Nous voulons aussi améliorer la situation d'autres groupes défavorisés, en particulier celle des travailleurs ruraux, des travailleurs à domicile et de ceux qui pratiquent le télétravail.

Notre pays a récemment célébré le bicentenaire de son indépendance avec une grande fête populaire, la plus grande jamais connue, et ce dans un climat de paix sociale et de participation démocratique.

Lors du lancement des festivités, notre Présidente a rappelé les trois principales caractéristiques à donner à cette célébration : son caractère populaire, sa dimension nationale et son regard vers l'avenir reposant sur le respect des droits de l'homme, l'éducation, l'innovation technologique, la culture du travail et la production.

Sans travail il ne peut y avoir d'avenir accompagné d'intégration sociale. A une époque où le monde essaie de surmonter la crise financière due au manque de contrôle de la part des entités qui interviennent dans la spéculation et les affaires monétaires, parier sur le travail est la seule façon d'échapper à l'impact négatif de cette crise.

En Argentine, nous sommes convaincus – conviction sans doute peu classique, mais bel et bien réelle – que les politiques de l'emploi et en matière salariale font partie intégrante des politiques macroéconomiques. Nous avons conçu une stratégie qui repose sur les investissements dans l'économie réelle et productive, afin de contribuer à une croissance forte et durable en agissant sur le niveau de la demande.

C'est pourquoi, nous continuons à défendre fermement le recours responsable et systématisé à la négociation collective comme instrument démocratique des relations entre travailleurs et employeurs.

Les progrès dès à présent enregistrés dans mon pays sont le fruit de l'application de ces politiques qui ont remplacé les mesures d'ajustement classiques.

Nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais de la validité de ces politiques, avec la mise en place de l'allocation universelle par enfant et le renforcement des politiques de formation continue.

Ne nous éloignons pas de ce chemin. La reprise si attendue ne sera possible que si nous empruntons cette voie, et j'invite la Conférence internationale du Travail à rassembler nos voix dans ce sens.

Original espagnol: M^{me} GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)

Dans la situation mondiale actuelle, les questions de l'emploi, des droits du travail et de la protection sociale doivent être analysées de manière complète, approfondie et responsable si l'on veut proposer des mesures efficaces.

En ces temps de crise mondiale, provoquée par les riches mais dont pâtissent surtout les pauvres, il est indispensable de renforcer le multilatéralisme, de préserver la paix mondiale, de se conformer aux principes du droit international et de respecter les principes fondamentaux de cette Organisation.

Il ne pourra y avoir de développement ni de justice sociale sans une modification de l'ordre poli-

tique dépassé et de l'ordre économique injuste qui prévalent actuellement. La justice sociale et le développement doivent passer par l'aide au développement, la conception de solutions pour préserver l'environnement, et il ne faut pas laisser un groupe de privilégiés, qui ne nous représentent pas, prendre toutes les décisions, car ce sont eux qui ont à leur actif des siècles d'exploitation et qui sont responsables du sous-développement des pays du Sud.

Nous avons tous le droit de participer à la recherche des solutions.

Parmi les pires conséquences de cette crise, on déplore la perte de millions d'emplois et des coupes sombres dans les budgets d'aide sociale et de sécurité sociale. Il s'agit de millions d'êtres humains qui ont été privés de leurs moyens de subsistance élémentaires. Environ 56 pour cent de l'humanité vit dans l'extrême pauvreté: 215 millions d'enfants continuent d'être obligés de travailler et de nombreux pays pâtissent déjà des conséquences de la détérioration de l'environnement et des changements climatiques. Les circonstances imposent une action coordonnée systématique visant à protéger les intérêts fondamentaux des travailleurs et des peuples, à solder la dette sociale accumulée, à établir un développement durable, favorable à la croissance économique, la protection de l'environnement, la réduction des inégalités et la vraie justice sociale.

Il faut une véritable volonté politique pour faire face à l'échec du néolibéralisme et des pratiques qui ont précipité et aggravé l'impact de la crise, si l'on veut éliminer la faim, la pauvreté et l'analphabétisme, guérir et prévenir les maladies, et améliorer les conditions de vie de millions d'êtres humains.

A l'heure actuelle où existent de nouvelles voies de coopération entre les pays du Sud, nous savons plus que jamais combien il est nécessaire d'établir un nouvel ordre politique qui permette de concorder les efforts et les actions. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra venir à bout des conséquences de la crise, créer des emplois décents, garantir pour tous la sécurité sociale et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement afin que les principes et les droits fondamentaux du travail soient une réalité.

L'Organisation internationale du Travail a le devoir de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes novateurs, des initiatives qui soient propices à l'établissement de nouvelles conditions et qui facilitent la transition vers des sociétés plus justes et équitables: nous pouvons enfin contribuer à modifier l'ordre actuel qui nous a été imposé.

Cinquante ans après le triomphe de la Révolution, le peuple cubain continue à souffrir de ce blocus économique, commercial et financier, injuste, à faire les frais de l'attention médiatique et des manipulations politiques qui n'entament pas notre volonté inaltérable de lutter pour un monde meilleur, celui auquel nous aspirons et que nous croyons possible.

Depuis la dernière Conférence internationale du Travail, il est évident que la situation a empiré. Il y a davantage de chômage et d'emplois précaires, moins de protection sociale, ce à quoi s'ajoutent les conséquences des catastrophes naturelles. On ne pourra jamais résoudre cela si les plus puissants ne font pas leur devoir: aider au développement et contribuer à préserver l'environnement.

Il faut que soient immédiatement appliqués des programmes de création d'emplois, que soient étendues les garanties de sécurité et l'aide sociale; sans

exclusion, sans condition politique, dans le respect, l'équité et la justice.

M. SCHMIT (*ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Luxembourg*)

Nous nous réunissons à un moment particulièrement important et critique pour l'économie mondiale. Nos pays ont été ébranlés par la crise financière et économique qui risque de provoquer maintenant une crise sociale. Nous devons donc aborder le rôle de l'OIT dans cette phase difficile, précisément avec un esprit innovateur.

L'économie globalisée ne sera plus identique à la sortie de cette crise à ce qu'elle a été avant. Nous avons besoin d'une gouvernance mondiale au sein de laquelle l'Organisation internationale du Travail, qui a un passé prestigieux, doit occuper une place plus importante.

Notre Organisation préfigure aussi, grâce à son fonctionnement tripartite qui ne réunit pas seulement les Etats mais aussi les employeurs et les salariés et les organisations qui les représentent, une participation plus active de la société civile à l'échelle de la gouvernance du monde.

Il ne s'agit sûrement pas de rejeter la mondialisation. Elle a été durant les dernières décennies un puissant moteur économique permettant à des dizaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté. Mais en même temps, cette évolution positive ne doit pas nous faire oublier que la forte croissance qu'a connue l'économie mondiale n'a pas empêché une aggravation des inégalités.

La crise est le résultat de marchés financiers débridés, laissés à eux-mêmes, et qui, en exploitant les déséquilibres économiques mondiaux, ont fini par les aggraver.

Il est aujourd'hui urgent de réguler les marchés financiers et de mettre en place les mécanismes qui doivent prévenir de telles dérives. L'impact de la crise du système financier sur l'économie réelle se mesure notamment et d'abord au niveau de l'emploi: 34 millions de chômeurs en plus, en moins de trois ans; d'après le Directeur général, près de 110 millions de travailleurs, occupant un emploi vulnérable ou précaire en plus et une augmentation rapide du nombre des travailleurs.

Le rapport adressé à cette 99^e session de la Conférence internationale du Travail porte le titre *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*. En effet, nous partageons entièrement cet objectif et les moyens identifiés dans le Pacte mondial pour l'emploi. Nous ne réussissons pas à maîtriser les difficultés actuelles sans une croissance suffisante, créatrice d'emplois et une répartition plus équitable des fruits de cette croissance.

Les consolidations budgétaires, aussi nécessaires qu'elles soient, ne doivent pas être mises en œuvre dans un esprit comptable qui remettrait en cause la croissance, l'emploi et la protection sociale.

Il serait totalement erroné de revenir aux politiques d'ajustement structurel prodiguées dans le passé et qui faisaient précisément peu de cas de l'emploi et de la protection sociale.

Le Directeur général voit juste quand il préconise l'investissement dans le dynamisme économique et l'innovation.

Nos pays, nos économies et enfin de compte la planète toute entière font face à des défis gigantesques; le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles, une pauvreté absolue dont souffre encore des centaines de millions d'êtres

humains privés de tout. Ces menaces peuvent se transformer en opportunité nouvelle si nous le voulons et si nous nous en donnons les moyens.

La croissance verte avec des millions d'emplois à la clé: le développement des énergies alternatives, notamment de l'énergie solaire, tout particulièrement dans les pays de l'hémisphère Sud, qui pourrait favoriser dans ces pays un nouvel essor économique et social, à condition de bien organiser les transferts des technologies, d'investir massivement dans l'éducation et la formation et d'encourager l'entrepreneuriat grâce à un meilleur accès au crédit.

Le Pacte mondial pour l'emploi est en fait la seule voie réaliste pour soutenir à l'échelle mondiale une croissance plus créatrice d'emplois, plus économe en ressources naturelles et plus conforme à l'esprit de justice sociale.

Le monde a aujourd'hui besoin d'une vision à plus long terme qui soit fondée prioritairement sur les valeurs humaines et non pas sur les valeurs du marché comme l'a relevé le Directeur général dans son discours. Le marché est sans aucun doute un instrument nécessaire qu'il s'agit d'encadrer et de réglementer. Il ne peut être une fin en soi.

Dans ce processus nous avons besoin d'une Organisation internationale du Travail active, présente et qui parle au nom de ses Etats Membres mais aussi au nom de cette société civile pour laquelle elle est une tribune unique. Une régularisation plus sociale de la mondialisation nécessite une meilleure coopération entre l'OIT et l'OMC. Dans cette crise nous avons évité le pire parce que la dérive protectionniste a pu être empêchée. Nous voulons que le Cycle de Doha qui n'est toujours pas conclu soit relancé mais en même temps nous voulons que la question des normes sociales soit mieux intégrée dans ces débats.

Original arabe: M^{me} ARIF (ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne)

Que ceux, parmi les Arabes qui me lisent ou m'entendent, me permettent de faillir à nos traditions et de remplacer les salutations d'usage par des paroles inspirées par la mondialisation.

J'aurais été assaillie par les reproches des martyrs et des blessés de la flottille de la liberté, et par la crainte de regarder en face notre peuple assiégé et enchaîné en Palestine et dans le Golan occupé.

De quelle paix peut-on parler alors que les cimetières ont remplacé les industries, quelle sécurité attendre quand les décombres ont remplacé les maisons, et quelle grâce espérer quand les ruines sont l'alternative au développement?

Je demande pardon à M. le Directeur général de rectifier ce qui est cité dans son rapport sur *la situation des travailleurs des territoires arabes occupés*: Gaza n'est pas, comme il le dit «un cimetière industriel», mais il faut dire plutôt que l'entité inique tente de le transformer en «cimetière du droit», en «cimetière de l'humanité».

Le blocus imposé à Gaza n'est pas, comme l'a dit le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, «inacceptable, insoutenable et contreproductif», c'est plutôt un blocus barbare, digne des hordes tatares, il viole tous les droits et est contraire à toutes les normes.

Les Palestiniens et les Syriens dans le Golan ne souffrent pas seulement de cette occupation, ce ne sont pas seulement leurs droits et leur dignité qui sont quotidiennement bafoués, c'est leur droit à la

vie qui est violé et la liberté de subvenir à leurs besoins dont ils sont privés.

Les opportunités d'emploi dans cette région ne viennent pas d'une économie active qui s'appuie sur le travail décent et la bonne gouvernance, mais plutôt d'une économie qui s'emploie à affamer, à tuer et à spolier des terres et des biens.

Les politiques économiques dans cette région occupée du monde arabe, malgré les aides offertes par l'OIT et d'autres organisations internationales, n'ont pas généré le développement mais des effets destructeurs: l'augmentation des restrictions en matière de circulation et d'accès, la construction du mur de séparation, la poursuite des incursions de l'occupant, l'extension des colonies, la surexploitation des ressources naturelles et la multiplication des violences commises par les colons.

La description réelle des conditions de travail en Palestine, et dans le Golan en général et à Gaza en particulier, est celle de l'absence de croissance, de l'accroissement du chômage, de l'augmentation des prix, de la perte des moyens de subsistance et de la détérioration du tissu social. Bref, c'est une crise des droits, une impasse pour la paix.

C'est la raison pour laquelle la Syrie continue à insister pour que les efforts internationaux convergent vers l'instauration d'une paix juste qui restitue leurs droits à ceux qui les perdus. Sinon, toutes les initiatives resteront limitées à des questions partielles se transformant en aides provisoires qui calment la douleur mais ne la guérissent pas, et n'assurent guère ni le développement économique ni le progrès social. De même que sans sécurité, il ne peut y avoir de coexistence.

C'est aussi la raison pour laquelle, M. le Directeur général, j'ai ressenti beaucoup de peine quand j'ai lu les deux rapports *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent, et Des politiques de l'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable*.

Car comment pourrait-on convaincre ceux qui souffrent de l'injustice et de l'oppression qu'il y a un travail décent? Peut-on leur donner des exemples d'une mondialisation équitable et d'une justice sociale qui créent des emplois? Comment justifier la spoliation de la terre; des vies assiégées; des familles expulsées; les déplacements soumis à des restrictions; la détention de frères, de fils ou de proches parents? Comment peut-on leur prouver les avantages de la mondialisation, l'importance de la communauté internationale et l'efficacité de ses organisations qui ont toujours recours à la diplomatie pour répondre au terrorisme d'Etat exercé par Israël? Comment pouvons-nous leur dire les raisons pour lesquelles une telle entité qui viole toutes les valeurs humaines n'est pas isolée par la communauté internationale?

En conséquence, il est difficile d'accepter tels quels les rapports du Directeur général. Bien que nous reconnaissons leur qualité et le professionnalisme avec lequel ils ont été établis, il n'en reste pas moins qu'ils restent théoriques et ont besoin d'être appliqués.

En Syrie, l'occupant ne nous a pas permis d'étendre nos programmes et nos plans à la partie spoliée de notre terre dans notre cher Golan.

En effet, il n'a pas été possible d'appliquer dans cette région les programmes et projets de réforme et de développement qui visent à réaliser une croissance favorable aux pauvres et une répartition équitable des richesses; développer les infrastructures

permettant la création de petites et moyennes entreprises; étendre les filets de sécurité et de protection sociales.

Avant de conclure, je voudrais adresser mes remerciements aux fonctionnaires du BIT, au Bureau régional de Beyrouth et en particulier à M^{me} Nada Nacheff, ainsi qu'à M. le Directeur général pour lequel la Syrie a une estime particulière.

Je lui dis que j'ai peut-être été très franche et que ma franchise est dure à entendre.

Mais le blocus de Gaza, les populations du Golan, les enfants de Palestine et les activistes de la flottille de la liberté prouvent que ce que j'ai dit est la pure réalité et le témoignage d'une vérité que ma patrie m'a appris à respecter. Permettez-moi aussi de saluer la Turquie qui nous a permis de retrouver notre fierté.

Original arabe: M. GHARBI (ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger, Tunisie)

Le rapport du Directeur général intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent* focalise l'intérêt des partenaires sociaux compte tenu de son analyse des causes et des effets de la crise mondiale et des moyens adéquats en vue d'assurer une reprise profitable pour tous.

Le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, constituent un cadre de référence pour renforcer les capacités de l'OIT et de ses Etats Membres en vue de faire face aux défis de la mondialisation, de surmonter les effets de la crise et de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement à travers la promotion du travail décent dans toutes ses composantes et la concrétisation d'une mondialisation équitable qui offre des opportunités pour tous.

La Tunisie s'est toujours efforcée d'adopter une approche qui permet de se prémunir des aléas des crises économiques mondiales, et ce partant de sa conviction que l'atténuation de leurs effets éventuels est liée à la capacité de suivi et d'analyse de leurs causes, de l'anticipation de leur évolution et de la mise en place de mécanismes adéquats en temps opportun.

La Tunisie a déjà arrêté une série de mesures visant à renforcer la dynamique du développement, notamment à travers l'appui aux entreprises et aux secteurs victimes de la crise financière et économique mondiale, et surtout aux entreprises exportatrices et ce afin d'y préserver les emplois et de garantir leur pérennité grâce à la prise en charge totale ou partielle par l'Etat des charges sociales incombant à ces entreprises en cas de recours à la réduction des heures de travail ou au chômage technique.

Toutefois la crise économique mondiale n'a pas détourné notre attention de la nécessité de promouvoir le dialogue social à tous les niveaux et dans toutes ses formes, en ce qui concerne les questions d'intérêt commun pour les partenaires sociaux.

La Tunisie a également œuvré en vue de renforcer la politique contractuelle et la négociation sociale. Ainsi au cours de l'année 2008, un nouveau round de négociations – le septième consécutif depuis 1990 – a concerné les secteurs public et privé et a débouché sur des améliorations des conditions de travail et sur l'adoption d'un programme triennal d'augmentation des salaires pour la période 2008-2010.

Et dans le souci d'améliorer le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu, les augmentations de

salaire ont concerné de façon systématique les travailleurs payés au SMIC ainsi que ceux qui ne sont pas couverts par des conventions collectives ou des statuts particuliers.

Du fait que l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail représente l'un des facteurs essentiels de protection des ressources humaines, les mécanismes et les programmes visant à prévenir les risques professionnels se sont multipliés. Le dernier en date de ces programmes a été l'adoption d'un plan national de santé et de sécurité au travail visant le dépistage précoce et la prévention des maladies professionnelles et la baisse du nombre d'accidents au travail au plus bas niveau possible.

Compte tenu du fait que le secteur de la sécurité sociale constitue un filet de sécurité et de protection pour les assurés sociaux et les membres de leurs familles contre les différents risques, notre pays œuvre à assurer la pérennité de ce secteur, à garantir son équilibre financier et à renforcer sa capacité à fournir les meilleurs services à ses adhérents.

Dans ce cadre, une réforme fondamentale a touché le régime d'assurance-maladie et a fait l'objet d'un consensus entre les différentes parties concernées, y compris les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs ainsi que des prestataires de services de santé dans les secteurs public et privé.

La couverture sociale s'est élargie de façon significative et a concerné en 2009, 95 pour cent de la population active occupée. Cette extension ne s'est pas limitée aux seuls salariés mais a couvert également d'autres catégories telles que les travailleurs indépendants dans les secteurs agricoles, les artisans, les promoteurs de petits métiers et les artistes. Notre objectif est d'atteindre un taux de couverture de 98 pour cent en 2014.

Son Excellence le Président de la République, Ben Ali, a placé l'emploi en tant que priorité absolue, un objectif commun à toutes les politiques sectorielles et l'axe principal du plan de développement. Ainsi, le plan quinquennal de développement 2010-2014 a fixé comme objectif d'abaisser le taux de chômage de 13,3 pour cent à 11,6 pour cent en 2014.

La détérioration des conditions de vie des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés représente une source d'inquiétude et de grande préoccupation. Elle va à l'encontre des droits fondamentaux de l'homme les plus élémentaires. Partant de son attachement aux nobles valeurs universelles et de son appui constant aux causes de justice, de paix, de sécurité et de stabilité, la Tunisie réitère son soutien à toutes les initiatives actuelles pour un règlement juste, durable et global de la cause palestinienne.

Original russe: M. SHYLOV (travailleur, Ukraine)

Nous faisons nôtres les principes contenus dans le rapport du Directeur général du BIT, mais j'aimerais faire observer que la crise actuelle n'est pas la première leçon de l'histoire, bien que tout le monde ne soit pas prêt à en tirer des conclusions pour éviter de nouvelles catastrophes dues à une rupture des liens entre les dimensions politique, sociale et financière de la stabilité.

Affirmer que le XXI^e siècle sera une époque qui ne connaîtra plus de conflits sociaux n'est malheureusement pas vrai. Le monde est entré dans une course à la concurrence qui conduit à un abaisse-

ment des garanties sociales et à une soumission à la dictature des marchés.

Voilà pourquoi l'OIT, si elle ne veut pas perdre son autorité morale, doit prendre des mesures pour réduire progressivement l'écart des revenus qui met en péril la stabilité sociale dans le monde. Aujourd'hui, notre Conférence doit réaffirmer son attachement à la justice sociale, avant tout pour les travailleurs qui souffrent le plus de la crise économique et financière.

Soyons francs, les Etats Membres de l'OIT se trouvent être les actionnaires des institutions financières internationales, qui s'expriment contre la pauvreté mais en réalité contribuent souvent à l'accroître. De plus, en contournant les syndicats, elles sapent le dialogue social.

Comment l'OIT doit-elle se positionner face aux exigences des institutions financières internationales, qui intiment de rogner dans les dépenses sociales? Pourquoi l'OIT n'a-t-elle pas pris de mesures appropriées en voyant gonfler la dette des Etats et les déficits budgétaires ces dernières années? L'OIT étant le garant de la paix sociale, on ne peut laisser ces questions sans réponse.

L'Ukraine est un pays dont l'économie est orientée vers l'exportation, et elle a fortement souffert de la crise économique et financière mondiale. Le déficit budgétaire a atteint plus de 16 pour cent l'an passé et une hryvnia sur deux est destinée à éponger la dette sur notre budget. La baisse du PIB, la baisse de la productivité industrielle ont entraîné une montée du chômage et mis à nu le manque d'emplois décents en Ukraine, qui reflète l'échec de la politique de l'emploi depuis une vingtaine d'années.

Il faut maintenant essayer de redresser le pays. Il faut tout faire pour pouvoir réduire la dette et développer l'emploi. Je crois qu'il faut faire en sorte qu'au cours de ces prochaines années chaque Ukrainien puisse avoir un emploi décent et que l'Ukraine fasse prochainement partie des 20 pays les plus développés du monde. Cette année déjà, l'économie réelle a commencé à sortir de la situation de crise, avec l'augmentation de la productivité industrielle.

Cependant, sans reprise de l'emploi il ne peut y avoir de reprise économique. Ce n'est qu'en développant massivement les emplois à forte composante technologique que l'on parviendra à réduire le déficit budgétaire et à augmenter les salaires. Il convient de rappeler que la création de nouveaux emplois productifs et librement choisis est le moyen le plus efficace de mener la lutte contre la pauvreté et pour assurer un développement juste et durable. Voilà ce qui nous rattache aux principes essentiels contenus dans la Déclaration de Philadelphie et qui correspondent aussi au mandat de l'OIT.

Nous voyons qu'en Ukraine les salaires sont malheureusement restés très bas. Un travailleur sur trois reçoit le minimum vital, et 20 pour cent des travailleurs reçoivent un salaire inférieur au seuil de pauvreté.

Des propositions ont été faites par le gouvernement concernant une politique de l'emploi dans le cadre du programme de développement économique et social en 2010, mais le programme de développement du potentiel de l'emploi en est malheureusement au point mort car il n'a pas obtenu l'appui du parlement.

Presque rien n'est fait en Ukraine pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi, bien que cet

instrument ait été adopté par tous les partenaires sociaux.

En ce moment, nous négocions avec le gouvernement un nouvel accord pour 2010-2012 qui fixera les principales obligations des partenaires sociaux en vue de préserver la stabilité du développement socio-économique de l'Ukraine. Nous nous basons sur le fait que les salaires doivent être liés au niveau de productivité et à l'inflation, tout en garantissant un travail décent. Nous entendons aussi développer la formation permanente.

Nous formons des espoirs concernant le train de réformes économiques du nouveau gouvernement pour la période 2010-2014. Nous prévoyons une accélération des innovations technologiques et une modernisation de l'économie. Il faut cependant aussi améliorer la situation de l'emploi, mais dans ce document stratégique il n'a pas été tenu compte des salaires et du rapport existant entre la productivité et les salaires.

Voilà pourquoi nous pensons que l'OIT devrait nous fournir une assistance pour le développement du potentiel des partenaires tripartites, pour la mise au point de ces réformes dans le domaine socio-économique, et pour faire en sorte que toute notre population puisse finalement bénéficier de cette politique visant à assurer un emploi décent.

Original anglais: M^{me} MIKALAUŠKAITE (vice-ministre de la Sécurité sociale et du Travail, Lituanie)

Nous sommes réunis ici pour examiner les défis que nous devons relever pour surmonter la crise économique qui touche aujourd'hui le monde entier. Je suis convaincue que les sujets qui sont débattus cette année à cette Conférence sont de la plus haute importance.

Le rapport du Directeur général, qui a placé la reprise et la croissance sous le signe du travail décent, soulève toute une série de questions très pertinentes. Il met notamment en lumière l'importance et la nécessité du travail décent dans un monde en pleine turbulence. Il est exact que le moment est venu pour nous de concrétiser nos idées, et non seulement sur le plan national. L'OIT, qui est la seule organisation internationale de structure tripartite, se doit à cet égard d'être aussi efficace que possible. Il est essentiel qu'elle comprenne les besoins de ses mandants.

La transformation de l'Organisation et de sa structure est essentielle pour lui permettre de gagner en efficacité et en visibilité. Nous estimons non seulement que le Conseil d'administration et la Conférence doivent revoir leurs méthodes de travail mais que le BIT doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'adapter aux diverses évolutions. C'est la raison pour laquelle nous sommes convenus il y a un an de créer un groupe de travail pour la réforme du Conseil d'administration. La Lituanie est l'un des membres de ce groupe et prend cette tâche très à cœur. Je tiens d'ailleurs à féliciter tous les membres de ce groupe, dont la délicate mission consiste à trouver les meilleures solutions pour assurer ce changement.

Ce changement est loin de se limiter à une modification du mode de diffusion des documents ou à une réduction du nombre de commissions, et consiste avant tout à revenir aux objectifs premiers de cette Organisation – assurer le dialogue entre les partenaires sociaux, prendre des décisions et faire le nécessaire pour qu'elles soient pleinement appliquées. Nous sommes convaincus que l'OIT dispose de toutes les capacités nécessaires et qu'elle sera à

l'avenir encore mieux à même de faire face aux problèmes du monde du travail.

La Lituanie doit aussi faire face aux conséquences de la crise économique. Nous avons adopté diverses mesures en vue d'écourter la récession et de réduire le déficit budgétaire. Lorsque les ressources sont limitées, il est essentiel de les utiliser à bon escient. Nous percevons actuellement quelques signes de stabilisation. Nous faisons tout notre possible pour apporter aux chômeurs un soutien rapide et efficace. Outre cet appui financier, l'important est de les inciter au mieux à retrouver un emploi.

Je tiens en outre à rappeler que la Lituanie est un pays qui se consacre à la promotion de l'ensemble des composantes du travail décent en tenant dûment compte des impératifs du développement durable. A un moment crucial de l'histoire du monde, je suis convaincue que nous devons redoubler d'efforts pour que nos idées s'incarnent dans la réalité et certaine que l'OIT, avec l'appui indéfectible de tous ses mandants, nous ouvrira la voie.

Original chinois: M. XU (travailleur, Chine)

Le rapport du Directeur général passe en revue les mesures préconisées par l'OIT pour surmonter la crise financière et propose une stratégie de reprise et de croissance sous le signe du travail décent. Le rapport est une excellente base pour les discussions que nous allons avoir dans le cadre de cette Conférence.

A l'heure actuelle, l'économie mondiale entre dans une ère post-crise, la tendance à la multipolarisation et à la mondialisation s'accélère, les problèmes mondiaux sont de plus en plus prononcés et des défis considérables doivent être relevés avant qu'une reprise puisse se dessiner. En particulier, l'impact de la crise de l'emploi et de la crise de l'endettement touche les travailleurs du monde entier. Il reste par conséquent beaucoup à accomplir pour parvenir au travail décent.

Dans l'ère post-crise, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont considérables. Il s'agit, entre autres, de savoir comment passer d'un mode de développement économique traditionnel à un nouveau système ou de la création de nouveaux secteurs de croissance grâce à des innovations scientifiques et techniques. Le nouveau mode de développement devrait être respectueux de l'environnement et axé sur l'emploi, favoriser une concurrence équitable sur le marché et garantir un travail décent pour tous. Le nouveau mode doit également promouvoir un processus de mondialisation continu tout en créant une égalité des chances pour tout le monde ainsi que des situations gagnantes pour les syndicats de tous les pays.

A cet égard, j'aimerais faire les propositions suivantes. D'abord, il s'agit de promouvoir la transformation des schémas de croissance. Le développement est la clé de tous les problèmes. Un développement durable repose sur l'accélération du réajustement structurel et la transformation de schémas de croissance. Nous devrions aller vers une nouvelle industrialisation en optimisant et en améliorant les structures industrielles, réaliser une croissance économique grâce à des innovations scientifiques et à des progrès technologiques et non pas simplement par l'expansion sans fin de la productivité et de l'utilisation des ressources naturelles. Nous devrions développer une économie verte, une économie cyclique et une économie pauvre en carbone en réduisant la consommation énergétique et

l'émission des polluants. Les gouvernements de tous les pays, en particulier ceux des pays industrialisés, sont obligés de fournir davantage d'assistance aux pays en développement afin de réduire les inégalités dans la distribution des richesses, la possession et la consommation des ressources et le développement économique, et de promouvoir le développement durable de l'économie mondiale.

Deuxièmement, nous devons promouvoir le plein emploi ainsi que le travail décent. L'emploi est vital pour le bien-être de tous les peuples. Il faudrait encourager les gouvernements de tous les pays à adopter des politiques d'emploi plus dynamiques et intégrer le plein emploi dans leurs stratégies nationales de développement social et économique. Des efforts devraient être faits pour créer des emplois tout en accélérant la croissance économique. Des mesures doivent être prises pour empêcher que les machines remplacent les travailleurs et que les revenus du capital compriment les revenus du travail. Une attention égale doit être portée tant au développement des entreprises à haute concentration de capitaux et de technologies qu'à celles à haute concentration de main-d'œuvre, afin de créer plus d'emplois pour plus de personnes. Un appui doit être donné aux PME en tant que sources essentielles d'emplois. Nous devrions rassembler nos efforts et faire en sorte que le Pacte mondial pour l'emploi soit appliqué partout. Des mesures efficaces doivent être introduites pour promouvoir les négociations collectives et l'augmentation des salaires tout en renforçant l'application des salaires minimums. A travers le plan d'action d'engagements communs et d'autres types de campagnes, nous devons également encourager les entreprises à ne pas diminuer les emplois ou les salaires, à fixer le niveau des salaires par le biais de consultations et à améliorer les conditions de travail. Nous devons fournir une couverture d'assurance totale pour la retraite, les soins médicaux, le chômage, les accidents ou les maladies du travail et le congé maternité afin de diminuer les préoccupations des travailleurs.

Troisièmement, nous devons renforcer les capacités des travailleurs, les ressources humaines – qui constituent la ressource la plus précieuse –, afin d'accélérer ce déplacement du mode de développement et le réajustement des structures économiques. La formation des travailleurs et le renforcement des capacités constituent la première mesure dans cette période post-crise. Des programmes de formation doivent être mis en place afin de tenir compte des besoins spécifiques des travailleurs et accroître leurs perspectives d'embauche. Il s'agit d'intégrer des formations de courte durée aux formations de moyenne et de longue durée et de combiner spécialisation et formation professionnelle. Ce n'est que de cette façon que l'on peut améliorer les compétences des travailleurs dans leur ensemble et créer un véritable stimulant pour la pleine reprise de l'économie mondiale. Enfin, nous devons promouvoir la coopération internationale et la réforme de la gouvernance mondiale.

Durant la période post-crise, les perspectives économiques mondiales sont complexes et incertaines. Tous les pays doivent donc continuer à faire des efforts concertés pour résister à un retrait mal préparé et prématuré des mesures de relance. En même temps, il s'agit de réformer la gouvernance financière mondiale en accordant davantage d'attention à la main-d'œuvre, surtout dans les pays en développement, et en faisant plus d'efforts pour que ces

pays soient davantage représentés dans les institutions financières internationales.

Des efforts doivent être déployés pour combattre le protectionnisme, améliorer le commerce mondial et les systèmes financiers, accroître la libéralisation, faciliter le commerce et les investissements, et promouvoir un système commercial et financier équitable, libre et ouvert qui soit bénéfique pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Nous connaissons une période de développements, de changements et d'ajustements majeurs. Les destins des travailleurs et des travailleuses du monde entier sont étroitement liés. Les syndicats de tous les pays doivent également se respecter davantage et accroître leurs échanges et leur coopération pour faire face aux défis communs et récolter les fruits du développement.

Les travailleurs chinois et leurs organisations insistent sur les notions de paix, de développement, de coopération et de droits de travailleurs et se joignent à leurs homologues étrangers qui s'efforcent de parvenir à un travail décent pour tous.

Original anglais: M. MOCANU (Secrétaire d'Etat, ministère du Travail, de la Famille et de la Protection sociale, Roumanie)

Etant donné que l'Agenda du travail décent – programme qui répond aux défis de notre époque – représente une priorité essentielle pour l'OIT, et englobe ces quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, nous estimons qu'une approche véritablement mondiale des deux rapports serait peut-être être plus pertinente.

Cette année, la Conférence a débattu d'un premier rapport récurrent portant sur l'objectif stratégique de l'emploi dans le cadre du suivi de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Etant donné l'importance de cette question pour notre gouvernement, la Roumanie s'est activement impliquée dans le processus en assumant la présidence de la commission concernée.

Le gouvernement de la Roumanie partage l'idée que pour surmonter la crise économique et sociale actuelle, il est nécessaire d'adopter une approche axée sur le travail décent. Le travail décent contribue à l'allègement de la misère et des inégalités. Il doit constituer un des éléments clés d'un programme mondial pour un développement social et durable dans le contexte de l'importance que l'OIT donne au dialogue tripartite.

Nous avons toujours soutenu l'idée qu'il fallait adapter nos programmes aux réalités nationales en prenant en considération la diversité des situations, des besoins et des ressources, et unir et coordonner nos efforts pour parvenir à renforcer, à l'échelle mondiale, les effets positifs de notre action. Nous sommes intimement convaincus qu'il nous faut principalement nous appuyer sur l'emploi et les entreprises pour sortir de la crise actuelle.

Alors que la crise financière et économique mondiale est loin d'être terminée, nous pensons que tous les gouvernements doivent maintenant et plus que jamais prendre des mesures concertées pour redresser la situation. Ce n'est que par une action globale que les efforts consentis pour surmonter la crise pourront avoir les résultats espérés.

Le gouvernement de mon pays a déjà pris un certain nombre de dispositions en vue de mettre en œuvre les mesures des deux documents clés que sont l'Agenda global pour l'emploi ainsi que l'Agenda du travail décent.

Afin de préserver les emplois, nous avons mis l'accent sur les investissements et l'économie. Les investissements publics ont permis de compenser les déficits dans des secteurs comme l'agriculture, l'environnement et la santé. Nous estimons que les investissements permettent, non seulement de lutter efficacement contre la crise économique, mais également de moderniser les infrastructures du pays. Les petites et moyennes entreprises ont été également aidées afin de maintenir l'emploi et de développer les activités productives.

Le développement des ressources humaines est aussi une priorité en période de crise. Le renforcement des compétences et des qualifications nécessite des financements, et les fonds européens sont d'une grande utilité à cet égard. Nous nous efforçons actuellement de rationaliser leur utilisation afin de pouvoir les mettre pleinement au service de l'emploi et de l'amélioration de la formation professionnelle et de la santé et de la sécurité au travail.

Nous avons également entrepris de repenser nos dépenses budgétaires. Pour faire face au déficit budgétaire accru provoqué par la crise, le gouvernement a notamment fait adopter la loi sur la restructuration des agences nationales et la loi sur les salaires unitaires des employés dans le système budgétaire. Un projet de loi sur la mise en place d'un système unitaire des retraites publiques est actuellement débattu au parlement.

Le gouvernement a également pris l'initiative de faire adopter deux autres lois: la première porte sur la réduction des dépenses budgétaires et la seconde sur la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul des retraites fondée sur les cotisations et la réévaluation des pensions d'invalidité. Le gouvernement a également décidé de prendre des mesures pour lutter contre l'économie informelle, le travail informel ou le travail au noir.

Les mesures d'austérité sont assorties de mesures de protection sociale visant les personnes qui sont dans le besoin.

Dans le contexte de cette situation économique et sociale difficile, le gouvernement roumain et les partenaires sociaux ont également à cœur de maintenir et de renforcer le dialogue social à tous les niveaux.

Le gouvernement roumain demande à ses partenaires sociaux d'intensifier le dialogue social et d'y participer dans un esprit constructif axé sur la confiance mutuelle. L'OIT peut et doit contribuer de façon décisive à promouvoir les normes et les valeurs qui sont les siennes, surtout en période de crise.

Le gouvernement roumain a toujours soutenu les stratégies de l'OIT: une mondialisation équitable, la réduction de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, une plus grande incidence des normes internationales du travail sur le développement et un dialogue social plus constructif.

Original espagnol: M. MÉNDEZ (employeur, Argentine)

Depuis que la crise de 2008 a frappé les économies les plus avancées, celles-ci subissent des secousses dont l'origine et la portée suscitent des débats et des spéculations dans les milieux les plus divers des différents pays.

Alors que beaucoup pensaient que la crise était derrière nous, une situation nouvelle apparaît et l'instabilité se traduit par des variations brusques des taux de change et des marchés boursiers.

Incontestablement, deux caractéristiques différencient cette crise mondiale inédite.

Sur le plan quantitatif, elle est différente des précédentes car elle vient du cœur même du système financier mondial et non pas de sa périphérie, contrairement aux précédentes qui trouvaient leur origine dans les pays émergents.

Du point de vue quantitatif, elle est aussi inédite car son ampleur est infiniment supérieure aux précédentes qui avaient été entraînées par les pays émergents.

Les conséquences et la durée de cette crise sont aussi bien plus grandes, surtout en ce qui concerne l'impact de la crise financière sur le commerce international.

Nous, employeurs, pensons aussi que, pour parvenir à une mondialisation équitable, il faut des politiques favorables à la promotion de l'emploi productif et du travail décent, étant donné la gravité de la situation actuelle.

J'aimerais ajouter que l'initiative privée a déjà prouvé qu'elle était l'alternative la plus efficace pour créer des emplois de qualité et bien rémunérés.

C'est en libérant le potentiel énorme des entreprises et des employeurs pour investir et créer des emplois que l'on crée les conditions économiques nécessaires.

La croissance économique doit se traduire par la création d'emplois dans le secteur formel si l'on veut éviter davantage de privations et d'exclusion.

Voilà pourquoi les Etats doivent prendre des mesures favorables à l'investissement dans les secteurs à forte intensité d'emplois, cela pour que la reprise de l'emploi suive autant que possible le rythme de la reprise économique.

La stabilisation des marchés financiers est essentielle afin que ces derniers soient au service de l'économie productive, c'est-à-dire de l'économie réelle.

Nous aussi, nous considérons que la prochaine étape de l'économie mondiale doit avoir pour objectif une mondialisation équitable et une intégration équilibrée, afin de retrouver la croissance sur la base du dialogue, du tripartisme et du consensus.

En ce sens, en Argentine nous nous sommes efforcés, et nous continuons à le faire, de créer des mécanismes permanents et institutionnels pour le dialogue social en nous prévalant de l'expérience des conseils économiques et sociaux mis en place à cette fin dans beaucoup des pays dont nous considérons aujourd'hui qu'ils sont des chefs de file en matière de développement.

Du haut de cette tribune, nous exhortons une fois de plus notre gouvernement à mettre en œuvre les mécanismes indispensables pour la reprise économique et l'emploi, afin de trouver un consensus qui permette aux dirigeants politiques d'élaborer les politiques publiques nécessaires pour que l'Argentine puisse agir dans des conditions de prévisibilité, attirer les investissements productifs et faciliter la création d'entreprises, l'accès à l'éducation et au travail formel et protéger les secteurs les plus vulnérables de la société.

Il faut conjuguer l'activité du secteur privé et du secteur public, afin que travail décent et entreprises durables soient les moteurs de la croissance. L'Etat doit aussi consacrer les ressources publiques indispensables pour assurer le plein respect des valeurs et des principes que nous partageons tous, promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales et favoriser l'esprit d'entreprise et l'innovation technologique.

Il convient de rappeler également le rôle que joue le multilatéralisme pour donner les moyens de sortir de cette crise et d'en atténuer l'impact et les conséquences.

L'OIT, avec le PNUD et les organismes internationaux et régionaux de crédit, doivent conjuguer leurs efforts et prendre des mesures concrètes pour appuyer les investissements indispensables dans les infrastructures que doivent réaliser les pays de l'Amérique latine.

Sans les infrastructures nécessaires pour produire des conditions concurrentielles, les efforts d'intégration dans la mondialisation actuelle seront une parodie ou, ce qui est pire, seront voués à l'échec.

La Déclaration de 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi sont deux instruments précieux, en ces temps difficiles, pour que l'OIT joue un rôle crucial. La crise n'est pas encore passée. Il faudra la surmonter, savoir quels sont les meilleurs moyens qu'il faudra mettre en œuvre dans ce sens et assurer une croissance économique et sociale plus équitable.

Il ne faut pas se tourner vers le passé mais au contraire se projeter vers l'avenir.

Original anglais: M. SATHASIVAM (ministre des Ressources humaines, Malaisie)

La Malaisie veut véritablement protéger les enfants et la jeunesse d'une telle exploitation. Nous avons ainsi adopté en 1966 la loi sur les enfants et les adolescents. Nous avons également ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum en 1997 et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants en 2000.

Je voudrais répéter que les législations nationales sur le travail sont constamment analysées et amendées pour qu'elles soient conformes aux tendances mondiales et aux normes internationales.

L'économie mondiale vit une récession générale qui débouche sur un très fort chômage et l'accroissement de la pauvreté. Plus de 20 millions d'emplois ont été perdus depuis le début de la crise. Cette récession devrait ralentir la création d'emplois et la reprise.

La Malaisie n'a pas été épargnée par cet effondrement financier. Nos exportations ont chuté de 27,8 pour cent. Nous avons connu des licenciements et une forte baisse des produits de base.

Pour atténuer les conséquences de cette crise, l'application du Pacte mondial pour l'emploi est une priorité et nous soutenons l'engagement de l'OIT auprès d'autres organisations multilatérales au cours des dernières années pour privilégier la promotion du travail décent et du Pacte mondial sur l'emploi, qui reprend les principes d'une reprise axée sur l'emploi.

Le Pacte a fourni un ensemble de mesures pratiques de lutte contre la crise et défini un cadre pour une reprise durable. L'option d'une politique globale et intégrée est très utile aux gouvernements afin qu'ils puissent répondre aux buts et aux aspirations du Pacte mondial pour l'emploi.

La Malaisie a réagi à ce Pacte en mettant en œuvre deux plans de relance économique en novembre 2008 et en mars 2009 pour un montant de 67 milliards de ringgit malaisiens. Grâce au ministère des Ressources humaines, 180 millions de dollars E.-U. au total ont été alloués à l'aide aux travailleurs touchés par la crise.

Nous avons un programme visant à aider les licenciés, les jeunes chômeurs et les diplômés sans

emploi à trouver du travail et des mesures de réinsertion ont été mises en place et ont bénéficié à 21 614 participants. L'emploi indépendant a été également encouragé par l'octroi d'une formation professionnelle aux catégories vulnérables telles que les femmes seules et les communautés autochtones: 4 058 personnes y ont participé.

Nous avons également élaboré un programme qui a pour but d'aider les sociétés à conserver leur main-d'œuvre par le biais de la formation et en leur donnant une aide sous la forme d'allocations de formation au lieu de compléments de salaire.

Notre secteur public a créé 69 000 emplois au cours de la crise afin d'accroître l'employabilité.

Nous avons également introduit un portail pour l'emploi qui facilite la formation, la recherche d'un emploi, la mise en concordance des offres et des demandes d'emploi, les services de placement et qui a bénéficié à 28 915 Malaisiens.

Après la crise, notre gouvernement, qui veut regarder vers l'avenir, a lancé un nouveau modèle économique qui doit faire passer le pays d'une économie à revenu intermédiaire, tributaire d'industries à faibles compétences et à fort coefficient d'emploi, à un état d'avancement national en libéralisant l'économie et en mettant davantage l'accent sur les services, selon les principes d'un revenu élevé, de la viabilité et de l'inclusion sociale. On s'est attaché en particulier à hisser l'économie à un niveau plus élevé par la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le gouvernement malaisien privilégie aujourd'hui le développement du capital humain qui est le premier atout pour le développement du pays. En insistant sur un modèle de forte croissance, La Malaisie espère pouvoir accéder au rang de pays développé d'ici à 2020.

Dans le cadre de ce nouveau modèle économique, l'une des tâches à accomplir consiste à créer des talents, à les préserver et à les attirer. Nous avons récemment annoncé la création d'une société des talents pour faciliter ce processus. Nous pensons que les compétences et les connaissances sont essentielles pour améliorer la productivité, le revenu et l'accès aux possibilités d'emploi. La formulation d'une politique d'emploi devrait tenir compte des besoins actuels et futurs des entreprises, et la formation professionnelle doit être axée sur la polyvalence et sur des programmes de perfectionnement des compétences qui soient tournés vers les entreprises.

L'OIT a un rôle important à jouer pour aider les Etats Membres à élaborer les bonnes politiques de l'emploi qui seront déterminantes pour assurer une bonne gouvernance du marché du travail et promouvoir l'emploi. Une importance tout aussi grande doit être accordée aux politiques axées sur la création d'emplois, de même qu'il faut assurer le maintien de l'emploi.

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, attirer les investissements nationaux et internationaux suppose que l'on crée un climat de compétitivité économique qui soit associé à une main-d'œuvre dynamique, hautement qualifiée et très productive.

Telle est la responsabilité conjointe de ce collège tripartite et pas seulement celle des gouvernements. Les organisations de travailleurs devraient, tout en faisant face à leurs responsabilités, envisager leur nouveau rôle qui est d'accroître la productivité de

leurs membres afin de leur permettre de relever les nouveaux défis.

Original anglais: M^{me} SINNEMÄKI (ministre du Travail, Finlande)

Il est très important que cette conférence débâte sur le premier des quatre objectifs stratégiques qui ont été mis en évidence dans la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. C'est une déclaration qui, aux yeux de la Finlande, est très importante. Le suivi de cette déclaration et sa mise en œuvre doivent être davantage développés. Nous devons nous rappeler le lien évident entre la situation mondiale de l'emploi et les questions politiques, sociales et économiques.

La crise économique s'est propagée d'un pays à l'autre et nous, en tant que responsables politiques, en tant que représentants des employeurs et travailleurs, tous ensemble, devons trouver les mesures qui permettront de riposter à la crise. Les mesures nécessaires exigent une large coopération, ainsi qu'une forte autorité politique. Nous nous réjouissons de voir que l'OIT est parvenue à avoir un rôle très actif parmi ces différents partenaires sociaux. L'OIT devrait également déployer tous ses efforts pour que l'architecture financière soit plus juste. En temps de crise, nous ne pouvons oublier l'Agenda du travail décent et les droits fondamentaux au travail. Des règles équitables sur le commerce et la finance doivent être mises en œuvre aux niveaux international et mondial.

Des politiques qui privilégient l'emploi et la protection sociale et qui peuvent engranger la confiance des travailleurs et des employeurs seraient la meilleure garantie contre une conjoncture économique négative. Le monde ne peut pas être dirigé exclusivement par des objectifs économiques. La sécurité dépend de la stabilité sociale et il convient aussi de convaincre nos citoyens que même si aujourd'hui est difficile, demain sera meilleur.

En Finlande, nous avons répondu à la récession avec les partenaires sociaux et nous avons pris des mesures qui reposent sur des transitions aussi faciles que possibles entre l'emploi et la formation, assortis d'allocations ou de bénéfices sociaux correspondants en vue d'améliorer la qualité du travail. L'assouplissement des horaires de travail a largement été utilisé en Finlande. Intégrer les citoyens dans le travail productif est un investissement non seulement sur le plan personnel mais aussi pour la société toute entière.

En dépit de tous les problèmes d'aujourd'hui, nous devons penser à long terme. Les États sociaux ont besoin de la contribution de tous. Nous devons nous assurer que les conditions de travail soient telles que les gens puissent travailler en l'absence de toutes discriminations fondées sur le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique. Nous devons également garantir des services sociaux ainsi que des inspections du travail suffisantes et bien organisées pour tous les travailleurs, y compris les formes de travail atypique et le travail domestique dont nous avons parlé au cours de cette Conférence.

Dans le contexte de la mondialisation et dans une situation de crise économique, est survenu un nouveau problème dont on parle de plus en plus. Il s'agit de l'économie souterraine dans toutes ses formes, qui est un problème tout autant pour les pays en développement que pour les entreprises et les travailleurs des pays développés. Elle défavorise

les employeurs qui se conforment à la législation du travail et les conventions collectives par rapport à ceux qui ne respectent pas cette législation.

Même si nous devons nous occuper de nos problèmes en premier lieu, nous ne devons jamais oublier la coopération avec les pays en développement. Il nous faut des politiques qui soient cohérentes au point de vue mondial, ce qui est très important car le monde doit faire face à de nouveaux problèmes, comme le changement climatique. Nous devons encourager des stratégies de reprise qui soient respectueuses de l'environnement, comme stratégies de sortie de crise pour encourager l'innovation et créer de nouveaux emplois.

Nous sommes conscients de la plupart des problèmes, il nous faut donc maintenant nous atteler à la tâche et trouver une volonté commune pour les résoudre et l'une des meilleures enseignes pour ce faire, est l'OIT avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Original anglais: M^{me} LADÓ (gouvernement, Hongrie)

Cette année, notre Conférence est particulièrement à l'écoute des plus vulnérables: les femmes et les hommes affectés par le VIH/sida, victimes de discriminations directes ou indirectes et d'exclusion sociale dans le monde entier; les travailleurs domestiques, «invisibles», généralement privés des droits sociaux les plus fondamentaux; les enfants dont l'enfance est bien trop courte car ils doivent trop vite travailler; mais aussi les millions de travailleurs et de chômeurs victimes de la crise économique et financière. Cette empathie mérite d'être louée.

La nouvelle convention sur le VIH/sida dans le monde du travail est un instrument novateur qui tente d'apporter une réponse à un problème économique, social, moral et sanitaire majeur. Bien que nous ayons peu de victimes du VIH/sida en Hongrie, ceux qui en souffrent profiteraient beaucoup d'une telle recommandation, qui prévoit d'importantes mesures de protection et d'appui en leur faveur.

Nous apprécions également les discussions constructives sur la convention concernant les travailleurs domestiques, attendue depuis longtemps. Bien qu'il y ait encore des questions à régler, les progrès accomplis au cours de cette session ouvrent la voie à une conclusion positive pour l'année prochaine.

Quant au travail des enfants, qui fait l'objet du rapport présenté au titre de la Déclaration de 1998, nous nous félicitons des rapides avancées accomplies en vue d'en éliminer les pires formes d'ici à 2016.

Cette année encore, les conséquences de la crise mondiale de l'emploi, sont au cœur des débats de la Conférence. La Hongrie constate avec satisfaction que le Pacte mondial pour l'emploi adopté l'an dernier s'est révélé utile et efficace. Il a aidé de nombreux pays à faire face aux premiers impacts financiers et économiques de la crise et à éviter des troubles sociaux. Nous appuyons pleinement le rapport du Directeur général sur la reprise sous le signe du travail décent et nous en avalisons les recommandations. Nous devons désormais tout faire pour assurer une reprise riche en emplois, comme l'a rappelé le Directeur général dans son discours d'inauguration.

Notre nouveau gouvernement, élu en mai à une majorité écrasante, a décidé de relever ce défi. Son but est de transformer radicalement les politiques nationales en matière d'économie et d'emploi, non

seulement pour aider le pays à sortir de la crise mais surtout pour poser les fondements d'un retour à la croissance et la prospérité. Le nouveau gouvernement a fait de la création d'emplois l'une de ses principales priorités macroéconomiques et s'est assigné l'ambitieux objectif de créer 1 million d'emplois en dix ans. Ce sera un progrès énorme, compte tenu du taux d'emploi actuel – 60,5 pour cent pour les 20-64 ans – qui place notre pays en avant-dernière position au plan européen. Les projets du gouvernement s'inscrivent dans le droit fil de la nouvelle stratégie européenne «Europa 2020» visant à établir une croissance créatrice d'emplois et un niveau d'emploi de 75 pour cent pour les 20-64 ans.

Dans le cadre de cet objectif global de création d'emplois, notre gouvernement va également prendre des mesures pour favoriser à la fois les plus qualifiés et les moins qualifiés; il entend créer de nouveaux emplois pour ceux qui ont peu ou pas de qualifications, mais aussi pour les jeunes bien formés, dans les secteurs créatifs ou «verts» à forte valeur ajoutée. Il conviendra à cette fin de modifier notre législation sur l'emploi et notamment de promouvoir les principes de flexisécurité.

Les résultats des dernières élections générales donnent au gouvernement la possibilité non seulement de créer une économie compétitive et durable, mais aussi de consolider les fondements de la société. Son objectif est de rétablir la valeur du travail et de mettre ce dernier au cœur de l'économie et de la société. Notre gouvernement est convaincu qu'en aidant les chômeurs à retrouver un emploi on ne favorise pas seulement la reprise économique, on contribue aussi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

J'ai le plaisir de vous informer que, sur proposition du Conseil national tripartite, la Hongrie a ratifié deux conventions de l'OIT en 2010, la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, et la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994. Nous en avons donc ratifié maintenant 72.

Je tiens pour terminer à vous assurer que la Hongrie s'identifie pleinement aux valeurs de l'OIT et appuie pleinement ses efforts en faveur de la justice sociale. Le bon fonctionnement du bureau sous-régional de Budapest nous tient beaucoup à cœur et nous continuerons à lui apporter tout le soutien nécessaire.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ (travailleur, Argentine)

La mondialisation nous surprend de jour en jour avec ses progrès scientifiques et technologiques, mais cela ne contribue pas pour autant à améliorer les conditions sociales et la qualité de la vie de nos peuples.

Les inégalités ne cessent d'augmenter en raison de la constante précarisation des conditions de travail devenue une forme d'organisation sociale.

Ce modèle de société moderne repose sur des bas salaires, la flexibilité du travail et la fragilisation de la sécurité sociale de l'ensemble des travailleurs et leurs familles.

Dans ce nouveau contexte international, les valeurs du travail et de la production ont changé. Il s'agit d'un modèle de «déséquilibre parfait» où toutes les politiques ont pour but de contribuer à un climat d'affaires exigeant des capitaux financiers. Mais dès que le système financier échoue, les ajustements se font au détriment des travailleurs et creusent les inégalités.

La situation économique actuelle et les conflits sociaux à venir exigent à la communauté internationale de changer tous ces paramètres.

A cet effet, les organisations financières internationales doivent modifier leurs programmes. Nous constatons que les mêmes recettes, responsables de la débâcle économique qui a plongé mon pays dans le chaos de 2001, continuent d'être appliquées aujourd'hui. Tout ce fanatisme néolibéral auquel nous assistons est ahurissant!

Nous pensons qu'en l'absence de mécanismes capables de juguler les forts taux de chômage engendrés par la crise économique mondiale, nous ne serons pas en mesure de préserver la paix sociale dans le monde.

Nous avons espoir que le G20 adoptera dans la pratique le Pacte mondial pour l'emploi qui propose au monde de s'engager dans une nouvelle voie.

Cette décision incombe aux Etats. Il s'agit d'une décision politique qui consiste à choisir entre *continuer ou changer*, pour reprendre les termes employés par la Présidente de l'Argentine, Cristina Fernández de Kirchner, ici-même à l'OIT et au Sommet du G20.

La transformation du système dépend de la disposition des Etats à s'engager plus que jamais dans la voie du capital productif et du travail et à promouvoir un modèle de développement où les dimensions économiques et sociales soient pleinement équilibrées.

Nous autres travailleurs voulons des changements rapides dans ce sens. Nous ne pouvons plus accepter ce modèle qui tourne autour des capitaux et de la finance.

Le 25 mai dernier nous avons célébré le bicentenaire de la naissance de ma patrie en comptant avec une participation populaire massive poussée par l'espoir d'un changement d'orientation politique et économique.

Des millions d'Argentins sont descendus dans la rue animés d'une grande ferveur patriotique et ont lancé un message clair, à savoir que nous devons consolider un modèle de nation où la liberté, la justice, la démocratie, les droits de l'homme, le dialogue social et le développement durable soient érigés en fondements inaltérables de notre argentinité.

Dans notre pays, le système de la négociation collective fonctionne pleinement; nous venons d'adopter la mise en place d'un système d'allocations familiales; l'actualisation des salaires minimum se fait toujours à travers le dialogue tripartite; la formation professionnelle en vue d'aider les travailleurs à s'insérer sur le marché du travail se poursuit; etc.

Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi, le chômage, la pauvreté, le secteur informel et l'insécurité sont des questions prioritaires pour le Conseil de développement économique et social que nous voulons créer.

Nous autres, travailleurs argentins et de la région, militons pour que la justice sociale devienne l'un des piliers de la politique. Nous savons qu'avec un système basé sur la culture du travail, un nouvel ordre social pourra être créé qui englobera tous les secteurs productifs et sociaux en vue d'un développement durable, d'une société plus juste, plus solidaire et de plein emploi.

(M. Nakajima prend place au fauteuil présidentiel.)

Ainsi que l'a dit le Directeur général lors de son discours de présentation de son rapport, la crise économique et la hausse du chômage pèsent sur les droits et libertés des travailleurs dans le monde entier, tandis que leurs acquis sont battus en brèche. Le FMI et la Banque mondiale sont ceux qui ont le plus profité de la crise, voyant leurs ressources et leur rôle rehaussés. La Confédération des syndicats d'ouvriers de Turquie ne pense pas que le FMI puisse contribuer à la reprise économique. L'OIT devrait pouvoir être beaucoup plus efficace à ce niveau que le FMI, et nous apprécions énormément le travail effectué à cet égard.

Le chômage était déjà un des plus graves problèmes de la Turquie avant la crise, qui n'a fait que l'empirer. La croissance économique des dernières années n'a pas permis d'éliminer le chômage. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile de résoudre le problème de l'emploi dans le contexte actuel.

Comme nous l'indiquons dans les recommandations soumises par les confédérations syndicales mondiales au G20, tous les pays devraient placer l'emploi au cœur de leurs politiques économiques, investir dans les ressources humaines, créer un système de formation professionnelle adapté au marché du travail pour accroître l'employabilité des jeunes et des chômeurs. Tel doit être l'objectif.

Les difficultés que nous rencontrons en Turquie dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail demeurent. Il y a encore des accidents mortels dans les chantiers navals et dans les mines. Il est manifeste qu'il faut redoubler d'efforts pour remédier à ce problème en Turquie.

Quant à la lutte contre le travail des enfants, nous avons quelques réalisations à notre actif, comme l'indique le Directeur général dans son rapport: le pourcentage d'enfants astreints à un travail est passé de 15,2 pour cent en 1994 à 5,9 pour cent en 2006 et nous apprécions beaucoup l'aide de l'OIT en la matière.

Diverses activités visant à formaliser l'économie informelle ont été entreprises en Turquie avec le concours de l'OIT. Toutefois, il est difficile de progresser rapidement puisque l'économie informelle représente 43 pour cent. Les travailleurs sans papiers continuent d'être privés de protection sociale et de droits. Nous pourrions éliminer le travail des enfants en formalisant le secteur informel de l'économie, mais seulement avec l'aide de l'OIT et des partenaires sociaux.

La Turquie a fait l'objet de discussions dans le cadre de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Aucune amélioration n'a pu être faite sur le plan législatif ni sur celui de la mise œuvre de cette convention depuis la Conférence de l'an dernier. Nous avons préparé des amendements à la législation (lois n°s 2821 et 2822) régissant les droits des syndicats et la liberté syndicale. Ce projet d'amendement a été soumis à l'OIT, il devra être révisé pour tenir compte des préoccupations des partenaires sociaux afin que des mesures immédiates puissent être adoptées.

Le gouvernement a également adopté une série d'amendements à la Constitution. Toutefois, ces amendements doivent être soumis à la Cour constitutionnelle et nous n'en connaissons pas encore l'issue.

Les fonctionnaires continuent de rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs droits syndicaux

en Turquie. Un amendement à la loi n° 4688 devra être apporté afin que la loi qui régit ces droits soit conforme à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et à la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de l'OIT. Des initiatives ont été lancées dans le cadre de cette série d'amendements à la Constitution, mais n'ont pas suffi à permettre aux fonctionnaires de jouir du droit de grève en cas de conflit social non réglé.

Pour conclure, je voudrais évoquer l'attaque inhumaine et illégale qui a été perpétrée par Israël dans les eaux internationales contre la flottille internationale qui transportait de l'aide humanitaire à destination de Gaza. Cette attaque visait des civils qui avaient pour unique objectif d'apporter une aide humanitaire au peuple palestinien qui souffre sous l'occupation israélienne. Neuf citoyens turcs ont perdu la vie, de nombreuses autres personnes ont été blessées. Nous condamnons cette attaque et espérons que la présente Conférence condamnera le gouvernement israélien avec la plus grande fermeté possible.

Original anglais: M. KIM (employeur, République de Corée)

Alors que nous vivons une crise de l'emploi sans précédent, le rapport du Directeur général, *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent* nous semble opportun, mais aussi équilibré, en ce sens qu'il met l'accent sur l'importance d'instaurer un environnement favorable à l'innovation et à l'investissement dans des entreprises durables. En effet, le travail décent ne deviendra réalité que grâce à la croissance économique et à la création d'emplois productifs.

L'amélioration de la protection sociale et de la qualité de vie au travail ont été considérées comme un concept clé du travail décent. Mais sans emplois, il n'y a pas de travail décent. Nous devons surveiller de près trois facteurs, la protection sociale excessive, les augmentations de salaire trop importantes et la trop grande rigidité du marché du travail, qui sont en corrélation négative avec la création d'emplois. Nous ne devons négliger aucun effort pour équilibrer ces différents éléments.

Premièrement, des politiques sociales populistes menées à des fins électoralistes peuvent aboutir à un accroissement de la dette souveraine et donc nuire à l'économie et à la capacité de créer des emplois. Une protection sociale excessive peut, en outre, être le facteur déclenchant de conflits entre générations, le coût énorme de la protection sociale actuelle étant laissé à la charge de la génération suivante. A cet égard, il est temps maintenant de revoir entièrement nos politiques de protection sociale en tenant compte de leur viabilité budgétaire puisque nous voulons créer davantage d'emplois pour davantage de gens. Une protection sociale excessive pour la génération actuelle, conséquence d'une capitulation lorsque d'aucuns font la grosse voix, peut faire peser un trop lourd fardeau sur la génération suivante. Des décisions politiques sages et raisonnables sont donc nécessaires pour définir et offrir un niveau de protection sociale financièrement viable.

Deuxièmement, des hausses de salaires trop importantes, ne tenant pas compte de la capacité de production et de rémunération, freineront la compétitivité des entreprises, saperont la création d'emplois et creuseront les déficits nationaux. Des efforts doivent donc être déployés pour stabiliser les prix à la consommation et les salaires.

Troisièmement, des marchés du travail trop rigides et trop réglementés sont un problème sous-jacent et une entrave à l'emploi productif. L'économie informelle s'est développée en raison d'une réglementation et d'une rigidité excessives de l'économie formelle. La souplesse n'est peut-être pas la panacée mais c'est un élément clé de toute stratégie destinée à revitaliser la capacité des entreprises de créer davantage d'emplois. A cet égard, les politiques gouvernementales ne doivent ni dépasser leur objectif légitime, qui est de fournir une protection adéquate aux travailleurs, ni devenir un obstacle à la création d'emplois.

Enfin, l'appui politique est nécessaire au niveau national pour accélérer la création d'emplois dans les secteurs émergents. Il est notamment souhaitable que des mesures viennent encourager l'industrie des services et les emplois verts, sans pour autant sacrifier les industries traditionnelles.

Je voudrais souligner, en guise de conclusion, que la création d'emplois n'est pas spontanée; il faut réunir les conditions favorables. D'importantes enveloppes budgétaires seront sans doute nécessaires pour répondre à la crise actuelle de l'emploi, mais ce n'est pas une solution à long terme. Je suis convaincu que la véritable solution en matière de création d'emplois est d'instaurer un environnement favorable au développement durable des entreprises par la stabilité budgétaire, la déréglementation et la flexibilité accrue du marché du travail.

Original portugais: M. GOMES (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Etat, Guinée-Bissau)

La Guinée-Bissau traverse une étape très pénible de son histoire, caractérisée par des problèmes sociaux et une instabilité presque permanente au cours des dix dernières années. A ce problème s'en ajoutent d'autres encore, comme le fait que la Guinée-Bissau occupe le 175^e rang parmi les 177 pays évalués à l'aune de l'indice de développement humain de l'ONU. L'espérance de vie d'un Guinéen est de moins de 46 ans. C'est très peu et l'on dit que beaucoup de comportements sociaux sont liés à l'espérance de vie.

Lorsque l'on parle du travail dans les conditions que je viens de décrire cela implique un exercice extrêmement ardu car le développement économique est associé à la stabilité, une condition *sine qua non* pour que l'on puisse parler d'un quelconque travail décent ou digne.

Le gouvernement de mon pays est résolu à tout entreprendre pour trouver des solutions face aux différents problèmes dont souffre sa population, notamment les employeurs et les travailleurs.

En Guinée-Bissau la formulation d'un programme intitulé *Pays et Travail digne* est en cours. Une délégation multidisciplinaire du bureau sous-régional de l'OIT est déjà venue en Guinée-Bissau pour y rencontrer différentes autorités nationales et définir avec elles les contours de ce programme.

Un travail décent est un travail productif, bien rémunéré, exercé dans des conditions de liberté, d'équité et de sécurité, et capable de garantir une vie digne. Le concept de travail décent repose sur quatre piliers fondamentaux, à savoir le respect des droits et principes fondamentaux au travail, la promotion d'un emploi de qualité, l'extension de la protection sociale et le dialogue social.

Le programme *Pays et travail digne* dont nous débattons en Guinée-Bissau comporte un volet im-

portant d'emplois, concernant surtout les jeunes et la préservation de l'environnement. Ce programme sera une concrétisation du document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, un document assorti d'indicateurs et dont les principaux axes sont les suivants: a) la création des conditions nécessaires à une croissance économique forte et durable; b) un meilleur accès aux services sociaux essentiels; c) la mise en œuvre de programmes spécifiques de réduction de la pauvreté, et d) l'amélioration de la gouvernance.

La crise économique a encore détérioré l'économie déjà faible de la Guinée-Bissau, où la situation sociale est caractérisée par une régression accentuée du niveau de vie des catégories les plus vulnérables de la population.

La pauvreté a un lien direct avec l'augmentation rapide du chômage et du sous-emploi, surtout dans le monde rural et dans les milieux suburbains du pays. Les problèmes qui nuisent au développement économique et social de la Guinée-Bissau sont nombreux, très complexes et touchent différents domaines. C'est pourquoi il est indispensable d'adopter des politiques pour améliorer l'employabilité, surtout celle des jeunes, ainsi que la situation des couches sociales qui souffrent le plus de la crise.

Face à cette situation, il faut également adopter des mesures aboutissant à des politiques à même de propulser l'économie et d'améliorer la condition sociale de ceux qui mettent leur force au service de l'Etat, des entreprises et de la société dans son ensemble, à savoir les travailleurs, sans pour autant écarter les mesures qui visent le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Un secteur privé dûment capitalisé et efficace implique un pays en croissance. C'est pourquoi notre gouvernement crée des conditions pour stimuler la capitalisation du secteur privé.

Une réforme de l'administration publique est en cours dans mon pays; cette réforme couvre également l'administration du travail. Elle a pour but de supprimer les formalités inutiles, de réduire le nombre de fonctionnaires en vue de diminuer la masse salariale et, partant, de créer de meilleures conditions pour les travailleurs.

C'est pourquoi la Guinée-Bissau demande l'appui de l'OIT dans les différents domaines où elle intervient.

Original anglais: M. BANGUR (employeur, Inde)

Cette Conférence se tient à un moment où la reprise de la croissance économique mondiale est à mi-chemin, mais il n'en reste pas moins que la dette souveraine dans la zone euro fait peser une menace sur cette reprise et sur la croissance de l'emploi.

Le rapport du Directeur général sur ce sujet fait un état des lieux et suggère des voies possibles vers l'avenir. Cette crise, qui est la pire crise que nous ayons connue depuis la Deuxième Guerre mondiale, a réduit la production mondiale de 2,2 pour cent et 34 millions de personnes sont venues grossir les rangs d'une armée de chômeurs qui comptait déjà 185 millions de personnes, auxquels s'ajoutent 1,5 million d'individus dans des emplois précaires, 80 pour cent de la main-d'œuvre totale étant par ailleurs dépourvue de toute protection sociale.

Voilà donc un enjeu très grave pour l'OIT, pour sa sagesse collective et pour les objectifs établis par la Charte de 1919 et par la Déclaration de Philadelphie.

Tout d'abord, nous voudrions dire que nous considérons que la crise a pour origine la faiblesse de la structure financière et qu'il est avant tout nécessaire de créer une structure macroéconomique forte et durable, et de réformer le secteur financier. Il faut également élaborer des réglementations minimums applicables aux secteurs bancaire et financier, comme cela a été fait pour les marchés, si l'on veut éviter que la crise ne se reproduise.

Deuxièmement, les trains de mesures d'encouragement ont été utiles pour épargner des emplois. Dans les seuls pays du G20, environ 21 millions d'emplois ont été sauvés par ces mesures d'incitation.

En Inde, un demi-million d'emplois ont été créés au cours du dernier trimestre de 2009. Ces mesures d'incitation ne devraient donc pas être abandonnées abruptement, mais plutôt de façon échelonnée et progressive. Une approche coordonnée à l'échelon mondial sur ce sujet est donc particulièrement nécessaire.

Nous pensons cependant que ces mesures d'incitation ne sont que des mesures temporaires destinées à promouvoir et à protéger l'emploi. La création d'emplois doit passer par la promotion de l'entrepreneuriat et des compétences individuelles et culturelles, et par la mise en place d'un environnement propice à l'investissement et à l'emploi.

La création d'entreprises durables devrait être l'objectif absolu des politiques économiques nationales et l'Organisation internationale du Travail devrait orienter ce processus par un appui technique adéquat.

Il est encourageant de remarquer que tous les organes mondiaux comme l'OIT, le G20 et l'OCDE ont reconnu le fait que l'emploi devrait être placé au cœur de la reprise, ce qui a conduit à l'élaboration d'un instrument mondial de large portée, le Pacte mondial pour l'emploi, adopté par l'OIT au cours de la dernière session de la Conférence. Nous l'appuyons sans réserve.

Nous considérons que les possibilités d'action énoncées dans le document devraient être mises en œuvre par tous les Etats Membres. Nous recommandons que tout Etat Membre établisse un comité de suivi tripartite pour veiller à la mise en œuvre du Pacte.

Le développement des compétences favorise l'employabilité tout au long de la vie et c'est la meilleure forme de sécurité sociale. Notre Premier ministre a appelé à la mise en œuvre de mesures de perfectionnement des compétences pour 500 millions de personnes d'ici à 2022, et une grande initiative nationale est en cours. Nous tenons beaucoup à ce que l'OIT complète et soutienne l'action de notre pays.

Les politiques d'emploi dépendent du climat macroéconomique, de l'investissement dans le secteur commercial et des politiques mises en œuvre pour stimuler l'entrepreneuriat. Des emplois créés artificiellement ne peuvent pas soutenir l'économie pendant longtemps. L'emploi productif devrait par conséquent être le but final vers lequel tendre.

La libre circulation des capitaux, de la technologie et de la main-d'œuvre est essentielle pour créer des emplois productifs. Les négociations qui sont en cours à l'OMC doivent être conclues aussi vite que possible et la libre circulation de la main-d'œuvre dans le monde doit figurer parmi les préoccupations de l'OIT.

Nous nous inquiétons toutefois de voir qu'en dépit d'une prise de conscience mondiale, 215 millions d'enfants sont toujours au travail et 115 millions d'entre eux doivent effectuer des tâches pénibles. Les efforts pour les affranchir du travail ne semblent apporter que des résultats tardifs et nous amènent à repenser les stratégies que l'on a appliquées jusqu'à maintenant. Il est reconnu que l'éducation est un bon instrument pour y parvenir, mais en l'absence d'autres mesures de soutien, elle est parfois inefficace.

L'OIT doit donc étudier toutes ces questions sous un angle nouveau et proposer des programmes novateurs pour lutter contre le travail des enfants.

Nous attirons votre attention sur le rapport du Directeur général sur le travail des enfants, qui indique que la plupart des enfants au travail le sont dans le secteur agricole et que seul un enfant sur cinq reçoit une rémunération, alors que les autres sont des travailleurs familiaux sans salaire.

D'un point de vue pragmatique, il s'agit certes d'enfants au travail, mais ils épaulent leurs parents et leurs familles en s'occupant de leurs frères et sœurs et en accomplissant d'autres tâches, y compris aux champs, ce qui est chose très courante en Inde.

Nous sommes d'accord avec le fait qu'il faut convaincre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, mais la question de savoir si ces enfants peuvent être considérés comme des enfants au travail est toujours sujette à caution.

Cette session de la Conférence porte sur deux questions importantes: le VIH/sida et les travailleurs domestiques, en vue d'adopter des instruments.

Nous souscrivons à l'idée d'adopter un instrument universel de lutte contre le VIH/sida afin d'aider les membres à endiguer la propagation de cette maladie mortelle, et estimons que la question des travailleurs domestiques est une question délicate qui découle de la nature complexe de l'emploi.

Comment un instrument commun peut-il concerner des pratiques d'emploi aussi diverses et qui comportent de si nombreuses facettes? C'est une chose pour nous difficile à comprendre. J'espère sincèrement qu'avant de recommander de nouveaux instruments, les partenaires sociaux en cerneront pleinement la portée et les ramifications.

Original anglais: M. KUDATGOBİLİK (employeur, Turquie)

Selon nous, le thème de la Conférence de cette année pourrait bien être celui d'«une reprise sans emploi». La pire récession, ou grande récession comme se plaisent à l'appeler certains experts, que nous ayons vue depuis la Grande Dépression des années 1930 semble toucher à sa fin dans de nombreux pays qui commencent à afficher des taux de croissance certes modestes, mais néanmoins positifs au cours du quatrième trimestre de 2009. Toutefois, la reprise économique n'a pas encore eu d'impact sur la scène de l'emploi. En effet, comme le dit d'ailleurs le Directeur général à juste titre, le taux de chômage atteint encore des niveaux inégalés.

Malheureusement, ce n'est là que la partie visible de l'iceberg: chercheurs d'emploi découragés, travailleurs non consentants, temporaires ou à temps partiel, emplois informels et réduction des prestations sociales. En résumé, nous sommes confrontés à une «reprise sans emploi», mais il est injuste de parler de cela alors que des millions de personnes sont encore au chômage dans de nombreux pays.

Dans ces circonstances, la création d'emplois demeure une priorité mondiale, et plus encore pour l'OIT. En effet, nous devons relever un défi essentiel, qui est de garantir et d'accélérer une reprise riche en emplois, ce qui nous permettra d'emprunter la voie d'une croissance équilibrée, durable et forte. Et la question que nous devons nous poser est la suivante: qui est responsable de la création d'emplois?

Avec la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le bureau de l'OIT s'est engagé à introduire les changements nécessaires dans la gestion et la gouvernance au sein de l'Organisation. Il est évident qu'une convergence de politiques est nécessaire sur le plan national et mondial, y compris avec le FMI, le G20, mais également avec l'Union européenne. En effet, nous espérons que l'OIT cherche activement à forger des politiques nationales et mondiales, permettant ainsi d'arriver véritablement à une reprise en ces temps turbulents et de placer la création d'emplois au cœur de ces politiques.

Nous, les employeurs turcs, pensons que nous avons une responsabilité unique dans la création d'emplois. En effet, le rôle des entreprises est essentiel dans la création d'emplois. Les entreprises du secteur réel sont donc au premier plan de la création d'emplois dans le monde entier. Nous avons donc besoin d'un environnement positif et viable pour les entreprises afin d'accroître la croissance et l'emploi. Nous devons créer une croissance économique qui serait le moteur principal de la demande d'emploi. Nous avons besoin de meilleurs mécanismes de soutien et, comme l'a dit le Directeur général, il faut encourager les flux de ressources et les allocations pour des investissements productifs à long terme par des entreprises viables, ce qui favoriserait la croissance de la production et de l'emploi. Il faut également améliorer les flux de financement pour les entreprises viables qui créent des opportunités de travail décent.

N'oublions pas que nous entrons dans une nouvelle ère, où les économies des marchés émergentes commencent à offrir de meilleures possibilités d'investissement que certaines économies développées.

Comme l'a dit clairement le Directeur général dans son rapport, une mondialisation post-crise nécessitera une nouvelle voie et nous nous attendons à ce que celle-ci soit conduite par les réalités démographiques et économiques des nouveaux marchés émergents comme la Turquie.

En conclusion, dans le cadre de la création d'emplois au niveau mondial, j'aimerais réitérer notre conviction que l'OIT doit encourager des politiques qui donnent la priorité à des entreprises viables qui travaillent avant tout sur des marchés émergents. Les économies du G20 ont la possibilité de créer des emplois pour des millions de personnes. Je suis convaincu que la Turquie, qui fait partie du G20, peut également apporter une solution positive.

Original chinois: M. CHEN (employeur, Chine)

L'économie mondiale montre certains signes de reprise, laissant espérer que les répercussions de la crise financière sont maintenant derrière nous.

Le rapport présenté par le Directeur général permet d'espérer qu'il sera possible de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi afin de favoriser une relance saine de l'économie mondiale, associée à

des politiques favorables à un travail décent, pour réaliser un développement équilibré et durable. Actuellement l'économie mondiale est toujours en butte à de nombreux obstacles. Les fondations de la reprise ne sont pas encore solides et les effets de la crise financière continueront de se faire sentir, et il faudra encore plus de temps pour venir à bout de la crise de l'emploi qui a été causée par la crise économique.

La tâche la plus urgente pour l'économie mondiale est de restaurer la croissance économique et de faire face à la crise de l'emploi aussitôt que possible.

En effet, conformément aux objectifs du Sommet du G20, nous devons préserver la cohérence et la stabilité des politiques macroéconomiques, poursuivre rigoureusement une coopération concrète au sein de l'économie réelle grâce au commerce et aux investissements. Il nous faut aussi accélérer la création d'un nouvel ordre financier international plus juste, dénoncer le protectionnisme, sous toutes ses formes pour mettre pleinement en œuvre une coopération débouchant sur des solutions où tout le monde est gagnant.

En Chine, 2009 a été l'année la plus difficile, sur le plan du développement économique. Dans les circonstances actuelles, qui sont particulièrement difficiles depuis le début du siècle, le gouvernement chinois a lancé un train de mesures incitatives pour encourager une croissance économique stable et rapide, afin de stimuler le développement économique, avec une croissance du PIB de 8,7 pour cent.

Ceci a permis d'apporter une contribution à la reprise en ces temps difficiles. Les trois piliers des relations de travail, à savoir les partenaires sociaux, les gouvernements, les employeurs et les syndicats, sont parvenus à un accord par le dialogue et la négociation, conformément aux politiques nationales mises en œuvre pour faire face à la crise. Ensemble, ils ont lancé la campagne «Cibler et sauvegarder les entreprises pour réaliser l'emploi et la stabilité».

L'instruction a été diffusée dans tout le pays. A cet effet, les administrations du travail, les confédérations d'entreprises et les syndicats ont renforcé le dialogue et la coopération, puisqu'il s'agit effectivement de comprendre que la clé de la stabilisation de l'emploi, c'est de stabiliser et de stimuler les entreprises. Il faut unir les efforts pour surmonter les difficultés actuelles sauvegarder les emplois et pour arriver à un pacte conjoint de stabilité entre les entreprises et les employés. Les entreprises doivent garantir les droits des salariés, prendre des mesures telles que la formation, une flexibilité de l'emploi, et éviter les licenciements. Il s'agit de faire face ensemble aux difficultés, d'unir les efforts pour arriver à un développement durable.

Grâce à ces efforts tripartites, la situation de l'emploi et les relations professionnelles restent saines et stables dans notre pays. Ceci montre que le mécanisme tripartite a donc des avantages et joue un rôle positif en favorisant le redressement économique.

La route vers une reprise mondiale et un développement durable est encore longue. Les entreprises, les chefs d'entreprise sont des éléments clés pour promouvoir le développement économique et social. Nous espérons que la communauté internationale et l'OIT appuieront les entreprises et les chefs d'entreprise en mettant à leur disposition des conditions favorables et en créant un climat international paisible et harmonieux. La Confédération des em-

ployeurs de Chine, comme toujours, s'efforcera de renforcer encore la communication et la coopération avec l'OIT ainsi qu'avec les organisations d'employeurs d'autres pays.

Joignons nos efforts pour faire face à la crise financière et pour parvenir à la reprise économique mondiale le plus vite possible pour créer un avenir encore meilleur.

Original anglais: M. MOSII (travailleur, Indonésie)

La protection de ces travailleurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, constitue l'une des avancées de la 99^e session de la Conférence et s'inscrit dans les initiatives visant à réunir toutes les parties en vue de la réalisation de l'Agenda pour le travail décent et de l'élimination de la pauvreté.

L'année prochaine, lorsque nous adopterons cette convention, en tant que Membre de l'OIT, mon pays aura la responsabilité de procéder à sa ratification. Tous les pays, en particulier les pays en développement, ont leurs propres problèmes. Faisons donc tout notre possible pour résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés lors des débats sur ce projet de convention.

Nous souhaitons également remercier l'OIT pour son appui, en particulier en ce qui concerne le projet d'ACTRAV, les programmes sur le VIH/sida et l'égalité entre hommes et femmes, et les mesures globales pour l'emploi. J'espère que ces programmes se poursuivront dans un avenir proche.

M. PIETTE (gouvernement, Belgique)

La Belgique considère qu'il est inconcevable de sacrifier la promotion de l'emploi et les conditions de vie des travailleurs avec ou sans emploi sur l'autel de l'austérité budgétaire. Si les crises ont, entre autres, pour conséquence l'adoption de mesures d'austérité, les mesures nationales et internationales de restriction de dépenses devraient préalablement être soumises à une évaluation d'impact ayant pour finalité d'éviter que les plus vulnérables soient une nouvelle fois les premières victimes.

Ensuite, la Belgique entend réaffirmer que l'action normative doit rester le centre névralgique de l'action de l'Organisation. Outre le respect des normes, il serait utile de s'engager vers l'examen d'autres voies comme celle de sa capacité juridique à interpréter certains engagements des Etats.

J'en viens donc à mon premier point. La crise est devenue multiforme, faisant de nombreuses victimes parmi les travailleurs et leurs familles. Les premières réponses des autorités publiques ont permis de sauver des emplois, mais sont remises en cause par les politiques d'austérité budgétaire. Est-ce que ces mesures seront tenables à long terme dans un contexte où, comme vous l'avez dit, le monde financier a rompu le contrat social? La Belgique estime qu'il est urgent et réaliste de promouvoir la reprise de l'emploi sans renoncer aux objectifs budgétaires.

L'abandon de ces mesures orientées vers l'emploi avant que la croissance ne se traduise en création nette d'emplois entraînerait à terme une détérioration de la santé économique des Etats, y compris une instabilité sociale. En effet, l'abandon des mesures entraînera une augmentation des exclus du marché du travail et, en première ligne, les plus fragilisés. Même en période de croissance, ce sont ces derniers qui subissent le plus le chômage de longue durée et pour lesquels les coûts de la réinsertion sont les plus élevés.

Des mesures de sortie de crise anticipées provoqueraient non seulement une exclusion croissante du marché du travail mais également une augmentation des dépenses publiques liées à l'augmentation des bénéficiaires d'allocations. En outre cela provoquera une baisse de la consommation, mais également une baisse des rentrées fiscales.

Il est donc nécessaire d'analyser préalablement, avant toute décision précipitée, l'impact des mesures éventuelles de sortie de crise en termes d'emploi et en termes budgétaires. Ceci devrait valoir non seulement pour les autorités nationales mais également pour les programmes de rigueur imposés par les instances internationales.

Enfin, les dialogues entamés par l'OIT avec d'autres institutions permettent-ils de modifier les logiques qui, à ce jour, n'intègrent toujours pas la dimension de l'emploi?

J'en viens à mon deuxième point: la fonction normative de l'OIT. Nous rappelons dans l'ensemble de nos travaux que les Déclarations et le Pacte sont des réponses adéquates à la crise. Dans ce monde perturbé, la Belgique veut affirmer que l'emploi doit être un objectif de la priorité macroéconomique, et que l'OIT devra trouver de nouvelles voies pour faire appliquer les normes existantes.

Les crises actuelles ne peuvent pas être l'occasion de diminuer les efforts de l'Organisation pour faire appliquer et respecter les normes. C'est un point essentiel. Sans doute eut-il fallu davantage de temps pour mieux assurer une interrelation entre les travaux de la Commission de l'application des normes et ceux de la Commission sur la question récurrente. Il ne s'agit pas maintenant de savoir si nous devons consolider ou créer un nouvel outil, mais nous devons réfléchir, et ce dans une vision à plus ou moins court terme, afin de renforcer le rôle de l'OIT en qualité de gardienne des conventions.

Enfin, dans le même esprit, nombreux sont les Etats qui concluent des accords bilatéraux; le tiers d'entre eux intègrent une clause sociale. La Belgique suggère d'explorer la piste qui permettrait à l'Organisation d'interpréter et de veiller au respect de ces clauses sociales, cela ne pouvant se faire que sur une base volontaire des Etats. Ce sera un outil supplémentaire pour l'OIT, allant vers une justice sociale et un vrai travail décent.

M. BEETS (gouvernement, Pays-Bas)

Nous avons à traiter d'une grande injustice pendant cette Conférence. Cette injustice est le travail des enfants. Vendredi dernier nous avons discuté le rapport global à ce sujet et en 2006 on avait discuté le précédent rapport global sur le travail des enfants. Et suite à ces discussions le Conseil d'administration a alors adopté le Plan d'action mondial. Ce Plan d'action fixe comme objectif d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Le rapport global présent indique que 215 millions sont prisonniers du travail des enfants. Et sur ces 215 millions, 115 millions sont victimes des pires formes. Le rapport global indique également que le recul du nombre des enfants ouvriers semble ralentir avant même que les conséquences de la crise économique mondiale n'aient entièrement été reflétées dans les chiffres. Chers collègues, ce sont déjà des chiffres inacceptables. Nous n'avons pas le droit d'accepter cette situation et nous devons absolument intensifier nos efforts si nous voulons abolir ces pires formes d'ici à 2016, comme nous nous

étions mis d'accord dans le Conseil d'administration.

Une des actions stipulées dans le Plan d'action était d'organiser une conférence mondiale. Une conférence mondiale pour redonner l'élan au mouvement contre le travail des enfants et pour évaluer les progrès. A la demande de l'OIT, les Pays-Bas étaient ravis d'accueillir une telle conférence, qui s'est tenue à La Haye, il y a tout juste un mois. M. le ministre Donner a présidé cette conférence de concert avec ses vice-présidents, M. Lima Godoy, représentant des employeurs, et M. Adyanthaya, représentant des travailleurs.

La Conférence de La Haye a clairement montré la volonté politique de s'attaquer à toutes les formes de travail des enfants, et en particulier d'abolir les pires formes d'ici à 2016, comme en a témoigné le grand nombre des Membres de l'OIT qui y ont assisté, parmi lesquels de nombreux ministres et représentants des partenaires sociaux. Y ont participé également un grand nombre de représentants d'organisations à l'échelle internationale, régionale et de la société civile. Et comme en ont témoigné également les engagements pris pendant la Conférence, engagements à tenir des réunions nationales avec toutes les parties concernées, ou engagements à mettre des fonds de côté, pour n'en citer que quelques-uns. Des exemples inspirants de projets mis en œuvre ont été discutés.

J'aimerais mentionner un exemple en particulier, et je fais référence au succès du Brésil qui a réussi à mettre en œuvre des programmes de transferts conditionnels d'espèces. Ces programmes procurent de l'argent aux ménages pauvres, de sorte que leurs enfants puissent être envoyés à l'école. Le Brésil fait d'innombrables efforts sur ce point et obtient de bons résultats. En conséquence, nous sommes absolument ravis que le Brésil ait accepté d'organiser la prochaine conférence mondiale. Je crois qu'il sera extrêmement utile d'assurer une suite à la Conférence de La Haye, et d'évaluer nos progrès vers l'objectif de 2016.

La Conférence mondiale qui s'est tenue à La Haye a adopté par acclamation la feuille de route pour réaliser l'abolition des pires formes d'ici à 2016; la feuille de route qui a été distribuée dans cette salle. La feuille de route insiste sur le fait que ce sont les gouvernements en premier lieu qui sont les premiers responsables de la lutte contre le travail des enfants. Des mesures dans le domaine de l'éducation et de la protection sociale sont particulièrement importantes pour aider à abolir le travail des enfants, comme l'a illustré l'exemple du Brésil. Mettre en œuvre un socle de protection sociale est l'un des points d'action importants de la feuille de route. Aussi, les Pays-Bas soutiennent-ils la mise en œuvre d'un socle de protection sociale dans le cadre de l'OIT. Nous attendons donc avec impatience les discussions récurrentes sur la sécurité sociale lors de la Conférence internationale du Travail de l'année prochaine et la perspective d'inclure l'abolition du travail des enfants dans cette discussion récurrente.

La feuille de route explique donc clairement les actions prioritaires et fournit des conseils utiles pour atteindre l'objectif de 2016. Nous sommes positifs quant au fait que cette feuille de route ouvre la voie vers un avenir dans lequel les enfants ne seront plus victimes d'abus et de répression, et dans lequel ils auront l'occasion de développer leurs talents. Il est important pour nous de suivre les progrès réalisés,

exposés dans cette feuille de route. Il est absolument essentiel de savoir quelles sont les mesures qui fonctionnent, quelles sont celles qui ne fonctionnent pas et ce qu'il reste encore à faire. Nous devons nous aider les uns les autres au cours des années jusqu'en 2016, et la feuille de route est un outil essentiel à cet égard. Nous comptons sur votre soutien, en tant que Membres de l'OIT, pour adopter la feuille de route vers 2016. Qu'elle inspire vos actions et nos actions et renforce nos efforts vers un monde sans travail des enfants.

Pour finir, permettez-moi de vous rappeler les aimables paroles de M. Tapiola, qui s'est exprimé au nom de M. Somavia à l'issue de la Conférence mondiale de La Haye. Il a invité M. le ministre Donner des Pays-Bas à apporter l'énergie de cette Conférence à La Haye à la Conférence internationale du Travail, en ajoutant que la Conférence internationale du Travail ne manquerait pas de faire bon accueil à l'intégration de la feuille de route aux discussions sur le rapport mondial, et il a également fait remarquer qu'elle allait inspirer de nouvelles actions et décisions. La feuille de route insiste clairement sur le rôle de leader de l'OIT dans toutes les questions relatives au travail des enfants. Elle peut donc aider à réaliser l'abolition du travail des enfants et j'ai donc le plaisir de porter ce document à votre attention.

Original russe: M^{me} ABDYKALIKOVA (ministre du Travail et de la Protection sociale, Kazakhstan)

Au nom du gouvernement du Kazakhstan, permettez-moi de vous présenter notre expérience de la stratégie de gestion des risques dans le domaine de la politique de l'emploi.

Cette année, le Président du Kazakhstan a validé le plan de développement stratégique du Kazakhstan d'ici à 2020.

Pour surmonter la crise économique et financière, il a fallu mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à rendre notre économie plus durable et plus souple. Ceci a été possible grâce au potentiel constitué pendant la période de croissance.

Pour la deuxième année, le gouvernement met en œuvre une stratégie de l'emploi-cadre, ce que nous appelons la feuille de route de l'emploi, et cela a permis de stabiliser la situation du marché du travail. Au cours de l'année passée, nous avons réalisé plus de 5 200 projets et créé plus de 258 000 emplois. Nous avons assuré aussi la formation professionnelle de plus de 100 000 personnes qui, pour la plupart, ont ensuite trouvé un emploi.

Nous avons plus particulièrement mis l'accent sur la jeunesse et sur les groupes les plus vulnérables dans ce contexte. Nous avons par ailleurs allongé la durée de versement des allocations-chômage à six mois, cette allocation étant payée par le fonds de garantie sociale.

Ce qui est particulièrement important dans les mesures anticrise c'est le rôle des entreprises. Plus de 8 000 d'entre elles employant plus du quart des travailleurs ont soutenu les initiatives du gouvernement et des syndicats, et ont signé des mémorandums sur la sécurité de l'emploi et les droits des travailleurs.

Cette année, dans le cadre de la feuille de route, le gouvernement a alloué plus de 1 milliard de dollars E.-U. à 3 224 projets pour la création de 127 000 emplois.

Grâce à des investissements ciblés, la feuille de route permet de conforter l'emploi dans différents

domaines: réalisation de nouveaux réseaux communaux; construction et rénovation de routes; modernisation des infrastructures sociales.

Conscient que les conséquences sociales de la crise continueront à se faire sentir même après le redémarrage de l'économie, le gouvernement du Kazakhstan a organisé à la fin de 2009, avec des organisations du système des Nations Unies, une conférence régionale chargée d'examiner les conséquences de la crise économique dans les pays de l'Europe centrale et orientale, de l'Asie centrale et en Turquie. Cette conférence a débouché sur la déclaration ministérielle d'Almati qui souligne les aspects suivants: les conséquences désastreuses de la crise sur un grand nombre de familles et de ménages; la nécessité de renforcer la stratégie de l'emploi, les systèmes de la protection sociale, et de réagir de façon efficace aux nouveaux problèmes qui se posent; la nécessité d'élaborer des mesures sur la base du dialogue social pour permettre la création de nouveaux emplois; la nécessité d'adopter des mesures permettant d'augmenter la productivité du travail, de renforcer la protection sociale et d'améliorer la stabilité des revenus; la nécessité de mettre en place des systèmes qui permettent aux organes gouvernementaux de déceler à temps toute aggravation de la situation chez les populations vulnérables; enfin, la nécessité d'améliorer le système éducatif et de formation professionnelle.

Le Pacte mondial pour l'emploi est particulièrement pertinent pour tous les pays de la région et fournit des orientations précieuses dans ce contexte.

Je souhaiterais également faire savoir que, à l'occasion de la 99^e session de la CIT, le gouvernement du Kazakhstan et l'OIT ont signé un programme de promotion du travail décent pour les années 2010-2012. Ce programme définit clairement des indicateurs clés dans trois grands domaines: la réglementation des relations du travail, en vue de les adapter aux normes internationales; la promotion de l'emploi et de la protection sociale pour les hommes et les femmes; enfin, le développement de la coopération tripartite et du dialogue social.

Grâce à l'aide de l'OIT, nous avons déjà pu réaliser d'importants progrès mais, dans ce contexte, force est de constater qu'un obstacle crucial reste l'absence d'un système de contrôle et de statistiques fiables, dans le domaine du travail des enfants notamment. Il nous faut dès maintenant prendre de nouvelles mesures essentielles pour garantir la qualité de vie de nos travailleurs. Dans ce contexte, nous comptons beaucoup sur la coopération avec l'OIT.

En conclusion, j'aimerais souligner que le Kazakhstan dispose d'un contexte politique stable et d'un capital économique et humain important. Nous sommes donc en mesure de relever les défis que nous pose la crise économique et financière, et de les transformer en opportunités pour l'instauration d'un développement équilibré et durable.

Original farsi: M. OTAREDIAN (employeur, République islamique d'Iran)

La crise mondiale actuelle fait sentir ses effets de façon différente selon les pays et les régions qu'elle affecte. Dans notre région, de nombreux pays asiatiques n'ont pas connu de problème dans leur système bancaire ni de crise majeure de leurs institutions financières mais sont entrés en récession.

Bien que mon pays, la République islamique d'Iran, n'ait pas été touché aussi durement que d'autres, son économie a néanmoins souffert de la diminution des revenus pétroliers, dont elle est largement dépendante. L'Iran s'est retrouvé confronté à une crise commerciale plutôt que financière. Il s'agit d'une crise de la demande et du prix et non de l'offre. Par conséquent, le gouvernement, confronté à un déficit budgétaire, n'a pas été en mesure de respecter pleinement ses engagements concernant les projets de développement des infrastructures publiques indispensables à l'activité du secteur privé qui s'est vu contraint de licencier.

Compte tenu du tarissement de ses revenus, le gouvernement a commencé à accorder beaucoup d'attention aux habitudes des consommateurs pour réduire les coûts et contrôler les dépenses, en particulier les dépenses publiques.

Le gouvernement a également classé par ordre de priorité ses programmes et mesures, en mettant l'accent sur la création d'emplois et sur la protection sociale des ménages à faible revenu.

A cet effet, un projet de loi relatif aux «subventions ciblées», soumis par le gouvernement, a récemment été approuvé par le Parlement iranien. Cette loi devrait entrer sous peu en vigueur et se traduire par l'extension des programmes de transfert de fonds en faveur des ménages à faible revenu. Il faut procéder avec méthode, et il en va de trop tôt pour juger cette mesure ou en évaluer les effets. Plus généralement, la microfinance permettra d'aider les familles à faible revenu à stabiliser et à augmenter leurs entrées d'argent, à se prémunir contre les pertes de revenu et à s'organiser. Nous estimons que les modalités de paiement doivent être définies par le biais de négociations collectives.

Nous devons être conscients que nous avons traversé des temps très difficiles et que cela n'est pas terminé.

Je conclurai mes remarques en soulignant que, premièrement, les pays développés et les pays en développement doivent travailler main dans la main pour faire face à la crise actuelle et équilibrer le marché et le commerce. Il s'agit d'un processus long et complexe qui exige que tous les acteurs de la société travaillent ensemble. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont un rôle complémentaire à jouer pour trouver un consensus. Deuxièmement, les mesures de relance budgétaire doivent donner la priorité aux personnes et à la technologie pour créer des emplois durables qui permettront d'améliorer la compétitivité des pays pendant plusieurs décennies. Troisièmement, il est nécessaire de redynamiser le secteur privé car c'est le moteur d'une croissance durable de l'emploi.

Nous appelons l'OIT, premièrement, à se concentrer sur des objectifs réalistes qui tiennent compte du contexte de chaque pays et contribuent à promouvoir le travail productif et décent et les entreprises durables, capables de créer des emplois sur le long terme.

S'agissant du travail décent, j'ai toujours soutenu, dans mes interventions au niveau national, que la promotion du travail décent au niveau national permettrait d'aboutir à la justice sociale pour une mondialisation équitable, et j'espère que le programme de promotion du travail décent, intégré, en tant qu'article 101, au quatrième plan de développement iranien, pourra être mis en œuvre comme il se doit.

Deuxièmement, le BIT doit accorder une aide supplémentaire aux mandants pour l'évaluation de

l'impact des réponses politiques, assurer leur contrôle et fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des stratégies de sortie de crise au niveau national.

Nous souhaiterions souligner que le BIT devrait apporter son aide et sa coopération technique aux activités nationales et régionales à condition qu'il existe une structure consultative tripartite indépendante.

Original espagnol: M. ANRO (représentant, Confédération des travailleurs et des travailleuses des universités des Amériques)

C'est pour moi un grand honneur que de représenter la Confédération des travailleurs et des travailleuses des universités des Amériques (CONTUA) à cette Conférence, organisation qui regroupe plus de 20 syndicats de 17 pays de l'Amérique latine et représente les travailleurs et travailleuses des secteurs administratifs, professionnels et techniques des universités publiques d'Amérique latine.

Je souhaite manifester l'engagement de la CONTUA aux normes et droits fondamentaux du travail, et rappeler la volonté qui nous anime de lutter en faveur du plein exercice de la liberté syndicale dans tous les domaines et, en particulier, dans le domaine qui nous occupe, celui de la représentation syndicale des universités publiques des Amériques.

En ce sens, nous tenons à exprimer notre préoccupation face à l'attitude négative du Panama et son refus de reconnaître les droits syndicaux des travailleurs du secteur public et en particulier ceux des travailleurs de l'Université de Panama. Ces travailleurs sont regroupés au sein de l'ASEUPA, organisation qui réclame depuis longtemps sa reconnaissance et se confronte de façon systématique à une réponse négative du gouvernement.

Nous tenons également à soutenir les réclamations qui ont été émises ici en réponse aux constantes violations des libertés syndicales en Colombie. Notre confédération affirme tout son soutien au mouvement syndical colombien, et en particulier aux travailleurs et travailleuses du secteur universitaire, regroupés au sein du syndicat des universités de Colombie. Nous demandons aux pouvoirs publics colombiens de garantir pleinement l'exercice du droit syndical, et faisons appel aux instances nationales colombiennes, ainsi qu'aux instances internationales chargées du respect des droits de l'homme pour qu'ils contribuent à résoudre la crise humanitaire qui touche les travailleurs et travailleuses de la Colombie, et notamment celle qui touche les étu-

dants, les professeurs, les travailleurs et les employés du secteur universitaire du pays.

En ce qui concerne le besoin de renforcer les efforts en faveur du respect des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses du secteur public et universitaire, nous sommes inquiets de constater que beaucoup des interventions entendues au cours de cette conférence ne semblent pas mesurer la portée de l'échec des politiques néolibérales – politiques du Consensus de Washington – et continuent de proposer comme unique sortie possible à la crise les mêmes vieilles recettes, notamment: la réduction de la taille de l'Etat, le licenciement massif des fonctionnaires du secteur public et le transfert de fonds vers le secteur financier. Nous autres fonctionnaires des universités publiques savons bien que telle n'est pas la solution au problème. Ces solutions sont proposées par ceux-là même qui sont à l'origine de la crise.

Enfin, nous tenons à souligner que nous avons participé à la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur* organisée par l'UNESCO l'année dernière à Paris. A cette occasion, nous avons réaffirmé notre conviction selon laquelle le système éducatif doit assurer les transformations sociales capables d'éliminer progressivement les inégalités au sein des pays. L'enseignement supérieur, assimilé à un «bien public» par la Déclaration finale de la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur*, doit obéir aux principes de gratuité et d'égalité des chances, son financement doit être assuré par l'Etat, il doit garantir l'excellence pour tous et pour toutes, respecter la diversité, être profondément démocratique et participatif, et s'inscrire dans un modèle où la connaissance s'acquiert et se développe socialement. Notre confédération estime qu'il faut favoriser un modèle d'éducation universitaire démocratique qui permette aux travailleurs et travailleuses, ainsi qu'à leurs familles, d'accéder aux plus hauts niveaux d'éducation.

Nous autres travailleurs universitaires sommes convaincus que les universités font partie intégrante et sont des acteurs clés de toute stratégie destinée à améliorer la condition sociale de tous les travailleurs et les travailleuses en termes de travail décent et de justice sociale. En effet, comme nous n'avons cessé de le répéter, et je terminerai par cette phrase, «l'université publique est le meilleur endroit du monde pour faire du monde un endroit meilleur».

(La séance est levée à 13 h 30.)

Neuvième séance

Mardi 15 juin 2010, 14 h 30

Présidence de M^{me} Powell et de M. de Robien

RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

La PRÉSIDENTE

Nous poursuivons la discussion des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. MLECZKO (gouvernement, Pologne)

La crise, le chômage et la pauvreté sont des mots que nous entendons bien plus que nous ne le voudrions ou que nous ne l'avions prévu. La question qui se pose est la suivante: le pire est-il encore à venir à un moment où tant de gens ont déjà perdu leur emploi, lorsque tant de ménages ont perdu leur stabilité financière?

Relance, croissance sous le signe du travail décent, résonnent comme une promesse ou un espoir, mais une nouvelle vague de crise financière, liée à la dette publique, soulève des doutes au sujet de la croissance économique, laquelle détermine l'augmentation de l'emploi et les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté.

Les indicateurs de base de la croissance, dont le PIB et le taux d'emploi, sont restés à un niveau relativement élevé dans mon pays, la Pologne, pendant la crise, mais celle-ci, nous le savons, est loin d'être achevée. Il convient d'en tirer les leçons au jour le jour. Que pouvons-nous apprendre les uns des autres? Que pouvons-nous apprendre de la crise elle-même, comment la gérer? Comment préserver nos valeurs dans des conditions aussi extrêmes?

A notre avis, il est essentiel de diagnostiquer le processus qui se pose à nous. Cela nous donnera la possibilité de gérer la crise comme il convient. Il nous faut faire preuve de pragmatisme, d'efficacité mais aussi d'un esprit novateur pour les mesures à prendre et établir un équilibre entre les actions à court terme et les objectifs stratégiques, compte tenu du fait que toute crise génère des changements. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles le document qui nous est présenté par le Directeur général est si important et précieux.

La crise actuelle a montré qu'indépendamment de ses origines, elle a des conséquences qui concernent en fin de compte le marché du travail. C'est la qualité et le niveau de l'emploi, l'accès aux services de santé et à la sécurité sociale qui se trouvent affectés par la croissance ou par la récession économique. Cela souligne l'importance d'une nouvelle politique sociale, qui correspond au défi auquel sont confron-

tées toutes les catégories sociales en matière d'activité professionnelle. Nous estimons que le maintien d'un taux de croissance économique positif, la réduction de la dette publique ainsi que la tentative d'éviter l'approfondissement du déficit, sont essentiels et comptent parmi les mesures «anticrise» à prendre.

Autre leçon à tirer de la crise: l'importance du dialogue social. Je vous avoue que la grande majorité des solutions mises en œuvre en Pologne et qui visent à atténuer les conséquences actuelles de la crise mais également à atteindre des objectifs stratégiques, résultent de notre dialogue avec les partenaires sociaux, engagé en Pologne notamment dans le cadre de la commission tripartite.

En Pologne, l'un des défis les plus importants qui nous attendent, vingt ans après le début de la transition sociale et économique, consiste à définir la voie du développement pour les décennies à venir. C'est la raison pour laquelle au cœur même de la crise, notre gouvernement, aux côtés des partenaires sociaux, a amorcé un débat public sur les objectifs stratégiques de développement, en annonçant le document intitulé *Pologne 2030: les défis du développement*. Ce document analyse les dix défis principaux que le pays devra relever lors des vingt prochaines années – démographie, activités professionnelles de haut niveau, adaptabilité des ressources humaines, économie fondée sur le savoir et développement du capital intellectuel. L'amélioration de la cohésion sociale et l'accroissement du capital social figurent également en tête des priorités.

Le document présente cinq éléments clés qui vont nous aider à relever ces défis: créer des conditions propices à l'augmentation des investissements, accroître l'activité et la mobilité professionnelles, développer la productivité et favoriser l'innovation ainsi qu'une diffusion sociale et régionale efficace et soutenir le capital social et l'efficacité de l'Etat.

Cette session de la Conférence internationale du Travail est une preuve supplémentaire, s'il en est besoin, du rôle que joue l'OIT au sein de la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne les mesures anticrise et espérons-le, le redressement après la crise.

Le Pacte mondial pour l'emploi est maintenant reconnu à l'échelle internationale et considéré comme une source très précieuse de mesures permettant de répondre aux besoins en matière d'emploi et de sécurité sociale. L'OIT s'emploie également à façonner un nouvel avenir en assurant une mondialisation équitable. Les efforts visant à

favoriser la croissance de l'emploi méritent d'être appuyés et mis en œuvre.

Original portugais: M. ESTEVES (employeur, Portugal)

L'ordre du jour de cette session comprend trois questions importantes: l'agenda pour l'emploi consacré à la reprise et la croissance, évoqué par le rapport du Directeur général, les politiques d'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable et l'Agenda du travail décent pour les travailleurs domestiques.

Dans son rapport, le Directeur général met l'accent sur le chômage, qui atteint aujourd'hui des niveaux jamais atteints, alors que plane sur de nombreux pays le spectre d'une relance sans création d'emplois, et le Portugal n'échappe pas à cette tendance. L'économie portugaise traverse à l'heure actuelle une phase très difficile.

En effet, les plus récentes prévisions pour notre pays, publiées par l'OCDE en mai dernier, indiquent une reprise de l'activité économique en 2010 d'à peine 1 pour cent, après une baisse de 2,7 pour cent en 2009. Les mêmes prévisions indiquent un taux de chômage de 10,5 pour cent pour 2010, soit 600 000 chômeurs. C'est un record dans l'histoire la plus récente du Portugal.

La création d'emplois et la diminution des taux de chômage actuels ne pourront intervenir que si l'économie reprend sa croissance à un rythme plus accéléré et soutenu. D'ici là, on peut prévoir que le Portugal continuera à faire face à la disparition de nombreux emplois.

Nous notons également que même dans notre pays et contrairement à ce qui était recommandé par l'OIT dans le *Rapport sur le travail dans le monde*, 2009, on a supprimé prématurément un certain nombre de mesures d'aide publique visant à conserver des emplois pour faire face à la crise et à l'augmentation des risques, ainsi que des initiatives nécessaires pour identifier de nouveaux marchés et de nouveaux créneaux sur le marché.

La qualité et l'innovation exigent des investissements. Le respect des délais, la concurrence des prix exigent une gestion attentive et nous, chefs d'entreprise, nous sommes appelés à déployer des efforts supplémentaires.

Ce n'est qu'à l'aide d'instruments efficaces s'appuyant sur le pragmatisme et l'excellence sur le plan opérationnel que nous pourrions espérer réussir.

Nous devons donc trouver de nouvelles formules plus adaptées, plus souples, éventuellement des formules exceptionnelles, afin de limiter la durée de la crise et d'atténuer les effets indésirables déjà indiqués par le Directeur général, c'est-à-dire la croissance économique sans reprise de l'emploi.

Le deuxième thème que j'aimerais aborder concerne les politiques de l'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable. Selon nous, la seule voie pour créer des emplois durables passe par les entreprises, et ce n'est que grâce à la création de nouvelles entreprises ou par le développement de celles qui existent que nous pourrions inverser la tendance du chômage et créer de nouveaux emplois.

Cela signifie que dans le domaine de l'emploi également, il faut créer des conditions favorables à la compétitivité des entreprises.

On a dit, et je partage cette opinion, que la convention collective a des avantages sur le plan la productivité et donc, de la compétitivité. Il faut que les conventions collectives montrent leurs aspects positifs, surtout en temps de crise, lorsqu'il est né-

cessaire de donner un signal clair sur notre vision de l'avenir et des efforts déployés pour surmonter la crise.

Quant au troisième thème, l'élaboration d'un instrument normatif portant sur le travail domestique est très importante, car elle touche plusieurs millions de travailleurs partout dans le monde. La protection sociale sera également un thème très important, il est donc fondamental de privilégier une notion élargie qui tienne compte de la diversité des fonctions en jeu.

A cet égard, je crois que l'on ne peut pas minimiser le rôle joué par les agences d'emploi temporaire, en ce qu'elles facilitent le rapprochement entre l'offre et la demande et jouent également un rôle sur le marché du travail en tant qu'employeurs.

Ce n'est qu'en rassemblant ces instruments et ces moyens que nous obtiendrons les meilleurs résultats.

Original anglais: M. GAN (gouvernement, Singapour)

L'année passée, lorsque nous étions réunis ici-même à Genève, nous étions déjà confrontés à la crise. Deux mille neuf risque d'être pour Singapour la pire des années depuis notre indépendance.

Le gouvernement, les employeurs et les travailleurs de Singapour se sont rapidement réunis afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures permettant d'aider les entreprises à surmonter la crise et de sauver l'emploi.

Nous avons donc mis en œuvre un nouveau programme de formation et d'adaptation afin d'inciter les employeurs à envoyer leurs travailleurs se former et acquérir de nouvelles qualifications pour l'avenir.

Nous avons également mis en place un programme de relance budgétaire ainsi qu'un dispositif de subventions pour l'emploi qui rembourse aux employeurs une partie des salaires versés aux travailleurs dont ils décident de sauvegarder l'emploi. Ces mesures nous ont permis de limiter les licenciements et de maintenir un faible taux de chômage (2,3 pour cent en décembre 2009).

Aujourd'hui, nous nous réunissons dans des circonstances économiques totalement différentes. Avec l'amélioration de la situation économique, les gouvernements de tous les pays du monde réduisent progressivement l'ampleur de leurs programmes de relance.

Cependant l'incertitude est encore de mise: la crise de la dette souveraine en Europe n'est pas encore résolue, la reprise aux Etats-Unis risque de ne pas créer d'emplois et des menaces d'inflation pèsent sur certains pays d'Asie.

L'économie de Singapour en forte contraction l'an dernier a renoué avec la croissance. Le PIB du pays a augmenté de 15,5 pour cent pendant le premier trimestre de 2010 et le taux de chômage a diminué, s'établissant à 2,2 pour cent de la population active en mars 2010.

Nous avons donc résisté à la crise mieux que nous ne le pensions. Ce résultat n'aurait jamais été possible sans une étroite collaboration entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Les nombreuses initiatives que les employeurs, les travailleurs et le gouvernement ont conjointement lancées dans le passé pour relever divers défis de taille ont permis d'établir entre les partenaires sociaux un climat de confiance mutuel.

Le tripartisme est donc essentiel pour nous et il est appelé à jouer, à l'avenir et dans un monde en

perpétuelle mutation, un rôle encore plus important dans le repositionnement de Singapour face à la croissance économique mondiale.

L'année passée, au cœur de la récession, nous avons créé une commission de stratégie économique afin de planifier et de mettre au point des stratégies nous permettant de saisir les occasions fournies par la reprise et de maintenir une croissance à long terme. La commission a recommandé d'adopter une nouvelle stratégie prioritairement axée sur l'innovation, la productivité et les compétences pour parvenir à une croissance durable et sans exclus.

Dans ce cadre, nous investirons massivement dans le système de formation et la formation continue. Nous allons augmenter de près de 50 pour cent la capacité d'accueil de notre système de formation de près pour répondre aux besoins de toutes les catégories de travailleurs, leur donner toutes les possibilités de renforcer leurs compétences et améliorer la qualité et les qualifications de notre main-d'œuvre.

Nous sommes en train de mettre en place un nouveau système de motivation visant à inciter, d'une part, les travailleurs peu rémunérés à renforcer leurs compétences et, d'autre part les employeurs à envoyer leurs salariés en formation.

Ces initiatives s'appuieront sur les efforts conjoints des partenaires tripartites.

A l'invitation de Singapour, une mission d'étude de l'OIT s'est rendue à Singapour en janvier 2010 afin de constater sur place comment fonctionne cette collaboration tripartite. Je suis ravi, aujourd'hui, de vous annoncer que la mission de l'OIT a très largement salué notre modèle de tripartisme.

Singapour a décrit sa stratégie tripartite de lutte contre la crise lors d'une réunion qui s'est tenue cette année en marge de la Conférence internationale du Travail. Je suis heureux de signaler que cet événement a eu lieu vendredi dernier et a été suivi par plus de 100 délégués.

Ce partenariat tripartite s'est renforcé pendant la récente crise économique. Singapour estime que nous sommes désormais prêts à progresser encore davantage sur la voie du tripartisme. J'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'avec l'entier soutien de nos partenaires sociaux, à savoir le Congrès national des syndicats de Singapour et la Fédération des employeurs de Singapour, notre pays ratifiera cette année la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Il s'agira là d'une étape très importante pour Singapour dans la mesure où elle lui permettra d'institutionnaliser les relations entre partenaires sociaux et gouvernement et de faire du tripartisme un avantage compétitif contribuant au progrès économique et social du pays.

En conclusion, je voudrais rendre hommage à l'OIT qui a su répondre si rapidement aux défis posés par la crise. Je voudrais également la féliciter pour le Pacte mondial pour l'emploi.

Original anglais: M. SIELE (ministre du Travail et de l'Intérieur, Botswana)

Un des défis que le Botswana doit relever concerne le renforcement des capacités. C'est pour cela que nous apprécions d'autant plus les efforts du Directeur général en matière d'assistance technique au niveau national, notamment en ce qui concerne les équipes d'appui technique pour le travail décent.

Le Botswana a récemment défini le programme par pays de promotion du travail décent, dont la

mise en œuvre débutera prochainement. Le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté l'année dernière en pleine récession économique mondiale. La présente session de la Conférence se tient à un moment où l'économie mondiale montre des signes de relance, d'où la grande pertinence de la question de la promotion de l'emploi examinée dans le cadre de la discussion consacrée à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

L'accent mis sur la lutte contre le travail des enfants est une bonne chose. Le Botswana a ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le gouvernement a lancé une vaste campagne de formation et de sensibilisation concernant le travail des enfants pour permettre à nos concitoyens de prendre conscience des questions en jeu. Le gouvernement du Botswana a défini un programme d'action qui porte sur l'élimination du travail des enfants au Botswana. Ce programme vise notamment à réduire les risques que courent les enfants d'être astreints à un travail susceptible de nuire à leur éducation, leur santé et leur développement. Le Botswana a par ailleurs participé à la récente Conférence de La Haye sur le travail des enfants, conférence organisée par le gouvernement des Pays-Bas conjointement avec l'OIT. Le Botswana salue l'adoption de la feuille de route portant sur l'élimination du travail des enfants d'ici à 2016, ainsi que les recommandations qui ont été formulées. Nous voudrions remercier le gouvernement néerlandais pour avoir organisé cette conférence.

Le Botswana a bénéficié de la coopération technique fournie par l'OIT, notamment dans le cadre de ses programmes tels que le programme sur le VIH/sida et le monde du travail. L'aide offerte par l'OIT est particulièrement appréciée et nous saluons à ce titre la deuxième discussion concernant l'instrument qui porte sur le VIH/sida dans le monde du travail. Nous pensons que l'adoption de la recommandation nous donnera l'orientation nécessaire pour définir nos politiques de lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail. Dans ce contexte, le Botswana a déjà adopté des mesures qui permettent un accès plus global aux antirétroviraux pour tous, y compris les travailleurs.

Le travail domestique est l'une des formes de l'emploi les plus importantes, en particulier pour les femmes, et ce travail permet aussi aux travailleurs qui ont des responsabilités familiales de participer activement au marché du travail.

La discussion sur un instrument de ce type est par conséquent une initiative particulièrement positive. La définition d'une norme qui permet de promouvoir des conditions de travail décentes pour les travailleurs domestiques englobe les quatre piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT, à savoir la promotion de l'emploi, la protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social.

Le Botswana a déjà pris des mesures en ce sens en amendement la législation de l'emploi à l'effet de renforcer les droits, les prestations et les compensations pour les travailleurs domestiques et les travailleurs agricoles, y compris en matière de protection de la maternité et de congé maladie. Les projets d'amendement seront présentés au parlement au mois de juillet de cette année.

En conclusion, je voudrais souligner qu'il est absolument essentiel pour les Membres de l'OIT

d'être à la hauteur de leurs obligations, étant donné que l'OIT ne peut pas réaliser son mandat sans les ressources nécessaires pour ce faire. Le Botswana demeure résolument attaché aux idéaux fondamentaux de l'OIT.

Original portugais: M. PROENÇA (travailleur, Portugal)

Le rapport du Directeur général pose les bases fondamentales pour apporter une réponse adaptée à la crise mondiale actuelle en mobilisant les Etats et les agents économiques et sociaux. Nous ne pouvons pas accepter les niveaux de chômage actuels qui sont insupportables, l'aggravation de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités économiques et sociales.

Ce n'est qu'avec la pratique de dialogue que nous autres, travailleurs, employeurs, et gouvernements, pourrions honorer nos engagements, en faveur de politiques de développements économique et social encourageant la création et le maintien des postes de travail, une juste rémunération, une protection sociale adaptée, le tout associé à une véritable solidarité à l'égard des plus vulnérables, en particulier à l'égard des chômeurs. Peut-être est-ce possible sur la base des accords tripartites obtenus à ce jour, en particulier la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi de 2009.

La crise mondiale actuelle découle d'une mondialisation dérèglementée, qui favorise la concurrence déloyale et la réglementation sociale. L'absence de contrôle adapté sur la libre circulation des capitaux a créé une bulle énorme de fonds spéculatifs qui transforme le monde en un gigantesque casino, un casino où les uns jouent contre les autres, contre les pays, contre les monnaies, contre les entreprises productives avec l'aide des paradis fiscaux qui couvrent le crime organisé et l'évasion fiscale.

Nous avons besoin d'une réglementation financière internationale et devons mettre un terme aux paradis fiscaux, ou du moins les contrôler. Il faut créer un impôt sur les opérations financières spéculatives ainsi que des règles sociales et environnementales pour une gouvernance de la mondialisation.

Le FMI et la Banque mondiale doivent assumer leur responsabilité dans le déclenchement de la crise du fait des politiques néolibérales qui se sont avérées erronées, de la privatisation des services essentiels et de la destruction de l'Etat social. Dans la lutte contre la crise, le rôle de l'Etat est fondamental. Le FMI et la Banque mondiale doivent se charger de la réglementation financière de la mondialisation, et l'OIT doit être considérée comme le partenaire essentiel de la réglementation sociale. Le G20 ne peut pas continuer à être un club de puissants qui défendent avant tout les intérêts nationaux, en paralysant par ses décisions les intérêts des autres.

La responsabilité des Etats-Unis, de l'Union européenne et des BRIC n'est plus à souligner pour ce qui est de défendre la coopération internationale, la réduction des inégalités et le droit au travail digne pour tous.

Aussi, je tiens à mentionner ici les propositions dont sera saisi le congrès de la Confédération syndicale internationale, la semaine prochaine, et qui indiquent clairement quelles sont les valeurs qui sont à l'origine de la création de l'OIT.

Mais l'action internationale dans laquelle nous sommes tous partie prenante dépend également de

chacun d'entre nous, au niveau national, par le biais des orientations du Pacte mondial pour l'emploi et du dialogue social tripartite.

Pour lutter contre la crise nous ne pouvons pas continuer à appliquer les mêmes recettes d'antan, les coûts et les sacrifices étant supportés essentiellement par les travailleurs et entraînant une diminution des revenus et une augmentation des inégalités.

Dans mon pays, le Portugal, qui traverse aujourd'hui de fortes difficultés, nous lançons un processus en vue d'un pacte pour l'emploi dont nous espérons qu'il arrivera à mobiliser l'économie et la société et contribuera à nous aider à vaincre les difficultés conjoncturelles et structurelles auxquelles nous faisons face.

Ce pacte, doté d'une dimension économique et sociale, défend l'Etat social, l'investissement public et privé et la création de conditions favorables à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi; voilà ce qui est important pour que nous puissions créer des postes de travail. C'est notre objectif.

Enfin, je tiens à manifester mon soutien absolu au rapport du Directeur général, Juan Somavia, que nous tenons à saluer pour ses efforts en faveur du travail décent, de l'éthique du travail et d'un monde plus juste et solidaire.

Original anglais: M. SRI-ON (ministre du Travail, Thaïlande)

Ma délégation appuie sans réserve le Pacte mondial pour l'emploi, qui est la contribution de l'OIT en vue de la reprise mondiale. Nous apprécions sans réserve tous les efforts déployés par les mandants dans ce cadre et, notamment, la communication faite par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail au Sommet du G20.

La Thaïlande a pris d'importantes mesures pour donner effet au Pacte mondial pour l'emploi, en tenant compte de la nécessité d'assurer la reprise économique et la protection de la population, de promouvoir l'emploi, et de se mettre sur la voie d'un développement durable dans le cadre du travail décent.

Le premier plan de relance économique de notre pays a été mis en œuvre en 2009. Le Pacte mondial pour l'emploi a été intégré au deuxième plan de relance, qui doit couvrir la période 2010-2012 et s'appuiera sur l'investissement public pour assurer durablement la compétitivité du pays. Il comporte un plan d'action qui devrait permettre d'offrir un emploi à des millions de personnes.

Convaincue que les politiques en faveur du travail décent peuvent jouer un rôle décisif dans la reprise, la Thaïlande s'est assigné pour objectif le développement de la sécurité sociale, l'amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail et l'extension de la protection sociale à l'ensemble des travailleurs, y compris les travailleurs migrants et ceux de l'économie informelle.

Respectant pleinement le droit d'organisation et de négociation collective, nous nous apprêtons à ratifier les conventions n^{os} 87 et 98, soit les deux principales conventions en matière de liberté syndicale. La proposition devrait être prochainement approuvée par le Conseil des ministres.

La Thaïlande doit elle aussi relever deux défis, le défi du changement climatique et le défi social, qui commande d'assurer un travail décent à chacun. Nous allons lancer dans notre pays l'initiative en faveur des emplois verts, dans le cadre d'un projet conjoint de l'OIT et du Japon visant à promouvoir

les considérations écologiques dans les entreprises asiatiques.

Ma délégation espère enfin que les échanges et les débats de cette Conférence donneront aux Etats Membres des orientations précieuses sur la manière d'assurer la reprise et la croissance et de promouvoir le travail décent.

Original farsi: M^{me} AFZALI (ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées, Afghanistan)

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Afghanistan a ratifié les conventions n^{os} 182 et 138 ainsi que les conventions fondamentales n^{os} 144 et 159. La pleine et entière application de ces conventions nécessite un effort accru de la part du gouvernement afghan. L'assistance technique fournie par le BIT aux autorités afghanes est à cet égard particulièrement précieuse.

Nous avons également besoin de l'aide de l'OIT pour lancer le programme de travail décent de notre pays. Nous comptons également sur le soutien de l'Organisation pour réaliser une étude pilote sur la population active et une enquête pilote sur le travail des enfants. La mise en œuvre de ces projets, outre qu'elle constitue une obligation pour le gouvernement afghan en sa qualité de Membre de l'OIT, favorise en outre la mise en œuvre d'autres traités relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Afghanistan est également partie.

L'une des activités de mon ministère est précisément d'effectuer un travail de sensibilisation sur le droit du travail et les normes internationales du travail. Divers ateliers et séminaires ont été organisés à cette fin à Kaboul et dans d'autres provinces à l'intention des fonctionnaires publics, des travailleurs et des employeurs. Selon les résultats obtenus, ces programmes seront étendus à d'autres provinces.

Mon ministère travaille également avec la Banque mondiale à la réforme du régime de retraite et de sécurité sociale. D'importantes avancées ont été accomplies récemment dans le cadre de ce projet.

Malheureusement, le chômage est l'un des plus graves problèmes sociaux auxquels est confronté l'Afghanistan. Ce fléau compromet la sécurité, menace les activités agricoles, et est à l'origine d'un véritable trafic de stupéfiants dans notre pays. Pour faire face à ce problème, notre ministère, avec l'aide de l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations donatrices, a établi dans 14 provinces 22 centres permanents de formation professionnelle où les jeunes apprennent de nouvelles professions et acquièrent de nouvelles compétences. Ces efforts ne sont toutefois pas suffisants, car seul un petit groupe de personnes bénéficie de ces programmes.

Le gouvernement afghan a par ailleurs signé des accords pour envoyer de manière légale des travailleurs afghans dans des pays qui ont besoin de main-d'œuvre étrangère. Des négociations sont en cours avec d'autres pays dans le cadre de la même initiative, dont nous sommes convaincus qu'elle va ouvrir des perspectives en matière d'emploi et contribuer à réduire la pauvreté dans notre pays.

Le domaine de l'emploi et du travail étant immense, et compte tenu de la nécessité de coordonner les activités des diverses organisations qui en sont les parties prenantes, le ministère du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées a commencé à élaborer une stratégie na-

tionale de l'emploi. Le projet a malheureusement dû être interrompu faute de ressources, financières et humaines. Nous espérons qu'il pourra redémarrer au plus vite, grâce au soutien de l'OIT et de ses Membres.

On peut difficilement parler de respect du travail décent en Afghanistan; pour autant, notre gouvernement s'attache à renforcer le programme de travail décent en contrôlant les conditions de travail, l'égalité des salaires, la qualité des emplois, les conditions d'hygiène et la protection sociale. Le gouvernement et la population travaillent avec vigueur à la reconstruction du pays et à y instaurer la paix et la sécurité. La réduction de la pauvreté par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail ne peut que favoriser le processus de paix engagé en Afghanistan.

Le gouvernement de l'Afghanistan apprécie l'assistance de l'OIT et des autres organisations internationales pour les questions relatives au travail et demande un renforcement de la coopération afin de pouvoir mener à bien les programmes de travail décent, la lutte contre le VIH/sida, l'interdiction du travail des enfants, l'expansion de la formation professionnelle, la finalisation de la stratégie nationale pour l'emploi et l'envoi de travailleurs afghans à l'étranger.

Original anglais: M. BLAKE (gouvernement, Nouvelle-Zélande)

La mise en œuvre du programme de relance face à la crise de 2008-09 se poursuit et les circonstances actuelles nous rappellent pourquoi nous avons appuyé la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale en 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi en 2009.

Le rapport nous donne un panorama détaillé des difficultés que nous allons devoir surmonter et propose des orientations quant à la manière de pleinement mettre en œuvre l'Agenda du travail décent, dans le contexte de la reprise au lendemain de la crise, dont nous ressentons seulement maintenant les effets.

Comme l'indique le rapport, «[...] le pari consiste à obtenir rapidement une reprise riche en emplois et à nous engager sur la voie d'une croissance forte, durable et équilibrée [...]».

Il est entendu que l'Agenda du travail décent doit servir de base à l'examen de ces questions.

L'année passée, la Nouvelle-Zélande s'est attachée à réduire l'impact économique et social de la récession et à maintenir l'emploi.

Nous voyons maintenant les premiers signes positifs de la relance avec une amélioration du marché de l'emploi, une réduction du chômage de 7,1 à 6 pour cent. La croissance est maintenant positive.

Au lendemain de cette récession, nous sommes face à de nouveaux défis. Notre économie a connu une perte de production et bien que les perspectives budgétaires s'améliorent, l'endettement est important et on prévoit un fort déficit pour les cinq prochaines années. Nous devons donc faire preuve de discipline dans l'exécution du budget au cours des années à venir.

La Nouvelle-Zélande axe donc ses efforts sur une meilleure croissance économique et un emploi durable.

Dans cette optique, nous savons bien qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques pour appuyer la relance actuelle et qu'il faut veiller à ce que ce rythme soit maintenu.

Une économie et des institutions saines sont les meilleurs atouts dans la situation actuelle et il con-

vient donc de favoriser la réalisation de politiques qui encouragent la création d'entreprises et garantissent leur prospérité et qui renforcent l'employabilité en conjuguant flexibilité et protection, tout en optant pour le perfectionnement des compétences en continu.

En Nouvelle-Zélande, le gouvernement a élaboré un programme de croissance économique qui vise à redynamiser la croissance sur le marché de l'emploi. Ce programme s'articule notamment autour d'une stratégie budgétaire globale de réduction de l'impôt sur le revenu et de l'allègement des charges fiscales des entreprises, ceci visant à stimuler le marché du travail.

Comme le Directeur général l'a relevé, l'équilibre et le dialogue sont essentiels si on veut orienter ces initiatives dans la bonne direction.

Les travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi ont été riches en enseignements et la Nouvelle-Zélande s'engage à travailler avec l'OIT afin de relever les défis et de tirer parti des possibilités d'une relance qui mise sur l'emploi.

L'OIT est bien placée pour atteindre cet objectif et je suis sûr que les résultats de cette Conférence conforteront ce processus.

Original arabe: M. JRAD (travailleur, Tunisie)

Je félicite le Directeur général pour son rapport et les questions importantes qui reflètent son attachement au rôle que doit jouer notre organisation en cette période de crise, afin d'atténuer les pressions subies par le monde de l'emploi et encourager les partenaires sociaux à adopter le dialogue social comme moyen efficace pour contenir la crise et favoriser la reprise économique.

Nous accordons beaucoup d'importance à l'appel lancé par le Directeur général pour créer un cadre légal de protection des travailleurs domestiques, mais nous insistons également sur l'importance qui doit être accordée aux mécanismes de contrôle, afin d'assurer un suivi de l'application des normes internationales du travail par les Etats Membres, surtout en ce qui concerne celles qui protègent les femmes et les enfants travaillant dans le secteur informel ainsi que les travailleurs migrants des pires formes d'exploitation, y compris le trafic de la main-d'œuvre.

L'adoption du Pacte mondial pour l'emploi constitue une opportunité historique, non seulement parce qu'il pourrait être une occasion de sauver l'économie mondiale de la crise qui touche les pays développés et les pays en voie de développement, mais également parce qu'il permet de donner à la mondialisation un caractère moral et humain en la rendant à sa fonction première, c'est-à-dire servir le développement économique et les partenaires sociaux et éviter les spéculations financières qui provoquent des crises continues et ralentissent l'économie réelle.

Nous saluons l'esprit d'initiative dont a fait preuve notre Organisation depuis le début de la crise et nous affirmons la nécessité d'apporter de l'aide aux gouvernements et aux partenaires sociaux afin de leur permettre de répondre à cette crise grâce à une intensification de l'aide technique, ainsi que par une aide spéciale apportée aux PME, aux organismes de formation, sans oublier la protection des salaires et des droits syndicaux, l'élargissement du dialogue social afin qu'il englobe les questions du développement, et l'emploi en particulier.

Les pays émergents et en voie de développement, dont la Tunisie, sont confrontés à la perte de nombreux emplois notamment en ce qui concerne les industries d'exportation, qui sont beaucoup plus exposées que les autres aux aléas de l'économie mondiale. Ceci peut entraver la croissance dans ces pays et augmenter le chômage.

Les pays du Sud, notamment les pays qui ont des ressources limitées, ont besoin aujourd'hui de bénéficier d'un partenariat équitable avec les pays du Nord afin d'être à l'abri des perturbations que connaissent les marchés mondiaux, et également d'être protégés de l'inflation importée et de l'augmentation de la dette.

Dans ce contexte, je voudrais dire que l'Union générale tunisienne du travail, malgré toutes les perturbations extérieures auxquelles est exposée l'économie tunisienne, a réussi, avec les partenaires sociaux, à assurer une croissance régulière des salaires durant les trois dernières années. L'Union s'apprête à présent à mener une huitième session de négociations sociales fin à 2010 afin d'améliorer les revenus des travailleurs et réformer les lois du travail. Elle va également œuvrer à la réforme des systèmes de retraite et de protection sociale, et nous espérons pouvoir bénéficier de l'aide du Bureau international du Travail pour accompagner les partenaires sociaux tunisiens lors de leurs négociations afin d'aboutir à des solutions dans le cadre du dialogue et de la consultation.

La réussite du développement repose sur la stabilité et la paix, et ceci requiert la mobilisation de toutes les ressources afin d'éradiquer les sources des tensions et des violences, en premier lieu l'occupation, notamment dans le monde arabe.

Notre attachement à assurer le bien-être de toutes les populations nous appelle à condamner les crimes de guerre commis par les autorités israéliennes, le dernier étant l'assaut barbare sur la flottille de la liberté. Il faut obliger Israël à mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens, afin que le peuple palestinien puisse exercer son droit à construire un Etat indépendant, avec pour capitale Al-Qods.

Nous devons aussi contribuer efficacement à l'application des principes établis par la communauté internationale à mettre fin à l'occupation israélienne de terres au Liban et en Syrie, à respecter la souveraineté de l'Iraq et à renforcer les programmes de coopération technique consacrés au monde arabe afin de garantir à ses populations progrès et prospérité.

Original vietnamien: M. PHAM MINH (vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam)

La Conférence de cette année se réunit sur fond de reprise de l'économie mondiale, encore que cette reprise, comme l'ont dit de nombreux intervenants, soit timide et instable, en particulier pour ce qui est de l'emploi. Le défi qu'il faut relever maintenant est d'encourager une reprise axée sur l'emploi et de défendre vigoureusement les droits fondamentaux des travailleurs.

C'est pourquoi nous apprécions que la Conférence ait consacré ses discussions à l'élimination du travail des enfants, à l'élaboration de normes internationales sur le travail décent pour les travailleurs domestiques et sur le VIH/sida et le monde du travail, ainsi qu'au suivi de l'objectif stratégique de l'emploi et du Pacte mondial pour l'emploi.

Le gouvernement du Viet Nam souscrit aux vues exprimées dans le rapport du Directeur général intitulé *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*. La politique adoptée par le gouvernement du Viet Nam concernant l'abolition du travail des enfants a été inscrite, notamment, dans la Constitution et le Code du travail. En vertu de l'article 65 de la Constitution du Viet Nam, la protection des enfants incombe à leur famille, au gouvernement et à la société. Aux termes du Code du travail, les travailleurs doivent avoir au moins 15 ans, et il est strictement interdit d'employer des travailleurs de moins de 18 ans à des tâches pénibles physiquement ou dangereuses.

En plus de la définition d'un cadre juridique, le gouvernement du Viet Nam a adopté et lancé un programme d'action national pour les enfants vietnamiens pour 2001-2010, et un plan national de prévention consacré aux enfants des rues, aux enfants victimes d'abus sexuels et aux enfants qui accomplissent des travaux dangereux et pénibles physiquement pour 2004-2010.

Nous sommes conscients que le plus dur reste à faire, alors que nous nous efforçons d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé: bâtir un monde dont les pires formes de travail des enfants auront disparu. Cet objectif est encore plus audacieux pour les pays pauvres ou en développement. Voilà pourquoi, si nous voulons que cet objectif reste à notre portée, l'appui technique et financier de la communauté internationale en faveur des pays en développement est indispensable.

En ce qui concerne le travail décent pour les travailleurs domestiques, l'expérience a montré que, en temps de crise, les travailleurs défavorisés, et notamment les travailleurs domestiques, sont plus que jamais vulnérables. Nous espérons que les nouvelles normes permettront aux Etats Membres de forger des politiques et inciteront à la coopération entre pays pour protéger les travailleurs domestiques immigrés, ce qui contribuera au travail décent pour tous, qui est l'un de nos objectifs.

Le Viet Nam est bien conscient que le Pacte mondial pour l'emploi est une base précieuse pour la définition de politiques nationales de lutte contre la crise. En 2009, plus de 133 000 Vietnamiens ont perdu un emploi salarié. Dans les villages traditionnels d'artisans, ce sont plus de 40 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi et, dans les zones rurales, plus de 100 000 personnes sont en situation de sous-emploi.

En réponse à la crise, le gouvernement est intervenu en temps voulu pour soutenir la stabilité macroéconomique, maintenir l'emploi et développer le marché du travail. Parmi les mesures qui se sont avérées efficaces, citons l'appui aux entreprises sous forme de prêts à conditions favorables pour assurer le paiement des salaires, des cotisations aux assurances sociales et des indemnités de licenciement, les allocations destinées à financer la formation professionnelle des travailleurs, etc. Mises en œuvre en étroite coopération avec les partenaires sociaux, ces mesures ont aidé l'économie vietnamienne à retrouver son rythme de croissance; l'emploi est reparti à la hausse.

J'ai le plaisir de vous informer que, le 7 avril 2010, à Hanoï, au Viet Nam, la Commission de l'ASEAN pour la protection des droits des femmes et des enfants a été créée dans le cadre du 16^e Sommet de l'ASEAN. Cette commission a pour but de garantir et promouvoir, dans les pays de la

région, le droit des femmes et des enfants à la paix, l'égalité, la justice, la dignité et la prospérité. Elle plaidera en faveur de l'application des instruments internationaux, proposera des politiques, des stratégies et des programmes de protection et de promotion des droits des femmes et des enfants, eu égard notamment à l'éducation et aux soins et à l'interdiction du travail des enfants. La commission encouragera également l'échange de données d'expérience en matière de prévention et d'éradication de toutes les violations des droits des femmes et des enfants, y compris les pires formes de travail des enfants. Je suis certain que la commission apportera une contribution importante aux efforts nationaux de défense des droits des enfants, en général, et à l'abolition d'ici à 2016 des pires formes de travail des enfants, en particulier.

Le gouvernement du Viet Nam voit dans le développement des ressources humaines une stratégie à long terme essentielle à la relance et au développement durable de l'économie. Les ressources humaines pour la relance et le développement étaient d'ailleurs le thème retenu par les ministres du Travail de l'ASEAN pour leur 21^e réunion et pour la réunion avec nos partenaires de dialogue, qui ont eu lieu du 18 au 25 mai 2010. Ces réunions ont été l'occasion d'un échange au sujet des mesures, programmes et stratégies fructueuses adoptés par chaque pays pour écarter les menaces que la crise fait peser sur l'emploi et donner davantage de valeur aux ressources humaines pour stimuler la reprise et le développement. La réunion a noté l'importance du Pacte mondial pour l'emploi dans l'élaboration de politiques destinées à lier reprise économique et reprise de l'emploi, de manière à assurer un travail décent à tous.

Je voudrais, au nom du gouvernement du Viet Nam, saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'OIT et les partenaires bilatéraux pour leur coopération dans le domaine de l'emploi ces dernières années. J'ai la conviction que les discussions qui se sont tenues au cours de la présente Conférence continueront d'aider l'OIT à mettre en œuvre ses principes et honorer son mandat, et d'encourager la coopération entre l'Organisation et les Etats Membres, mais aussi entre ces derniers, avec pour seul objectif le travail décent et la justice sociale pour tous.

Original espagnol: M. DOZ (travailleur, Espagne)

Je souhaiterais dire en premier lieu que je suis d'accord avec les conclusions du rapport du Directeur général. Ces deux dernières années, le rôle de l'OIT a beaucoup progressé dans le monde ainsi que son influence dans le système des Nations Unies. L'adoption du Pacte mondial pour l'emploi a placé l'Organisation au cœur des politiques mondiales de lutte contre la crise. La participation de l'OIT au G20, qu'avait défendue ardemment la Confédération syndicale internationale, a été obtenue lors du Sommet de Pittsburgh en septembre dernier. Les déclarations du G20 reprennent les concepts clés de l'OIT. Les orientations du Pacte mondial pour l'emploi constituent censément un engagement pour les gouvernements des pays les plus influents dans le monde. Elles ont fait l'objet d'un accord en avril dernier lors de la conférence des ministres du Travail du G20 de Washington, et les conclusions de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi de la Conférence les ont réitérées.

Pour autant, les gouvernements et les institutions de l'Union européenne agissent depuis quelques mois dans le sens contraire. Les plans d'ajustement budgétaire approuvés par un grand nombre de gouvernements européens se fondent sur les mesures suivantes: réduction ou gel des salaires et des pensions; réduction des prestations sociales; et réduction de l'investissement public. Lorsque l'on augmente les impôts, ce sont les impôts indirects, mais sur les objectifs et les politiques de l'emploi, il n'y a rien. Ces mesures sont très souvent accompagnées de propositions de réforme du marché du travail et des systèmes de pension qui renvoient à la baisse les droits et les prestations. Le coût de la crise doit être payé par les travailleurs et la classe moyenne, et jamais par les détenteurs du capital et du patrimoine.

Le gouvernement espagnol a commencé à mettre en œuvre un des plans d'ajustement les plus durs d'Europe, et il est sur le point d'approuver, sans l'accord des partenaires sociaux, une réforme du travail qui facilite le licenciement et fragilise la négociation collective. De plus, il annonce une réforme du système des pensions, qui repousse l'âge de la retraite. Le motif de ce renversement radical de la politique est que «les marchés» l'exigent, et les institutions de l'Union européenne et du FMI accompagnent ces exigences. Cette logique porte atteinte à la démocratie. En effet, qui domine les «marchés financiers»? Nous le savons tous: les fonds spéculatifs. Les gestionnaires de ces fonds se sont enrichis extraordinairement en alimentant la spéculation qui a conduit à la crise mondiale, laquelle a dégradé énormément les conditions de travail et de vie de centaines de millions de personnes. Ils l'ont fait avec la complicité des agences de notation financière et la complaisance des gouvernements et des organismes de régulation. Le système financier a été sauvé par les gouvernements avec l'argent de tous les contribuables au prix de la conversion des pertes privées en dette publique. Aujourd'hui, les mêmes spéculateurs financiers s'enrichissent à nouveau, et s'attaquent aux dettes des nations souveraines. Les gouvernements, impuissants face aux seigneurs de l'argent, ont changé brusquement de politique sans explication rationnelle, et mis la seule priorité sur la réduction des déficits publics, en en faisant supporter la charge aux travailleurs. C'est ce que l'on voit partout en Europe. Le niveau de contradiction et d'incohérence dans les déclarations des dirigeants politiques européens et du FMI au cours des derniers mois est difficilement supportable.

Ce processus comporte un degré d'injustice sociale qui est intolérable des points de vue politique, intellectuel et moral. Les politiques d'ajustement sont par ailleurs une grave erreur: elles entraîneront une rechute dans la récession, plus de chômage et plus de déficit. A-t-on oublié déjà les enseignements de la Grande dépression? Et les résultats des politiques du FMI en Amérique latine, ou de la crise asiatique en 1997? N'y a-t-il pas d'autres voies? Oui, il y en a, et leurs lignes générales se trouvent dans les orientations du G20 sur la croissance et l'emploi. Le G20 a estimé que, pour réduire les déficits, dont nous ne nions absolument pas l'importance, il faut une reprise solide de la croissance et réglementer strictement les marchés financiers.

Pourquoi n'a-t-on pas respecté les conclusions sur la réglementation financière du Sommet de Londres

du G20? Pourquoi continue-t-on de permettre les opérations spéculatives à la baisse? Pourquoi l'argent de l'évasion et de la fraude fiscale continue-t-il de circuler avec celui des organisations délictueuses dans les paradis fiscaux?

Les gouvernements et les institutions de l'UE ont une responsabilité très grave dans l'expansion de la crise de la dette. Leur inaction suicidaire pendant plus de trois mois et les erreurs commises ont pourri la situation de la Grèce, qui s'est propagée dans les nations du Sud, et a mis en péril l'Union monétaire ainsi que l'union et la cohésion des politiques européennes.

Face aux plans d'ajustement et aux réformes qui remettent en question les droits sociaux et du travail, et les institutions de base du modèle social européen, le syndicalisme européen a commencé à réagir en se mobilisant dans de nombreux pays, dont l'Espagne. Nous allons continuer de le faire et nous unirons notre action le 29 septembre prochain, date pour laquelle la Confédération européenne des syndicats a convoqué une Journée d'action européenne.

Nous, les commissions ouvrières, l'Union générale des travailleurs, nous n'avons pas changé. Nous continuons de croire que le dialogue social est le meilleur moyen de canaliser les relations professionnelles et sociales dans les nations démocratiques. Mais nous ne sommes pas disposés à accepter l'imposition de politiques injustes et erronées. Nous sommes convaincus que nous pouvons parvenir à un accord avec beaucoup d'employeurs du secteur productif, qui veulent aussi que l'investissement public ne soit pas diminué, que la relance de la demande intérieure en Europe soit promue, et que l'on garantisse le retour du crédit pour leurs entreprises dans des marchés financiers bien réglementés.

En dépit des difficultés, nous sommes certains que les objectifs, les valeurs et les instruments de l'OIT restent essentiels pour garantir que la dignité du travail soit à la base d'un monde plus juste et plus démocratique.

Original turc: M. DİNÇER (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie)

En guise d'introduction, j'aimerais attirer votre attention sur un dramatique événement. J'aimerais exprimer, au nom de mon gouvernement, ma tristesse et ma consternation pour les neuf civils – il y avait parmi eux des personnes âgées, des femmes et des enfants – qui ont perdu la vie dans des navires se rendant à Gaza pour y apporter une aide humanitaire. Ils ont été tués dans les eaux internationales, à 72 miles de la côte à la suite d'une attaque des forces armées israéliennes. Je tiens à condamner cet usage disproportionné de la force que j'assimile à du banditisme et à de la piraterie. Je voudrais saisir cette occasion pour demander que le blocus imposé à Gaza soit levé au plus vite. L'aide humanitaire, quelle qu'en soit la forme, doit pouvoir parvenir à sa destination finale.

L'année passée nous avons eu ici des discussions détaillées sur la crise mondiale et sur les politiques à mettre en place pour la surmonter. Depuis, des progrès importants ont été réalisés, et des mesures fortes et rapides ont permis de sauver l'économie internationale du désastre. Cependant, nous ne sommes qu'au tout début de la reprise. L'Organisation internationale du Travail estime que, grâce aux efforts déployés de par le monde,

21 millions d'emplois ont été sauvés ou créés entre 2009 et 2010. Il n'en demeure pas moins que les taux de chômage restent à des niveaux historiquement très élevés et continuent d'augmenter dans un grand nombre de pays.

En 2009, le nombre de chômeurs s'est accru de 27 millions de personnes sur le plan mondial, ce qui au total nous donne 212 millions de personnes sans travail. On estime, en outre, que sur les 3 milliards de personnes qui travaillent, la moitié ne bénéficie d'aucune protection sociale.

Le monde d'après la crise sera différent, c'est inévitable. Il nous faut donc saisir cette occasion pour faire en sorte de créer une société plus juste et plus sûre, offrant davantage d'emplois et de sécurité à nos populations. Tout en reconnaissant les avantages de la mondialisation, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, instance qui bénéficie de l'appui de l'OIT, a émis dans son rapport de 2004 un point de vue qu'aucun d'entre nous ne met plus en doute aujourd'hui: «Le processus de mondialisation crée des déséquilibres parmi et au sein des pays. Des richesses sont créées, certes, mais elles ne sont d'aucun profit pour trop de pays et trop de personnes. Ces déséquilibres sont moralement inacceptables et politiquement intenable.» En fait, ce constat met le doigt sur l'une des principales causes de la crise.

Le Pacte mondial pour l'emploi qui a été adopté l'année passée par la Conférence internationale du Travail fournit des outils et des instruments qui aideront les pays à créer du travail décent et à mettre en place une mondialisation équitable. Que ce document ait reçu tout au long de l'année le soutien d'un grand nombre d'organisations internationales et ait été mis en œuvre par plusieurs pays est en soi une bonne nouvelle.

Selon moi, le fait que les pays du G20, y compris la Turquie, se soient clairement déclarés en faveur de l'adoption, de la promotion et de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi représente un progrès significatif.

Je suis certain que le rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, présenté à la Conférence par le Directeur général de l'OIT, permettra de mieux comprendre le rôle important que joue l'économie réelle dans l'instauration d'une croissance équilibrée et durable.

Je saisis cette occasion pour signaler que des politiques prioritaires visant à créer des emplois décents ont été adoptées et mises en œuvre par mon gouvernement dans le but de restaurer la croissance pendant la crise et de la maintenir après la crise.

La Turquie, qui a opté pour un modèle d'économie libérale et s'est sans cesse engagée en faveur de la paix dans les relations internationales, joint ses efforts à ceux des autres pays pour vaincre la crise. Notre pays est également l'un de ceux qui surmontera le plus rapidement les effets de la crise grâce aux politiques et aux mesures adoptées à l'échelle nationale. Depuis le dernier trimestre de 2009, certains signes montrent que la croissance est de retour en Turquie; le nombre d'emplois créés est, par exemple, en augmentation. Déterminés à renforcer la capacité de créations d'emplois de notre économie et à soutenir la croissance, nous sommes plutôt en faveur d'une stratégie nationale de l'emploi. Cette stratégie, axée sur toute une série de politiques et de mesures complètes et cohérentes, vise à apporter davantage de souplesse au marché du travail, tout en assurant une plus grande protection

sociale et devrait permettre aux groupes défavorisés d'accéder plus facilement à l'emploi.

Avant de conclure, j'aimerais annoncer que notre ministère accueillera à Istanbul, du 11 au 15 septembre, le 19^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, en partenariat avec l'OIT et l'Association internationale de la sécurité sociale. C'est une manifestation très importante et j'ai l'immense plaisir d'inviter à ce congrès les ministres ainsi que les représentants des associations d'employeurs et de syndicats qui participent à cette conférence.

J'exprime l'espoir que la 99^e session de la Conférence aboutira à des résultats fructueux tant pour l'OIT que pour les Etats Membres.

Original allemand: M^{me} SZYMANSKI (gouvernement, Autriche)

Nous traversons aujourd'hui l'une des crises les plus graves, depuis des décennies. Pendant cette crise économique et financière, le plein emploi reste pour l'Autriche un objectif essentiel.

Le rapport du Directeur général souligne à juste titre que, en Autriche, malgré une chute importante du PIB, le chômage a peu augmenté. Cela est dû au renforcement de la politique de l'emploi et à la mise en place de mesures conjoncturelles efficaces. Après seize mois de crise, en mars 2010, l'Autriche a pu ainsi réduire le nombre des chômeurs.

Par rapport à la situation mondiale, l'Autriche se caractérise par un taux de chômage relativement faible, qui atteint 4,9 pour cent, ce qui la place au deuxième rang dans l'Union européenne, après les Pays-Bas.

Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise. Les jeunes sont notre avenir et l'Autriche leur accorde une importance particulière. Nous avons pris les mesures suivantes: la garantie d'une formation jusqu'à l'âge de 18 ans et le développement de possibilités d'apprentissage en entreprise dans le cadre de notre système de formation en alternance; l'initiative «La jeunesse, notre avenir», avec une garantie de formation et d'emploi pour la tranche d'âge 19-25 ans; et enfin, «Action 6000», un programme visant à aider les jeunes à obtenir un emploi, lorsqu'ils ont terminé leur formation.

Deux paquets de mesures conjoncturelles, la réforme fiscale du gouvernement fédéral et des mesures concernant le marché du travail ont permis de créer environ 97 000 emplois en 2009. Il s'agissait surtout de développer l'activité partielle, qui a constitué environ un tiers des emplois. L'année dernière, un salarié sur 50 était concerné par ce chômage partiel. Heureusement, les chiffres continuent de diminuer. En outre, des mesures directes ont été prises en matière de politique de l'emploi pour favoriser les emplois d'utilité publique.

Un aspect très important pour l'Autriche est la formation à moyen et long terme. Les institutions du travail offrent un large soutien en matière de réorientation professionnelle. Nous avons augmenté de plus de 30 pour cent les places d'apprentissage dans les entreprises. Les formations sont plus facilement accessibles, ce qui permet aussi d'augmenter les chances des personnes concernées sur le marché du travail.

Outre la politique de l'emploi, nous avons pris des mesures spécifiques pour lutter contre la pauvreté. Au cours de 2010, nous avons l'intention de lancer une allocation sociale minimale, calculée en fonction des besoins, afin d'unifier les mesures d'aide sociale qui existent dans différents domaines.

L'allocation sociale minimale pour une personne seule est de 744 euros. Pour y avoir droit, il faut être disponible pour travailler. Elle est calculée en fonction des besoins, ce qui signifie que l'on tient compte des prestations familiales, mais aussi des revenus du travail et de l'allocation chômage ou d'autres revenus personnels. Cette allocation sociale minimale permet d'améliorer la situation financière des personnes seules, particulièrement exposées à la pauvreté, qui sont essentiellement des femmes.

Vous savez tous que des mesures sociales et en faveur de l'emploi ne seront pas suffisantes pour sortir de la crise. Une synergie entre les politiques sociales et économiques, et les politiques de l'emploi est nécessaire, axée sur l'Agenda du travail décent.

Dans ce contexte, la reconnaissance du Pacte mondial pour l'emploi au-delà de l'OIT nous donne de bonnes raisons d'être optimistes. Nous pouvons espérer que ce Pacte renforcera la position de l'OIT dans son dialogue avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'OMC et de nombreuses organisations du système des Nations Unies, et contribuera aussi à une orientation des politiques économiques et financières, qui prend davantage en compte la dimension sociale.

Dans ce contexte, l'Autriche s'engage en faveur de mesures de réglementation internationale du système financier et d'une taxation des transactions financières. La crise ne doit pas servir de prétexte pour réduire la protection sociale ainsi que la sécurité et la santé au travail. Le système normatif de l'OIT est essentiel dans ce contexte, dans la mesure où il définit des normes qui doivent être observées par les Etats, mais aussi par d'autres institutions.

L'Autriche apprécie particulièrement la discussion concernant la recommandation sur le VIH/sida.

Original anglais: M. ISKANDAR (ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration, Indonésie)

L'Indonésie, en tant que pays à économie émergente, continue à placer l'emploi au cœur de ses programmes de reprise économique. Nous continuons à mettre l'accent sur une croissance économique équilibrée et durable, susceptible d'assurer la création effective d'emplois et la protection. Nous sommes pleinement conscients de l'importance du développement et de l'acquisition de compétences au sein de la population et de la nécessité d'étendre la protection sociale aux groupes les plus vulnérables. Notre Président, par conséquent, continue à préconiser des politiques favorables aux pauvres, à l'emploi et à la croissance afin d'apporter le maximum de bien-être à son peuple.

Afin de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, nous avons développé un pacte pour l'emploi national propre à l'Indonésie qui est en accord avec notre plan de développement national à mi-parcours pour les années 2010 à 2015 et qui mettra, l'accent entre autres, sur la création d'emplois et la promotion de l'emploi décent pour tous.

Dans la conception de ce pacte pour l'emploi national, toutes les parties prenantes sont invitées à contribuer par leurs apports et par le biais du forum tripartite national.

Nous tenons à ajouter que nous sommes encouragés de voir que le forum tripartite national a contribué positivement à la promotion du dialogue et à parvenir à des règlements à l'amiable et à trouver des solutions favorables pour tous.

Grâce à ce pacte, nous encourageons une coopération internationale élargie, notamment avec l'appui de l'OIT.

En ce qui concerne les appels lancés par l'OIT à dynamiser et à accélérer les mesures de lutte contre le travail des enfants, le rapport mondial démontre amplement que nous avons encore beaucoup à faire si nous voulons réaliser l'objectif de l'éradication du travail des enfants d'ici à 2016. Nous avons donc besoin d'une coopération étroite et d'une coordination efficace des politiques mondiales pour apporter ces problèmes.

L'Indonésie place l'élimination du travail des enfants au premier rang de ses priorités nationales, notamment par l'adoption d'un plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants et la mise en place d'agences chargées de mettre en œuvre ce plan dans tout l'archipel. De fait, nous avons accordé un financement à des programmes qui assurent aux enfants un meilleur accès à l'école et nous avons pris un certain nombre de mesures visant à réduire l'incidence des pires formes de travail des enfants aux niveaux national et régional.

A cet égard, le projet de l'OIT/IPEC a joué un rôle très important pour relancer les programmes respectifs des gouvernements centraux et locaux et pour renforcer la capacité des diverses parties prenantes à lutter véritablement contre le travail des enfants.

Il va sans dire que l'Indonésie a pris l'engagement résolu de promouvoir et protéger les droits des travailleurs domestiques, qu'ils travaillent à l'étranger ou dans le pays. Nous devons reconnaître leur contribution importante au développement socio-économique, à la fois dans les pays destinataires et au sein de l'économie indonésienne.

Dans le cas de l'Indonésie, l'adoption des législations nationales pertinentes telles que la loi sur le trafic d'êtres humains et la loi sur l'élimination de la violence domestique, la ratification des droits de l'homme fondamentaux et des conventions de l'OIT, ainsi que la mise en place de commissions nationales pour les droits, tout cela montre que nous sommes résolus à promouvoir les droits de l'homme et les droits des personnes engagées dans le travail domestique.

A cet égard, nous approuvons le premier débat sur le travail décent des travailleurs domestiques qui a eu lieu cette année et qui permettra d'aboutir à des normes. Nous espérons que le document final relatif aux travailleurs domestiques tiendra compte des conditions sociales, économiques et culturelles dans de nombreux pays Membres de l'OIT.

Nous ne devons pas perdre de vue non plus l'importance de la promotion et de la protection des droits des travailleurs migrants. Plusieurs études ont insisté sur le rôle important et la contribution des travailleurs migrants au développement économique de nombreux pays, y compris par temps de crise.

Nous appelons donc les Membres de l'OIT à entreprendre des politiques favorables au droit et aux besoins des travailleurs migrants.

Nous commémorons cette année, le soixantième anniversaire de l'adhésion de l'Indonésie à l'OIT et je terminerai en disant que nous appuyons les efforts du Conseil d'administration pour renforcer la capacité de l'OIT, en particulier, en ce qui concerne l'amélioration des sessions futures de la Conférence.

J'aimerais souligner, une fois de plus, que la coordination politique mondiale permettra une plus grande synergie et permettra à de nouvelles politiques d'émerger. C'est ainsi que nous pourrons enfin améliorer les conditions de vie de notre peuple.

Original espagnol: M. ORTEGA FIGUEROA (travailleur, Guatemala)

Je salue l'orientation donnée par le Directeur général à savoir promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques sous le signe du travail décent, afin de permettre une croissance adéquate et une reprise économique. Cette idée ne doit pas être laissée de côté.

Les pays pauvres en particulier ne doivent pas la considérer avec indifférence. Car cela pourrait accroître nos problèmes et mettre en péril la gouvernabilité dans nos pays.

La situation du Guatemala justifie cet avertissement. Tout d'abord, la crise structurelle de toujours, marquée par la pauvreté, l'indigence, les pires indices de malnutrition infantile, l'accès aux services de base, le chômage, le manque de possibilités et le climat de violence et d'insécurité. Ensuite, la crise mondiale, conséquence de l'imposition du néolibéralisme sauvage, a aggravé la situation. Enfin, le changement climatique, qui découle de l'irresponsabilité de ceux qui privilégient leurs intérêts par rapport à l'humanité et à l'environnement.

Avant de venir à Genève, pour participer à cette session de la Conférence internationale du Travail, j'ai été témoin dans mon pays de la protestation énergique de mère nature, car j'ai vécu l'éruption du volcan de Pacaya et la tempête tropicale Agatha qui ont dévasté mon pays, principalement les zones rurales où se concentre la plus grande pauvreté.

A cause de cette catastrophe, la pauvreté et les inégalités ne feront que s'approfondir et, probablement, les programmes menés pour contribuer à éliminer le travail des enfants en pâtiront car, aujourd'hui, c'est la reconstruction du pays qui est prioritaire.

Il y a bien sûr d'innombrables déclarations de notre gouvernement, à l'échelle de l'Amérique centrale et au Sommet des Amériques. Le gouvernement s'est notamment engagé à mener des politiques publiques axées sur le travail décent. Mais nous n'avons pas constaté de volonté politique visant à promouvoir, créer et mettre en œuvre des politiques de ce type.

Le Guatemala est l'un des rares pays d'Amérique latine qui n'a pas mis en œuvre un programme national pour le travail décent. Bien au contraire, il y a une déréglementation du système du travail et un affaiblissement des institutions compétentes.

Le mouvement syndical est l'otage de politiques antisyndicales de répression et de violence.

Je mentionnerai les assassinats fréquents de syndicalistes et les menaces dont ils sont l'objet, ainsi que le cas du syndicat en place dans l'entreprise sud-coréenne «SAE A INTERNATIONAL, S.A.», et du syndicat de l'entreprise guatémaltèque «Agua Salvavidas». S'ajoutent à cela la fragilité, la corruption et l'absence d'indépendance des tribunaux du travail qui, en fait, garantissent l'impunité.

Le Guatemala n'a pas la possibilité de réaliser les objectifs du Millénaire.

Le Guatemala a besoin de solutions structurelles. La situation est désespérante mais j'aimerais souligner l'importance fondamentale de la participation

responsable des employeurs et des syndicats en tant que partenaires sociaux de l'OIT, ainsi que la nécessité d'un dialogue social réel par lequel nous parviendrons à élaborer des politiques conjointes avec nos gouvernements.

Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent, cela doit être une autre solution dans les pays dont les caractéristiques sont les mêmes qu'au Guatemala. Des pays où la justice sociale ne saurait continuer d'être une utopie. Il faut donc de toute urgence une décision politique pour mettre en œuvre le Programme national pour le travail décent, axé sur des emplois de qualité et un dialogue social responsable et efficace. Il faut avancer par le biais de la négociation, par l'établissement d'un régime minimum de protection sociale, et garantir un salaire minimum digne pour toutes et tous. Une condition indispensable pour mettre en œuvre avec succès des politiques, programmes et plans de ce type, c'est de disposer de stratégies fiscales et budgétaires qui soient progressives, équitables et justes, avec une vision à long terme. Sans cela, l'action sera vouée à l'échec. Sans revenu, aucun Etat ne peut s'occuper des citoyens. Il faut donc percevoir des impôts et redistribuer les richesses de façon équitable et transparente.

J'aimerais féliciter encore une fois le Directeur général pour sa contribution précieuse, et réaffirmer notre engagement en faveur de l'unité, ainsi que la solidarité de tous les travailleurs guatémaltèques.

Original russe: M. KOZIK (travailleur, Bélarus)

Nous avons adopté l'année dernière le Pacte mondial pour l'emploi. Cet instrument devrait nous permettre de surmonter la crise grave que nous connaissons, mais nous devons aller plus loin. Nous voudrions unir nos efforts et éliminer le travail des enfants dans ses pires formes; 215 millions d'enfants subissent ce terrible phénomène au XXI^e siècle.

Je suis heureux que le travail des enfants n'existe pas au Bélarus. Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire pour sauvegarder la santé et le bien-être des enfants. Par conséquent, nous aimerions proposer au BIT de consacrer un séminaire spécial pour faire le point sur la situation au Bélarus. Ce n'est pas uniquement parce que nous avons ratifié toutes les conventions et parce que nous avons adopté une législation en conséquence, c'est parce que nous avons déjà été en mesure d'appliquer toutes les conventions dans la pratique, et je voudrais vous inviter à venir voir comment nous avons pu le faire.

Du haut de cette tribune, plusieurs intervenants ont évoqué les moyens employés pour surmonter la crise dans leur pays et c'est très important. Au Bélarus, nous avons adopté un programme anticrise visant entre autres la libéralisation de notre économie, un appui à l'économie réelle et un renforcement des systèmes financiers. Nous avons ainsi pu maintenir le taux d'emploi. C'est là le plus important. En 2009 déjà, nous avons enregistré une faible croissance de l'emploi. Le chômage est pratiquement nul au Bélarus. Chacun peut trouver un travail et bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

Cependant, si la crise continue, le risque existe que des pressions s'exercent sur notre économie, et il faudra tout faire pour donner un «coup de fouet» supplémentaire à l'économie.

Le Bélarus veut aussi avancer dans la direction de la justice sociale et du travail décent pour tous nos

travailleurs. Celui qui a un emploi peut créer de la valeur ajoutée, payer des impôts, consommer et contribuer ainsi au renforcement de l'économie. C'est donc une des meilleures façons de sortir de la crise actuelle. Les pays peuvent s'entraider mais l'argent ne doit pas servir à rembourser ou à sauver des banques de la faillite, il doit servir à créer des emplois. Nous devons assurer l'innovation, utiliser les nouvelles technologies pour créer des emplois.

En période de crise, le système international devrait geler ou retarder le remboursement des dettes des gouvernements pour promouvoir l'emploi et la croissance économique. J'espère que l'OIT, qui est une organisation crédible, mènera le débat en la matière.

Original monténégrin: M. NUMANOVIĆ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Monténégro)

Le Monténégro a accédé à l'OIT en 2007 et, ce faisant, a donc repris 68 conventions qui avaient été signées par l'Union d'Etats de la Serbie et du Monténégro et dont l'application lui incombe désormais.

Au nombre de ces conventions, figurent huit conventions fondamentales, notamment la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Conformément à la Constitution du Monténégro, les accords internationaux officiels ainsi que les dispositions du droit international généralement admises font partie de nos normes internes et ont primauté sur le droit national.

L'Etat du Monténégro a accepté la plupart des accords internationaux pour la protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales, notamment la Convention internationale sur les droits de l'enfant de 1989, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Nous tenons à souligner un fait très important: en décembre 2009, nous avons adopté la loi portant ratification de la Charte sociale européenne révisée, instrument international essentiel qui institue un mécanisme de protection juridique des droits culturels, économiques et sociaux en Europe.

Le Monténégro a ratifié la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et nous avons adopté une loi portant création d'un conseil social. Par l'intermédiaire de ce conseil social, nous mettons en œuvre et nous développons le dialogue tripartite. Les partenaires sociaux sont représentés sur un pied d'égalité et participent à tous les travaux relevant des domaines du conseil social, c'est-à-dire, le monde du travail, l'emploi, la protection du travail, l'assurance sociale, etc.

Le Monténégro a adopté une loi sur la représentation syndicale et établit les conditions requises aux fins du pluralisme syndical et de la participation des syndicats au dialogue social. La législation du travail du Monténégro prévoit, au nombre des conditions générales à respecter pour conclure un contrat de travail, que la personne recrutée doit être âgée d'au moins 15 ans et être médicalement apte à travailler. Par conséquent, conformément à des critères médicaux, psychologiques et sociologiques, l'âge minimum auquel une personne peut travailler sans que cela nuise ni à sa vie ni à sa santé est fixé à 15 ans. La notion d'aptitude générale au travail doit s'entendre de personnes ayant un état de santé géné-

ral qui leur permet de travailler dans des conditions normales, conformément à la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et à la recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973.

Un contrat de travail peut être conclu avec une personne âgée de moins de 18 ans, mais seulement avec le consentement écrit des parents et à condition que cet emploi ne nuise pas à la santé de l'intéressé. Pour être valable, le contrat doit reposer sur un certificat de bonne santé établi par un organisme médical agréé. La législation du travail prévoit en outre dans le cadre de la protection des salariés, l'octroi d'une protection spéciale aux personnes de moins de 18 ans. Dans les cas où le travail est effectué selon des modalités particulièrement inadaptées, ou nécessite des procédés de travail spéciaux et des mesures particulières de protection du milieu de travail, le recrutement des personnes de moins de 18 ans n'est pas autorisé. L'emploi de mineurs dans ces conditions est illégal et représente une infraction à la loi, qui engage donc la responsabilité de son auteur en cas de violation de ces dispositions.

La protection des personnes de moins de 18 ans signifie que celles-ci ne peuvent pas travailler de nuit. De plus, il est interdit de les faire travailler pendant une durée supérieure à un horaire de travail normal, sachant que leur état psychologique et physique n'est compatible ni avec le travail de nuit ni avec de longues heures de travail. Des exceptions à ces dispositions sont prévues en cas de force majeure. De telles exceptions doivent être appliquées de façon très stricte. Cette question est envisagée d'une façon qui puisse répondre aux prescriptions de la convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948, qui a été adoptée par le Monténégro.

Pour ce qui est des réformes juridiques, je voudrais dire que le Monténégro, pour la première fois, a adopté une loi séparée qui régit l'ensemble des questions du travail bénévole, conformément aux textes internationaux dans ce domaine. Le travail bénévole qui, par sa nature même, constitue un réel travail est reconnu, en tant que tel, dans le *Manual on the measurement of volunteer work*. Le travail bénévole peut être effectué par des mineurs, mais ceux-ci ne doivent pas être âgés de moins de 15 ans. Des principes spéciaux s'appliquent au travail des bénévoles mineurs. Ces derniers peuvent conclure des contrats de bénévolat avec le consentement de leurs parents.

Nous considérons que l'enfant doit être protégé jusqu'à ce qu'il ait 18 ans, et c'est donc ainsi que l'on applique la loi de la famille, notamment grâce à des inspections du travail. Au cours de ces inspections, la présence d'individus de moins de 18 ans n'a jamais été constatée.

Original espagnol: M. DE REGIL GÓMEZ (employeur, Mexique)

D'après le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme 2008-09, des progrès ont été enregistrés mais ils restent insuffisants. Nous devons donc être attentifs à la question et aux effets que cela peut produire sur les relations du travail au sein des différents Etats Membres.

Des actions ont été menées autour des objectifs stratégiques de l'OIT, qui sont: la promotion et mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail; l'augmentation des possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents; l'augmentation de

l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; le renforcement du tripartisme et du dialogue social.

Etant donné la diversité des situations économiques et sociales enregistrée dans les différents Etats Membres, ces actions stratégiques ne permettent pas d'avancer de façon homogène, et de nouveaux défis apparaissent qui impliquent que l'on prenne en compte l'avenir des relations entre les partenaires sociaux, et que l'on évalue la pertinence de ces objectifs, qui, s'ils sont stratégiques, exigent que l'on se centre davantage sur les questions de l'emploi.

En ce qui concerne l'objectif de «promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail», j'estime qu'il faut adopter une politique normative pertinente et moderne conforme à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, sans pour autant confondre cela avec une vision quantitative qui ne s'intéresserait qu'au nombre de ratifications obtenues par les Etats. En effet, il faut davantage privilégier le renforcement des capacités des pays, afin que les conventions ratifiées puissent réellement être appliquées.

Le problème le plus grave de la plupart des pays reste celui de l'emploi, et notamment la question de son maintien, de son renforcement et de la création de nouvelles sources d'emplois.

Le Pacte mondial pour l'emploi et la déclaration susmentionnée sont deux instruments essentiels à prendre en compte dans ce domaine. Face à la crise actuelle, il est indispensable que l'OIT prenne des mesures allant dans le sens des orientations fixées par ces deux instruments pour parvenir à des résultats plus concrets, favorisant les entreprises et la création d'entreprises, ce qui débouchera sur la création d'emplois et de meilleures rémunérations.

Le tripartisme constitue l'essence même de l'existence de cette maison. Il doit être pleinement appliqué dans les pays, à l'intérieur de chacun d'entre eux. L'ignorance et le non-respect de ce principe constitue une atteinte à la démocratie et au respect des conventions internationales ratifiées par les pays Membres, et doivent par conséquent être sanctionnés par la communauté internationale.

Porter atteinte aux principes fondamentaux de la démocratie, de la représentation, de la libre association, du tripartisme, de la sécurité et de la vie privée ébranle l'essence même des relations que nous avons tissées avec l'OIT et la vie institutionnelle interne des pays.

L'impact de la crise économique sur le Mexique a pu être progressivement atténué grâce à une série de mesures prises par les autorités financières du pays, puis par les autorités en matière du travail qui ont permis une bonne entente sociale, mais aussi grâce à la récupération de l'économie des Etats-Unis, étant donné son influence sur celle du Mexique.

Si les chiffres de l'emploi restent négatifs en Amérique du nord, au Mexique le taux de chômage a atteint des niveaux plus encourageant. Les statistiques des salariés obligatoirement inscrits auprès du régime obligatoire de l'Institut de sécurité sociale ont récemment enregistré 300 000 nouvelles inscriptions pour des emplois dans le secteur formel.

Toutefois, l'écart entre le secteur formel et informel reste disproportionné. Des mesures doivent être prises avec l'aide des partenaires sociaux pour réduire cet écart.

De même, le gouvernement fédéral a mis en place un groupe intersectoriel de lutte contre l'économie illégale qui vise à combattre, entre autres activités illicites, le piratage, le blanchiment d'argent et la contrebande. Ce groupe compte avec la participation des autorités fiscales et des autorités de l'économie nationale, et repose sur une action concertée avec le secteur privé, et entre autres avec notre confédération, la CONCAMIN.

Le Mexique et les employeurs de mon pays sommes engagés à prendre des sanctions d'envergure pour lutter contre le chômage et contribuer au développement et à la croissance économique.

Original arabe: M. HARB (ministre du Travail, Liban)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt du rapport du Directeur général et des documents qui ont été discutés par les commissions durant ces derniers jours. J'apprécie les efforts entrepris en vue de consolider les mécanismes de la protection sociale, surtout durant cette période consécutive à la crise financière internationale.

Débattre des droits et obligations des travailleurs, des employeurs et de l'Etat est un véritable défi pour nous, bien que l'Organisation internationale du Travail nous fournisse le cadre adéquat pour l'élaboration d'une vision nouvelle des problèmes rencontrés récemment par les partenaires sociaux en matière financière, économique et sociale.

En effet, le XX^e siècle s'est terminé avec le triomphe des lois du marché et la remise en question des concepts de protection sociale. Cependant, les dix premières années du siècle actuel ont montré qu'il était nécessaire de rétablir l'équilibre entre d'un côté l'économie libérale et d'un autre côté les droits des travailleurs.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de moderniser le Code du travail. J'ai approuvé dernièrement un projet de nouveau Code du travail qui sera discuté prochainement en Conseil des ministres avant d'être adopté par la chambre des députés. Ce nouveau projet est conforme aux conventions de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation arabe du travail ratifiées par le Liban.

Le projet de nouveau code comporte des dispositions nouvelles à dimension humaine qui concernent notamment le travail des enfants, l'interdiction de toute discrimination entre les hommes et les femmes, le droit au travail des personnes handicapées. D'autres dispositions sont de nature sociale et portent en particulier sur les accidents du travail, les conditions de sécurité et de santé, la protection des travailleurs contre les travaux dangereux, les congés payés, le travail de nuit et les conditions du travail décent. Le projet susvisé comporte aussi des dispositions à caractère économique sur la durée du travail, la rémunération équitable, les prestations et les indemnités, la formation professionnelle, l'orientation des carrières.

Quant aux travailleurs domestiques, dans le souci de leur assurer des conditions de travail décentes, une brochure d'information a été établie à ce sujet et un projet de loi relative à cette catégorie particulière, qui sera bientôt promulguée, est en préparation. Ce projet vise à réglementer les conditions de leur entrée et de leur résidence dans le pays, conformément aux exigences de la sécurité. Par ailleurs, un bureau a été créé au ministère du Travail chargé de traiter les plaintes émanant des em-

ployeurs et des travailleurs libanais ainsi que des travailleurs immigrés.

Le Liban manque cruellement d'une véritable politique de l'emploi. D'où l'importance de notre collaboration avec nos partenaires sur le plan local et international dans les secteurs public et privé, notamment en ce qui concerne la réactivation de l'Agence nationale de l'emploi. Nous avons réussi à remettre cette question à l'ordre du jour des préoccupations du gouvernement, en collaboration avec le gouvernement du Canada et l'Organisation internationale du Travail.

Ajoutons à cela notre volonté d'élargir le domaine des prestations sociales et de lancer un processus de réforme globale à la Caisse nationale de la sécurité sociale aux niveaux législatif, administratif et financier. Nous travaillons fermement aussi à l'élaboration de la loi relative au régime de la retraite et de la protection sociale, ou plus précisément de l'assurance-vieillesse et l'assurance-maladie après l'âge de la retraite. Nous travaillons également à la réorganisation de l'assurance facultative, qui s'appliquera à tous les Libanais qui ne bénéficient pas de prestations sociales ainsi qu'à la main-d'œuvre étrangère qui réside dans le pays.

Au terme de mon intervention, permettez-moi de lancer un appel au nom du Liban pour que le blocus de Gaza soit immédiatement levé, et qu'il soit mis un terme à la colonisation dans les territoires palestiniens occupés, de manière à favoriser une paix juste et globale au Moyen-Orient, la création d'un Etat palestinien, le retour des réfugiés palestiniens et la libération de la partie encore occupée du territoire libanais.

En effet, la justice est indivisible et seule la stabilité politique et sécuritaire peut garantir la justice sociale et économique. Le fondement de toute stabilité réside dans le recouvrement des droits inaliénables de chacun.

Original russe: M. SAFONOV (gouvernement, Fédération de Russie)

Je voudrais tout d'abord remercier M. Juan Somavia, Directeur général, pour son rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, qui constitue une analyse très fine des tendances d'aujourd'hui et qui montre les orientations stratégiques à suivre dans ce domaine.

En cette période de crise financière et économique de 2009 et 2010 notre gouvernement, pour réduire les tensions sur le marché de l'emploi, a adopté toute une série de mesures anticrise, et d'autres mesures pour améliorer les revenus de nos concitoyens. Nous avons pu ainsi assurer la stabilité sociale.

Parmi les mesures prises en 2009, nous avons pu allouer plus de 115 milliards de roubles aux mesures de promotion de l'emploi. Cela inclut 77,5 milliards de roubles destinées directement à la promotion de l'emploi et 38,1 milliards de roubles consacrées aux initiatives régionales en faveur du marché du travail, visant à réduire les tensions sur le marché du travail.

Cela nous a permis de réduire le chômage total et le chômage déclaré. Le chômage total a atteint son plus haut niveau en février 2009, soit 7,1 millions; à la fin de l'année il avait diminué de près de 1 million.

Afin de réduire les tensions sur le marché du travail, en 2011, diverses mesures régionales vont être poursuivies parmi lesquelles: organisation

d'activités de formation pour les travailleurs susceptibles d'être licenciés; organisation de travaux sociaux et temporaires dans certaines villes au profit des chômeurs et des personnes risquant d'être licenciées; organisation de stages pour les diplômés des instituts techniques; enfin aide aux personnes à lancer leur propre entreprise et à devenir indépendantes.

Les mesures de soutien aux salaires et aux pensions ont été les éléments clés de la mise œuvre du programme anticrise de 2009.

En 2009, les salaires réels de la population ont augmenté de 2,3 pour cent par rapport à 2008. En 2008, les salaires réels n'avaient augmenté que de 1,9 pour cent par rapport à 2007. Il y a eu une augmentation significative des pensions et des indemnités de chômage. Les pensions ont augmenté de 10,7 pour cent.

Conformément à la législation de la Fédération de Russie, le salaire minimum fait partie du principal système de garanties publiques pour les travailleurs et, depuis le 1^{er} janvier 2009, il a été multiplié par deux.

En avril 2010, le salaire mensuel moyen a augmenté de 12,4 pour cent par rapport à avril 2009.

S'agissant du développement des partenariats sociaux, nous tenons à faire savoir que, au début de 2010, en Fédération de Russie, on dénombre plus de 50 accords sectoriels différents conclus au niveau fédéral. Ces accords couvrent 70 pour cent des organisations opérant dans différents secteurs de l'économie et employant 40 millions de travailleurs, à savoir 57 pour cent des travailleurs du pays. Cela nous permet de protéger plus efficacement les intérêts sociaux et les droits de nos travailleurs.

Le gouvernement de la Fédération de Russie a également organisé des consultations approfondies avec les partenaires sociaux sur des questions telles que le projet gouvernemental de mesures anticrise, les recommandations sur la collaboration entre les partenaires sociaux durant la crise économique, l'évolution de la mise en œuvre de l'accord général conclu entre les organisations nationales d'employeurs et le gouvernement pour 2008-2010, et enfin, l'élaboration d'un nouveau plan détaillé pour les partenariats sociaux. Nous menons actuellement des consultations avec nos partenaires sociaux en vue de signer un nouvel accord général pour 2010-2012 qui portera sur toutes les questions en lien avec les relations sociales et du travail.

En conclusion, je vous remercie une fois encore pour vos travaux très constructifs ayant abouti à la publication du rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*.

Original anglais: M. ROQUE (Secrétaire d'Etat, Département du travail et de l'emploi, Philippines)

Le rapport du Directeur général sur la reprise et la croissance sous le signe du travail décent montre la voie à suivre, à l'heure où les pays commencent à sortir de la crise financière mondiale. Cette voie, c'est celle du travail décent.

Pour mon pays, le pire est passé et la reprise s'accompagne d'un engagement aussi fort qu'auparavant vis-à-vis de l'Agenda du travail décent. Les signes de croissance et d'apaisement sont bel et bien là, apportant un démenti à tous ceux qui annonçaient que notre économie allait s'enfoncer dans une récession qui s'accompagnerait de pertes massives d'emplois. Nous attribuons ce succès à la

résilience de notre économie, capacité qui lui a permis de résister aux pires effets de la crise. C'est ce même esprit de résilience qui a amené les partenaires sociaux à faire quelques concessions et à coopérer, assurant ainsi la survie des entreprises et l'essor de l'emploi.

La crise a en fait fourni aux Philippines une excellente occasion de reconsidérer d'un œil neuf les principes éprouvés du tripartisme et du dialogue social, notamment dans les domaines de l'évaluation du marché du travail et de la mise à jour des qualifications. Des programmes de valorisation des ressources humaines – formations qualifiantes, certification des compétences, collaboration étroite avec le secteur de l'éducation en vue d'assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de travail – ont été mis en œuvre et ont bénéficié de la participation du secteur privé.

Nous avons tiré de cette crise de nombreux enseignements qui vont se révéler très utiles au moment où nous renouons avec la croissance. Ainsi, pendant les périodes de crise, qui s'accompagnent d'importantes pertes d'emplois, il est nécessaire de prendre au moment opportun des mesures ciblées en faveur des catégories de main-d'œuvre les plus durement touchées, c'est-à-dire les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs migrants, les jeunes, les travailleurs des secteurs étroitement rattachés au système de production mondial. Il faut mettre en place en leur faveur des formations de recyclage, des services juridiques et de conseil, des services de placement et des aides aux revenus.

Nous avons appris qu'il faut activement s'employer à instaurer une meilleure protection sociale, notamment l'assurance-chômage et mettre en place des fonds de formation; ces dispositifs sont essentiels pour offrir de nouvelles perspectives aux travailleurs. Nous savons aussi qu'il faut promouvoir les réformes politiques afin que le marché favorise la création d'emplois et crée un climat propice à la croissance d'emplois de qualité, et, surtout, capables de résister aux crises.

L'expérience nous a aussi montré qu'il fallait nouer des partenariats, non seulement avec les partenaires sociaux traditionnels, mais aussi avec d'autres secteurs: les universités, les grands marchés mondiaux, les petites, moyennes et microentreprises, les jeunes, les travailleurs du secteur informel et autres acteurs des collectivités locales. Toutes ces parties prenantes ont leur mot à dire et un rôle à jouer; non seulement au niveau des grandes orientations politiques, mais aussi pour garantir une mise en œuvre responsable et efficace des interventions.

Alors que les effets de la crise commencent à s'estomper, nous prenons des mesures pour assurer une reprise et une croissance durables, fondées sur l'emploi. Les envois de fonds des Philippines travaillant à l'étranger contribuent depuis de nombreuses années à doper l'économie nationale. Cependant, dans un petit pays en développement comme le nôtre, la croissance démographique et l'augmentation constante du nombre de personnes arrivant sur le marché du travail font que l'économie a le plus grand mal à assurer durablement le bien-être de la population et à garantir aux travailleurs des conditions de travail décentes.

Alors que nous nous attachons à renforcer l'économie nationale et les capacités des acteurs nationaux, se pose l'importante question de la mobilité de la main-d'œuvre et de la nécessité de mettre

un terme à l'exode rural. L'un des objectifs prioritaires doit être de mettre en place des industries dans les zones rurales afin de créer des emplois hors des villes. Le potentiel de création d'emplois du secteur agricole, pour l'heure peu utilisé, doit être exploité afin que nos travailleurs puissent avoir accès à des emplois de qualité répondant aux impératifs du travail décent dans les villes, mais aussi en dehors de ces dernières.

La création d'emplois de qualité nous tient particulièrement à cœur en cette période de reprise, mais nous savons que, dans un monde interconnecté comme le nôtre, nous ne pourrions pas y arriver seuls. Il faut, pour mener à bien une telle tâche, pouvoir assurer la sécurité partout dans le monde. Je renouvelle par conséquent mon appel à l'OIT, aux Nations Unies et à l'Organisation maritime internationale pour qu'ils nous aident à garantir la sécurité des mers et des terres afin qu'il soit possible de travailler partout en toute sécurité. Je pense notamment aux couloirs maritimes de la région du golfe d'Aden et demande que l'on déploie davantage d'efforts pour garantir la sécurité du trafic commercial maritime et de ceux qui travaillent dans cette région.

Parmi les activités mises en lumière dans le rapport du Directeur général, nous appuyons le renforcement des capacités permettant d'établir un lien entre emploi et politique macroéconomique. Nous savons d'expérience que la cohérence des politiques est indispensable à l'efficacité des interventions visant à promouvoir la viabilité économique et, partant, la préservation et la création d'emplois.

Je tiens pour terminer à féliciter la Conférence d'avoir attiré l'attention de tous ses Membres sur des problèmes prioritaires tels que le travail domestique, le VIH/sida, et la nécessité d'un engagement plus résolu des pays en faveur des instruments internationaux relatifs à l'emploi mais aussi des principes et droits fondamentaux au travail.

(M. de Robien prend place au fauteuil présidentiel.)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA DECLARATION DE 1998: PRESENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Le PRÉSIDENT

Nous allons passer à la présentation et à l'approbation du rapport de la Commission de la Déclaration de 1998. Le rapport et le projet de résolution qui l'accompagne figurent dans le *Compte rendu provisoire* n° 10.

J'invite les membres du bureau de la commission à venir prendre place à la tribune: le Président et rapporteur, M. Wim Bel, ainsi que les vice-présidents mais qui sont déjà à la tribune et que je salue. Je donne d'abord la parole au rapporteur M. Bel.

Original anglais: M. BEL (gouvernement, Pays-Bas; président et rapporteur de la Commission de la Déclaration de 1998)

C'est pour moi un honneur en qualité de président et rapporteur de la Commission de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail de vous présenter le rapport des travaux de la commission qui est publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 10.

La commission a tenu quatre séances et j'ai été frappé en tant que président par le niveau de consensus et d'appui à la Déclaration de 1998 et son

suivi, considéré comme faisant partie intégrante de la Déclaration elle-même.

Personne ne conteste l'importance de la Déclaration de 1998 et de son suivi. La Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail est l'un des documents fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail. Tous les Membres même s'ils n'ont pas ratifié les conventions en question ont l'obligation, du fait de leur qualité de Membre de l'Organisation, de respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes concernant les quatre catégories de droits fondamentaux.

Au cours de ses douze années d'existence, la Déclaration de 1998 a gagné beaucoup de terrain en dehors de l'OIT et cela se traduit dans l'OIT par la reconnaissance, dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, des principes et droits fondamentaux au travail qui constituent l'un des objectifs stratégiques de l'Organisation.

Dans notre commission, les orateurs de toutes les parties ont considéré que la Déclaration de 1998 et son suivi étaient aussi pertinents aujourd'hui que par le passé. L'on a beaucoup insisté sur le nombre de références à cette Déclaration dans l'OIT et en dehors de l'OIT.

On a constaté que cette Déclaration était souvent mentionnée et qu'elle était devenue une source d'inspiration pour les discussions multilatérales, de nombreuses initiatives privées et commerciales ainsi que dans les déclarations officielles gouvernementales au plus haut niveau.

La tâche dévolue à la commission était de réexaminer le suivi de la Déclaration de 1998. Un tel réexamen n'était pas seulement prévu dans le suivi lui-même mais était réalisé au bon moment vu l'adoption en 2008 de la Déclaration sur la justice sociale.

Le suivi de la Déclaration sur la justice sociale a introduit un système de discussions récurrentes sur chacun des quatre objectifs, dont le respect, la promotion et la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail.

La commission a considéré que la Déclaration de 2008 était en elle-même une déclaration importante mais qu'elle ne supplantait en aucun cas la Déclaration de 1998. On a estimé qu'elle pourrait offrir des possibilités d'accroître l'efficacité de la Déclaration de 1998. Les principes et droits fondamentaux au travail figurent dans les deux déclarations et dans leurs procédures de suivi.

L'alignement de ces deux suivis semblait donc chose nécessaire. Cependant, la commission a manifesté sa volonté, en alignant les deux suivis, de retenir les objectifs et les fonctions du suivi de la Déclaration de 1998.

Je suis convaincu que le suivi de cette Déclaration a été amélioré, rationalisé et rendu plus efficace par le travail de la commission.

Quelles sont donc les décisions concrètes prises par la commission? La commission a axé ses efforts sur deux aspects du suivi de la Déclaration de 1998: les réexamens annuels et les rapports globaux. La commission a décidé que les réexamens annuels continueraient à porter sur les efforts déployés par les Etats qui ne les ont pas encore ratifiées, pour parvenir à la ratification des conventions relevant des quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail, en soulignant que ces réexa-

mens annuels ne remplaçaient pas les mécanismes de contrôle établis.

Les rapports demandés aux Membres n'ayant pas ratifié l'une ou plusieurs de ces conventions fondamentales seront compilés par le Bureau et soumis chaque année au Conseil d'administration pour examen. Il est entendu que le Bureau établira un document pour la discussion, en y ajoutant une introduction qui visera à mettre en lumière les progrès réalisés.

Pour ce qui est de l'autre procédure de rapport, le rapport global, la commission a pris une décision majeure. Ce rapport traitera des quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail et, en tant que rapport de fond soumis à la Conférence, il permettra de donner des informations sur la discussion récurrente à la Conférence sur les objectifs stratégiques relatifs à la promotion des principes et droits fondamentaux au travail.

Le rapport fera l'objet d'un débat interactif à la commission de la Conférence. La commission a également insisté sur le fait que la procédure liée au rapport global peut aider le Bureau à identifier des domaines d'assistance technique.

La Commission pour la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail soumettra ses conclusions à la Conférence pour adoption y compris sous forme d'un plan d'action pour l'assistance technique.

Dans le cadre du nouveau système, cette fonction deviendra plus efficace et le suivi de la Déclaration de 1998 ouvrira de nouvelles possibilités.

Pour ce qui est des modalités de la discussion récurrente, la commission a souligné que celles-ci seraient arrêtées par le Conseil d'administration. Il appartient au Conseil d'administration de décider si la discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail couvrira toutes les catégories ou seulement une, deux ou trois d'entre elles.

La Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail et son suivi en sont sortis plus renforcés. J'ai dit auparavant que la commission désirait ardemment travailler dans un esprit de consensus. Je voudrais souligner le fait qu'à aucun stade de ses travaux la commission n'a dû recourir au vote, ce qui est une situation très différente de celle que nous avons connue il y a douze ans, lorsque la déclaration et son suivi ont été adoptés pour la première fois.

Dans le cas présent, la commission a adopté son projet de rapport et son projet de résolution à l'unanimité et je recommande aussi à la Conférence d'adopter ces textes à l'unanimité.

Pour finir, je voudrais revenir sur la façon dont tous les groupes ont souligné le rôle que joue le programme de coopération technique pour la promotion de la Déclaration de 1998. La nécessité de cette coopération technique est ancrée dans la Déclaration de 1998 puisqu'elle évoque l'obligation pour l'OIT d'aider tous les Etats Membres. Tous, qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes. La Déclaration invite également l'OIT à mobiliser des ressources internes et externes à cette fin.

Tous les groupes au sein de la commission, gouvernements, employeurs et travailleurs, ont estimé que l'OIT devait continuer à aider les Etats Membres à promouvoir, respecter et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au tra-

vail et ont reconnu que cela demanderait davantage de coopération technique et pas moins.

La Commission de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail a mené à bien son mandat, à mon avis, avec beaucoup de succès. Après l'adoption de ce projet de résolution, ce sera à l'OIT de mettre en œuvre le suivi et d'assurer le niveau de coopération nécessaire.

On a fait observer au sein de la commission qu'il était nécessaire de mieux équilibrer les quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail et qu'il fallait tout mettre en œuvre pour s'assurer que l'approche demeure promotionnelle et qu'elle débouche sur un renforcement des capacités.

L'année 2012 n'est pas loin. La Conférence se réunira cette année là pour sa 101^e session et la commission pour la discussion récurrente sur la promotion des droits et principes fondamentaux au travail sera à même d'évaluer les résultats et d'évaluer les progrès réalisés dans ce domaine prioritaire et dans le cadre de cet objectif stratégique.

Cela dit, je voudrais encore remercier les autres membres du Bureau de leur appui. C'était pour moi un honneur et un plaisir de travailler avec des partenaires aussi expérimentés et aussi connus.

Je voudrais remercier le Bureau de l'aide et de l'assistance qu'ils ont fournies à la commission et je voudrais également remercier les interprètes qui nous ont permis de communiquer.

Je sou mets donc le rapport et la résolution sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail à la Conférence et j'en recommande l'adoption.

Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (employeur, Argentine; vice-président employeur de la Commission de la Déclaration de 1998)

Au nom du groupe des employeurs, je voudrais vous signaler que nous avons participé aux discussions de la commission qui s'est occupée du suivi de la Déclaration de 1998, tout comme mon collègue du groupe des travailleurs, avec la conviction que c'était une question essentielle pour notre groupe et l'avenir de l'Organisation. Ce n'est probablement pas par hasard que les groupes ont décidé que leurs vice-présidents respectifs, M. Trotman et moi-même, seraient leurs porte-parole. Cela a été un honneur de travailler sous la houlette d'un grand président, M. Wim Bel, dont je souligne non seulement les qualités de diplomate mais aussi la grande compétence technique. Je salue aussi le Bureau, M. Tapiola et ses collaborateurs pour leur excellent travail.

Nous, les employeurs, voulons réaffirmer notre engagement en faveur de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Il s'agit d'un instrument promotionnel qui a pour but d'encourager les Etats Membres à promouvoir, respecter et réaliser les quatre principes fondamentaux. Depuis son adoption, nous appuyons fermement cette déclaration et, comme les autres mandats tripartites, nous avons depuis toujours voulu parvenir à un consensus pour la redynamiser.

Sur le plan technique, la question était simple. Il s'agissait d'améliorer le suivi en préservant l'identité et l'autonomie de la Déclaration, et de s'adapter aux nouveaux défis qu'impliquait la nécessité de concilier le suivi de cette Déclaration et l'existence de la Déclaration de 2002 sur la justice sociale.

Mais cette apparente simplicité était contrebalancée par la difficulté posée par le fort contenu politique, hier et aujourd'hui, de ce sujet qui devait identifier les domaines de coopération technique du BIT et aboutir à une réforme sans en altérer l'essence même.

Nous nous félicitons d'avoir pu parvenir à cette proposition de rapport et de résolution par consensus, comme l'a indiqué le Président. Un consensus unanime, d'ailleurs. Il appartient désormais à la Conférence d'adopter cette proposition. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut sortir de la crise en respectant pleinement la déclaration et son contenu.

Nous, employeurs, espérons que la discussion sur le rapport annuel en mars prochain tiendra compte des discussions et des nouvelles modalités issues de cet échange fort utile.

Nous pensons que le Conseil d'administration devra adopter les modalités pour la discussion du rapport global, conformément à ce que la commission demande dans son rapport.

Le Bureau peut compter sur le soutien des employeurs pour relancer le suivi de la Déclaration. En recommandant l'adoption du rapport et de la résolution, nous cherchons à créer des synergies efficaces entre la Déclaration de 1998 et celle de 2008, en conciliant leurs suivis respectifs et en gardant à l'esprit l'échéance de 2012.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade; vice-président travailleur de la Commission de la Déclaration de 1998)

Au nom de mes collègues du groupe des travailleurs, je suis heureux de vous faire part de notre appui au projet de résolution qui a été soumis à cette session plénière de la Conférence sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La commission sur la Déclaration de 1998 s'est réunie pour examiner d'éventuels changements au suivi à la Déclaration de 1998 à la lumière de l'expérience acquise à ce jour, pour promouvoir l'adoption de la Déclaration de la justice sociale de 2008 et pour améliorer le niveau de compatibilité entre les deux instruments.

Tout au long du débat, le consensus a régné entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements sur la valeur et l'intérêt de la Déclaration de 1998 et sur la nécessité de faire en sorte que les modifications nécessaires pour en assurer le suivi la maintiennent dans son intégrité et en renforcent l'efficacité dans les années à venir.

Ce point est pour nous très important, car nous sommes convaincus que la Déclaration de 1998 reste aussi importante et précieuse que jamais et qu'elle continue de jouer un rôle essentiel. La Déclaration de 1998 vise en effet à encadrer la mondialisation par un certain nombre de règles de base, destinées notamment à éviter l'amputation des droits du travail et à promouvoir simultanément le progrès social et le progrès économique.

Depuis 1998, la Déclaration a permis de nombreuses réalisations. On lui doit notamment une augmentation du nombre de ratifications des conventions fondamentales et une promotion plus active des principes et droits fondamentaux au travail. Les partenaires sociaux participent en outre de manière plus étroite à l'établissement des rapports. Malgré ces indéniables progrès, il y a encore beaucoup à faire pour s'assurer que les Etats Membres

respectent pleinement, assurent la promotion et garantissent l'exercice des droits fondamentaux au travail. Comme l'ont fait remarquer plusieurs Etats Membres de la commission, qui dit ratification ne dit pas nécessairement mise en œuvre. La ratification est certes une première étape, bienvenue et nécessaire, mais il reste ensuite bien du chemin à parcourir pour assurer une véritable mise en œuvre.

Même si nous sommes aujourd'hui plus proches de la ratification universelle des huit conventions fondamentales qu'il y a 12 ans, certains pays extrêmement peuplés n'ont pas encore ratifié les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et/ou (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. La Déclaration de justice sociale affirme le caractère fondateur de ces deux droits, considérés comme le préalable indispensable à l'exercice des autres droits des travailleurs. Il est par conséquent nécessaire de ratifier et d'appliquer pleinement les conventions n° 87 et 98.

Malgré les progrès considérables accomplis eu égard à la ratification des conventions (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, je regrette de devoir dire qu'un tiers des enfants de ce monde vivent encore dans des pays qui n'ont toujours pas ratifié ces conventions. Pire encore, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, est la deuxième convention la moins ratifiée des conventions fondamentales, après la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Malgré le taux élevé de ratification des conventions sur la discrimination et sur le travail forcé, il faut faire davantage pour en assurer la ratification et la mise en œuvre effective.

On comprend dès lors à quel point il est important de maintenir pleinement le suivi de la Déclaration de 1998. Le groupe des travailleurs se félicite du consensus qui s'est dégagé au sein de la commission pour poursuivre au sein du Conseil d'administration l'examen annuel de la situation des pays qui n'ont pas ratifié l'une ou plusieurs des conventions fondamentales. Pour nous, c'est là un élément essentiel de la stratégie visant à assurer une ratification universelle et la mise en œuvre d'ici à 2016.

Notre groupe appuie également «l'alignement» du rapport global sur celui que le Bureau établira au titre de la question récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre du suivi de la Déclaration de justice sociale. Cette discussion, qui sera organisée tous les trois à quatre ans, permettra d'avoir une discussion plus approfondie et plus interactive que le débat d'une journée actuellement organisé dans le cadre de la plénière sur la situation relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le rapport global traitera des quatre catégories de droits et le Conseil d'administration fixera les modalités d'examen de la question récurrente. Il pourra ainsi décider que la discussion à la Conférence portera sur une ou plusieurs catégories de droits, ce qui aura également une incidence sur l'étude d'ensemble préparée au titre de l'article 19. Nous nous félicitons de cette innovation apportée au suivi de la Déclaration de 1998.

Notre groupe a également demandé au Bureau de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources affectées, à l'avenir, à la coopération technique dans le cadre du suivi de la Déclaration de 1998. Il faut

assurer un meilleur équilibre dans la répartition des fonds entre les quatre catégories de droits. Les donateurs doivent certes veiller à ce que les quatre catégories de droits soient équitablement prises en compte, mais le Bureau doit également affecter des ressources budgétaires régulières au programme de la Déclaration et à son suivi. Nous pensons que les changements qu'il est proposé d'apporter au suivi de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail renforceront son efficacité à l'avenir et seront essentiels pour l'examen, en 2012 et au-delà, de la question récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre de la Déclaration sur la justice sociale.

Au nom du groupe des travailleurs, nous nous félicitons de cette résolution et vous demandons de l'adopter à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT

La discussion générale peut maintenant commencer. S'il n'y a pas de demandes de parole je vous propose de procéder à l'approbation de ce rapport, c'est-à-dire la synthèse des débats de la commission qui figure aux paragraphes 1 à 50 du rapport.

S'il n'y pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission de la Déclaration de 1998?

(Le rapport – paragraphes 1 à 50 – est approuvé.)

**RESOLUTION SUR LE SUIVI DE LA DECLARATION
DE L'OIT RELATIVE AUX PRINCIPES ET DROITS
FONDAMENTAUX AU TRAVAIL: ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Nous passons à la résolution sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui est annexée au rapport. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Avant de poursuivre, je tiens à remercier, au nom du Bureau bien sûr, les membres de la commission pour le travail qu'ils ont accompli sous l'autorité bienveillante et positive du président et rapporteur. Ils ont fait un travail remarquable, et je voulais remercier également les membres du secrétariat pour leur soutien indéfectible.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU REGLEMENT:
PRESENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

Le PRÉSIDENT

Nous allons passer à la présentation, à la discussion et à l'approbation du rapport de la Commission du Règlement qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-1. Je demande à M. Guillermo Rosales, président et rapporteur de la commission, de bien vouloir présenter le rapport.

Original espagnol: M. ROSALES (gouvernement, Argentine; président et rapporteur de la Commission du Règlement)

J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission du Règlement, qui s'est réunie les 7 et 10 juin.

Vous trouverez toutes les informations dans le rapport de la commission qui figure dans le document intitulé *Compte rendu provisoire* n° 2-1.

La Commission du Règlement a étudié les questions qui lui étaient soumises par le Conseil d'administration, à savoir l'adoption de certaines

dispositions relatives à la vérification des pouvoirs. A ce propos, le Conseil d'administration avait formulé des recommandations qui ont été examinées par la commission.

La commission recommande à la Conférence d'approuver les amendements au Règlement de la Conférence afin d'adopter des mesures face à une action ou omission d'un gouvernement visant à empêcher un délégué ou un conseiller technique d'assister à la Conférence.

La proposition de texte qui figure en annexe au présent document ferait désormais partie intégrante du règlement de la Conférence.

Les amendements proposés sont destinés à nous doter d'une procédure efficace et impartiale pour résoudre rapidement ce problème, car cela a un impact sur le caractère tripartite de la Conférence et donc sur son bon fonctionnement.

Le nouveau type de plainte proposé maintient le rôle essentiel de la Commission de vérification des pouvoirs pour lui permettre d'aborder le problème avec la rapidité requise.

Nous introduisons également une fonction spécifique pour le bureau de la Conférence. La Commission du Règlement a également profité de l'occasion pour retenir la proposition du Conseil d'administration visant à apporter quelques modifications au règlement, qui n'en changent pas le fond.

J'en ai ainsi terminé avec le rapport sur le résultat de nos travaux. Je voudrais remercier tous les membres de la commission pour leur participation active et enthousiaste à nos discussions, en particulier les vice-présidents employeurs et travailleurs.

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, nous allons procéder à l'approbation du rapport de la Commission du Règlement, qui comporte 11 paragraphes et une annexe.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 11 – et son annexe sont approuvés.)

Je remercie les membres du bureau de la Commission du Règlement pour leur travail, et je remercie également les membres de la commission et le secrétariat pour leur contribution aux travaux de cette commission.

**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant la discussion générale sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

M. NGOZO ISSONDOU (*ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Gabon*)

Sans revenir sur la pertinence et l'importance des sujets soumis à notre discussion, permettez-moi de m'appesantir sur l'objectif stratégique commun de l'emploi qui demeure la priorité de notre Organisation.

Le Gabon n'est pas resté en marge de cette voie. Dans sa course vers son émergence économique, il est en train d'élaborer, en partenariat avec le Bureau international du Travail et le Fonds international de développement agricole, son plan national d'action

pour l'emploi, qui vise notamment la création de 100 000 emplois entre 2011 et 2020.

Parallèlement, une enquête nationale sur l'emploi et le chômage, avec l'appui de la Banque africaine de développement, est également en cours. Son objectif est de combler les insuffisances relevées dans la production d'informations fiables sur le marché du travail.

Enfin, pour promouvoir et mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi, mon pays vient de ratifier la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, moyen par lequel il est possible de donner effet à la Déclaration sur la justice sociale.

La lutte contre le travail des enfants reste un défi majeur pour l'Organisation internationale du Travail et ses mandants. Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour rendre un hommage mérité à l'action normative de l'Organisation internationale du Travail en vue de l'éradication du travail des enfants dans le monde.

Le Gabon s'est approprié tous ses instruments pertinents et a réalisé des progrès non négligeables en adoptant notamment, depuis 2004, une loi relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants, et la mise en place d'un Observatoire national des droits de l'enfant.

Mon gouvernement réitère ici son respect des droits fondamentaux au travail et reste attaché aux valeurs de notre Organisation qui a consacré le travail décent.

Participe de cette volonté, entre autres, l'instauration d'un revenu minimum mensuel, dans le double souci de protéger les enfants en âge de travailler et d'améliorer le niveau de vie de tous les travailleurs.

En outre, aux fins de surmonter les difficultés économiques rencontrées dans l'application des principes des droits fondamentaux au travail, le Gabon abrite le programme PAMODEC depuis 2008. Gageons qu'avec l'appui de ce programme, ces difficultés iront en s'atténuant, d'autant que la politique du Président de la République, M. Ali Bongo Ondimba, axée sur trois piliers sectoriels que sont le Gabon industriel, le Gabon vert et le Gabon des services à forte valeur ajoutée, entend faire du Gabon un pays d'équité et de justice sociale.

Ainsi, en vue d'améliorer les conditions de travail, tout en préservant la santé des entreprises, il a été procédé au début de l'année à la révision de certaines dispositions du Code du travail rétablissant certains équilibres qui étaient devenus nécessaires, qu'il s'agisse de la formation, de la préservation des emplois, de la sécurité et de la santé des travailleurs, et de l'interdiction des discriminations.

Certes, le Gabon, à l'instar de la communauté internationale, subit à sa manière les effets de la crise mondiale, mais il demeure confiant dans l'accompagnement et le choix des politiques opéré par notre Organisation. Aussi, adhère-t-il très fortement à l'Agenda du travail décent qui constitue une réponse dynamique à cette crise.

Force est de constater au demeurant que la crise mondiale est venue donner à l'Organisation internationale du Travail l'occasion de renforcer son action. Il est louable que son programme et son budget pour le biennium 2010-11 aient été établis en tenant compte de cette donne, tout en maintenant le cap sur l'ensemble des objectifs stratégiques, à la grande satisfaction de nombre de ses mandants.

Cela fait maintenant presque vingt ans que je vous informe et que j'informe tous les délégués de la situation du travail en Thaïlande. C'est surtout au cours des cinq dernières années que j'ai informé la Conférence sur le fait que les travailleurs thaïlandais sont confrontés à deux problèmes majeurs.

Tout d'abord, le fait que nous soyons devant deux poids, deux mesures pour ce qui est des pratiques d'emploi. Il y a deux sortes d'emplois: l'emploi permanent et l'emploi externalisé. Les employés permanents jouissent de salaires réguliers, de prestations, de bonus et de différents types d'avantages, y compris la sécurité de l'emploi et la protection après cessation de l'emploi. Alors que les employés sous contrat de sous-traitance reçoivent moins d'allocations et de prestations, ne jouissent pas de la sécurité de l'emploi même s'ils font exactement le même travail que les employés permanents. A l'heure actuelle, il y a environ un million d'employés sous contrat de sous-traitance en Thaïlande.

Deuxièmement, en Thaïlande, le gouvernement contrôle très strictement le rôle des organes tripartites et le principal problème est que chaque partie n'est pas représentée sur un pied d'égalité avec les autres. Les représentants des employeurs et des travailleurs sont choisis par le gouvernement. Ce qui fait que la performance des organes tripartites est inefficace et faible et ne peut susciter la justice dans le mouvement du travail et de l'emploi.

Cependant, moi-même et les autres chefs de file des syndicats avons fait pression et réussi à faire en sorte que la Constitution soit amendée, tel que cela figure dans le paragraphe 7 de l'article 84 de la Constitution du Royaume de Thaïlande, ce qui a permis au gouvernement de résoudre les deux problèmes.

Pour résoudre le premier problème, le gouvernement a modifié la législation de protection du travail en imposant aux employeurs de fournir les mêmes prestations aux deux types d'employés, ceci pour mettre fin à la discrimination entre les deux groupes de travailleurs, les employés permanents et les employés précaires. Cette législation est maintenant en vigueur.

Concernant le problème des organes tripartites, le gouvernement par l'intermédiaire du ministère du Travail a également modifié les principes du tripartisme. A présent, tous les représentants des travailleurs et des employeurs doivent être élus directement dans tout le pays par les travailleurs et les employeurs, respectivement. Les organes tripartites sont maintenant libres du contrôle gouvernemental.

Mais le nombre de représentants n'est toujours pas le même. Le nombre de représentants gouvernementaux est toujours supérieur à celui du nombre d'employeurs et de travailleurs. Ce problème n'a pas été résolu et les trois parties sont donc traitées de façon différente et inégalitaire.

Concernant la situation du mouvement du travail en Thaïlande, même si le gouvernement n'a pas ratifié les conventions de l'OIT n^{os} 87 et 98, les travailleurs thaïlandais n'en jouissent pas moins du droit et de la liberté d'établir un syndicat, une fédération du travail et des comités d'entreprise sans intervention du gouvernement. La plupart des travailleurs sont contents et satisfaits de leur droit d'association.

Dans le domaine de la négociation collective, les travailleurs ont le droit de négocier avec des employeurs. Ils ont également le droit de grève sans intervention du gouvernement, même si le gouvernement thaïlandais n'a pas ratifié la convention n^o 98 de l'OIT.

Comme je l'ai dit, la situation des travailleurs thaïlandais a donc connu des progrès mais elle n'est pas encore optimale. En tant que représentant des travailleurs de la Thaïlande, je continuerai à œuvrer pour assurer leur droit à plus de liberté et à la dignité humaine.

Nous sommes en train de proposer un amendement à certaines lois importantes comme par exemple la loi sur les relations de travail et, en même temps, nous avons soumis un projet de loi au parlement pour établir un fonds d'assurance risques pour les travailleurs. Je vous ferai rapport lors de la prochaine Conférence sur les progrès réalisés.

Original arabe: M. BEN SEDRINE (employeur, Tunisie)

Je voudrais exprimer notre reconnaissance et notre estime au Directeur général du BIT pour son rapport *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, et ce qu'il contient de propositions et d'idées intéressantes, et je voudrais aussi saisir cette occasion pour affirmer que l'endroit où devraient se trouver normalement les enfants est l'école, les lieux d'apprentissage et les espaces de jeux et de loisirs, et que faire travailler les enfants et les exploiter est une honte pour la conscience humaine.

Je voudrais également souligner l'importance que revêt le rapport annexe concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Ce rapport rappelle la souffrance du peuple palestinien, travailleurs, commerçants, artisans, femmes et enfants sous l'occupation et le blocus, privé des fondements élémentaires des droits de l'homme, du développement, de l'investissement et de l'emploi.

J'en appelle aux trois partenaires sociaux dans le monde afin qu'ils prennent toutes les initiatives nécessaires pour assurer au peuple palestinien la protection nécessaire et trouver une solution juste et équitable à sa cause légitime, et garantir ainsi la sécurité et la stabilité pour toute la région.

Nous nous rencontrons, aujourd'hui, un an après avoir adopté le Pacte mondial pour l'emploi comme instrument susceptible de nous aider à faire face à la crise économique et à préserver les emplois menacés.

En Tunisie, nous avons commencé à la fin de l'année 2008, sous la bienveillance du chef de l'Etat, à renforcer les contrôles et à prendre une série de mesures qui ont permis d'atténuer les effets de la crise sur l'emploi et de réduire les difficultés des entreprises. Nous avons pu ainsi sauver un grand nombre d'emplois et créer des emplois qui couvrent plus de 65 pour cent des demandes nouvelles. Nous avons d'ailleurs inclus l'expérience de la Tunisie au début de cette année dans le rapport préparé par le Bureau des activités pour les employeurs du BIT et montré le rôle important du dialogue social bipartite et tripartite dans ce domaine.

Nous n'avons pas encore tourné le dos à la crise et l'objectif souhaitable aujourd'hui est de réaliser la reprise économique et commerciale et de reprendre le chemin de la croissance et de l'emploi, ce qui requiert des efforts considérables afin d'accroître la productivité, améliorer les opportunités d'investissement et assurer une plus grande flexibilité dans l'utilisation des moyens de production.

Il est temps de comprendre que la protection excessive et le raidissement des législations du travail réduisent les opportunités d'emploi et ne font que renforcer le secteur informel et le commerce parallèle ainsi que l'emploi des enfants et limiter la croissance économique aux zones de dumping social, et de non-respect de la santé et de l'environnement.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une proposition faite par le Président Ben Ali de déclarer cette année «année internationale des jeunes» car ce qu'attendent les jeunes plus que tout autre chose c'est leur insertion dans la vie professionnelle et l'opportunité de trouver un emploi ou une source de revenus dans le cadre d'un travail salarié ou à leur propre compte.

Je voudrais remercier le Conseil d'administration pour avoir fait figurer dans l'ordre du jour de cette session la question des politiques et des stratégies de l'emploi en espérant que ces discussions seront pour nous l'occasion d'approfondir la réflexion sur tous les aspects de l'emploi et la manière d'en développer les différents types, de soutenir les bureaux d'emploi publics et privés, d'encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes et de promouvoir le travail indépendant et la création d'entreprises.

Original anglais: M. NAKORNSRI (employeur, Thaïlande)

La Thaïlande vient de traverser une grave récession économique et venait d'amorcer son redressement lorsque le pays a été de nouveau secoué par de violentes manifestations qui ont duré plus de deux mois et ont fait de nombreux morts et blessés. Plusieurs centres commerciaux, des banques et des cinémas ont été entièrement détruits par des incendies. Les dommages matériels sont évalués à plus de 3 milliards de dollars.

Ces événements auront des effets négatifs sur l'économie de la Thaïlande, en particulier sa production industrielle, son PIB, les investissements et l'emploi.

Ils ont encore aggravé la récession économique qui était déjà profonde. Beaucoup d'usines ont dû ralentir leur production alors que d'autres ont tout simplement cessé leurs activités. La récession économique a induit un chômage massif. La destruction de grands centres commerciaux et de magasins a entraîné pour des milliers de gens la perte de leur emploi.

Le gouvernement thaïlandais a heureusement pris très vite des mesures pour venir en aide aux travailleurs et aux petites et moyennes entreprises en leur accordant des subventions, des allègements d'impôt et des crédits bonifiés, leur apportant ainsi un soutien matériel et moral.

Malgré la récession économique et les troubles politiques, le gouvernement, avec l'appui des employeurs et des travailleurs, a pu résoudre de nombreux problèmes et litiges en matière d'emploi. Grâce à la coopération tripartite, plusieurs lois en matière de travail ont pu être révisées ou adoptées afin d'améliorer les conditions d'emploi. Parmi les lois qui ont été révisées on peut citer notamment: la loi sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement sur le lieu de travail, qui a été examinée en commission parlementaire et dont le parlement est saisi; une loi sur les travailleurs domestiques; d'autres lois sont en cours de révision, notamment la loi sur les relations du travail, ainsi que les lois sur la sécurité sociale et sur l'indemnisation des travailleurs; la nouvelle généra-

tion d'employeurs est mieux éduquée, plus ouverte aux nouvelles idées, aux nouveaux idéaux, que véhicule la mondialisation. Leur façon de penser et de traiter les travailleurs est plus humaine et ils font preuve de davantage de considération. Ils accordent plus d'importance à un certain nombre de questions comme: a) la santé et la sécurité au travail et l'environnement sur le lieu de travail, domaines sur lesquels les travailleurs et les gouvernements ont travaillé conjointement pour promouvoir un programme national qui doit être mis en œuvre par une commission tripartite; b) la prévention et la prise en charge des maladies professionnelles, en mettant à la disposition des travailleurs dans tous le pays des centres où ils peuvent se faire soigner à temps et rapidement; c) la qualité de vie sur le lieu de travail, en offrant aux travailleurs de meilleures prestations sociales et des possibilités de se détendre.

Malgré un contexte décourageant, tant sur le plan économique que politique, je suis heureux que nous ayons pu faire de modestes progrès en matière de relations du travail. Si la situation revient rapidement à la normale, nous devrions être en mesure de vous présenter un bilan plus optimiste l'année prochaine.

Original anglais: M^{me} MCDONOUGH (gouvernement, Australie)

En 2009, comme en 2010, la Conférence internationale du Travail se déroule à un moment où le monde du travail connaît de graves difficultés. Voilà qui montre une fois de plus l'importance des travaux de cet organe. La récession mondiale et ses répercussions continues, exigeront, bien entendu, une action coordonnée et extrêmement prudente tant au niveau national qu'international.

Sur le plan national, le gouvernement australien a déjà réagi. Il continue à faire face aux effets permanents de cette récession mondiale. Il a pris, en effet, tout un arsenal de mesures efficaces et radicales dans le droit fil du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT.

Vu les défis considérables qui se profilent pour nous en matière d'emploi, nous nous félicitons du fait que le bureau de l'OIT ait décidé de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi. En 2009, le Pacte mondial pour l'emploi a été reconnu comme étant un cadre solide sur lequel nous pouvons nous appuyer pour atténuer les effets de la crise et assurer une reprise solide. Nous nous félicitons que le bureau de l'OIT ait travaillé d'arrache-pied pour nous soumettre ce cadre de surveillance qui permettra de superviser directement l'application du Pacte mondial pour l'emploi, qui constitue une priorité fondamentale.

Lors de la Conférence de l'année dernière, le gouvernement australien avait annoncé son intention de constituer un accord de partenariat historique avec l'OIT pour assurer un contexte d'emploi durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, vu que la reprise économique mondiale est extrêmement précaire. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons, pour la première fois, conclu un accord de partenariat avec l'OIT, en marge de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à Washington. Cet accord est entré en vigueur le 19 avril de cette année.

Il s'agit d'un accord de partenariat de cinq ans qui prévoit d'accorder un financement de 15 millions de dollars australiens à l'OIT durant les deux premières années. Sur la base des consultations tripartites auxquelles s'est engagé le gouvernement aus-

tralien, nous avons pu mettre en place cet accord avec nos partenaires sociaux. Il ne fait aucun doute que ces consultations ont permis de consolider l'accord final. Cet accord vise à changer réellement la donne pour ce qui est d'assurer un travail décent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Plusieurs projets seront mis en œuvre en vertu de cet accord, dont un financement important pour le programme de l'OIT pour de meilleures conditions de travail, y compris en Indonésie.

Le travail des jeunes au Timor-Leste, les travailleurs migrants, la gouvernance, les emplois verts, la croissance et un plan pour l'emploi et la croissance dans la région du Pacifique sont autant de priorités qui seront couvertes par cet accord.

Le gouvernement australien se félicite du succès remporté dans les travaux des commissions de la Conférence internationale du Travail de cette année. Nous pensons que les résultats permettront d'apporter une nouvelle pierre à l'édifice du monde du travail moderne.

Cette Conférence marque plusieurs «premières». Nous nous félicitons qu'il y ait maintenant une recommandation autonome sur le VIH/sida et c'est la première fois qu'un lien est établi entre cette maladie et le travail. Nous savons également qu'une première discussion a permis de réaliser de véritables progrès quant à une convention et une recommandation concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques. De par le monde, les travailleurs domestiques sont un groupe de travailleurs très vulnérables qui doivent être protégés, et ils le seront si cette convention est ratifiée sur une large échelle.

La première discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi a permis de bien entamer ce nouveau mode d'échanges international sur le monde du travail d'aujourd'hui. Ne s'apparentant ni à une question normative, ni à une discussion générale, les discussions récurrentes permettent, d'une part, d'avoir un aperçu global de la situation, eu égard aux différents piliers qui sous-tendent la notion de travail décent et, d'autre part, d'évaluer de quelle manière le travail effectué par le bureau de l'OIT et ses mandants progresse à un niveau pratique et quelle sera la prochaine étape.

J'en reviens aux questions nationales: en 2009, nous avons rapporté à la Conférence internationale du Travail que nous avons procédé à une réforme importante du système de relations sur le lieu de travail. Le système en place lors du précédent gouvernement avait fait l'objet de nombreuses critiques, y compris de la part d'instances internationales, dont l'OIT.

Afin de répondre à ces critiques, nous avons procédé à d'importantes réformes, par le biais de consultations exhaustives avec les partenaires sociaux australiens. Un nouveau système pour le travail équitable (*Fair Work Australia*) est en place depuis une année et nous pouvons considérer qu'il existe maintenant un véritable système pour un lieu de travail plus équitable et plus productif.

Au vu de la réforme du système de relations professionnelles sur le lieu de travail, nous saluons le rapport récent présenté par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Pour la première fois depuis 2001, ce rapport indique qu'il n'existe pas de sujets de préoccupation quant à la compatibilité de cette loi sur le travail équitable avec les conventions fondamentales en

matière de négociation collective ou de liberté d'association.

Par ailleurs, la première année de mise en œuvre de la loi sur le travail équitable a montré l'intérêt pratique de ce système fondé sur l'équité et la productivité, avec au cœur des préoccupations, bien sûr, la négociation collective.

En coordonnant notre action à l'échelle nationale et internationale, et en nous lançant sur la voie d'un dialogue social permanent et constructif, je pense que le gouvernement australien pourra finalement faire du travail décent une réalité pour tous. C'est en tout cas là l'intention de notre gouvernement et nous nous félicitons des efforts déployés par l'OIT en ce sens et espérons poursuivre notre collaboration avec l'OIT.

M. COUTAZ (*travailleur, France*)

Notre Conférence se tient quelques jours seulement après de tragiques événements qui ont ensanglanté plusieurs pays du Moyen-Orient. Au début du mois de mai, cinq hommes et femmes condamnés à mort étaient exécutés en Iran, certains d'entre eux pour avoir développé une activité syndicale. Il y a deux semaines, ce sont les militants internationaux d'une flottille humanitaire pour Gaza qui étaient pris pour cible par l'armée israélienne. Au travers de ces actes meurtriers, la violence d'Etat s'est attaquée aux valeurs dont notre organisation est aussi la garante, celles de liberté et de justice.

Je souhaite par ces quelques mots placer mon intervention sous le signe de la condamnation de ces actes, contraires aux plus élémentaires des droits fondamentaux défendus par notre organisation.

Malgré ces dramatiques événements et pour faire écho au rapport présenté par le Directeur général, notre Conférence se doit de rappeler que les normes internationales du travail sont indispensables à la sortie de crise. La crise renforce encore davantage la nécessité de les faire respecter; elle a détruit des dizaines de millions d'emplois, a fragilisé des centaines de millions de travailleurs dans le monde; elle a aussi souligné l'importance de la mise en œuvre de garanties et de protections sociales à même d'en annuler les effets, et de politiques de relance nécessaires à la reprise de l'activité et de l'emploi.

La crise porte en elle le risque d'une accélération des dérégulations. Il se s'agit pas là du moindre des paradoxes. Alors que la plupart des discours des chefs d'Etat et de gouvernement prononcés dans cette même enceinte il y a tout juste un an insistaient sur la nécessité de régulariser le monde des affaires, le risque est grand de voir resurgir les vieux réflexes, le *business as usual*, tandis que les travailleurs seraient triplement ponctionnés pour assumer le financement des plans de soutien au secteur bancaire déployés fin 2008.

Ils seraient ponctionnés une première fois en qualité de contribuables, et c'est ce qui a eu lieu hier par l'effort budgétaire considérable assumé au dernier trimestre 2008 pour voler au secours des banques.

Ils seraient ponctionnés, ils sont ponctionnés en ce moment une seconde fois en qualité de salariés par la perte d'emploi et les politiques de modération salariale entamées dans de nombreux pays.

Et ils seront ponctionnés demain en qualité de citoyens par les sacrifices qui commencent à être exigés pour résorber les déficits publics générés par les plans de soutien aux banques privées. Cette troisième facture risque bien d'être la plus lourde à

payer et contribuerait à entamer encore davantage les services publics et les solidarités.

Or, au nom de la résorption des déficits creusés par la crise, certains pays s'engagent sur la voie dangereuse de la réduction des couvertures sociales et des régimes de solidarité nationale. Il n'est pas tolérable d'observer en ce moment que des Etats, dont certains sont membres de l'Union européenne, sont conduits à offrir en gage, à sacrifier leurs services publics aux marchés financiers pour espérer continuer à emprunter et pour satisfaire aux exigences de réduction des dépenses publiques fixées par le FMI et l'Union européenne.

Nous refusons cette dictature de la finance, cette incurie qui revient à faire reposer le coût de la crise sur les seules épaules des travailleurs et de leurs familles. Au-delà de son caractère injuste, cette situation est également très préoccupante. Au contraire de faciliter la sortie de crise, les politiques d'austérité et de rigueur pourraient en effet précipiter le monde dans une nouvelle crise de surproduction et de sous-consommation en raison de la faiblesse des revenus du travail et de l'aggravation de la situation sociale d'une partie importante de l'humanité. Austérité et rigueur sont par ailleurs de nature à peser durablement et négativement sur la situation de l'emploi, qu'elles ne manqueront pas d'ailleurs de dégrader.

Face à cette situation injuste et dramatique, les normes sociales et internationales sont trop peu respectées. Le corpus des normes internationales du travail, tel que consolidé depuis 90 ans par l'OIT, peine à s'imposer. Beaucoup d'Etats rechignent à ratifier et mettre en œuvre les conventions fondamentales, qui laissent encore aujourd'hui de côté près de la moitié de l'humanité.

L'OIT, que la Présidente de la Confédération suisse, dans son discours inaugural il y a deux semaines, qualifiait de «tigre de papier», ne peut appliquer de sanctions aux Etats contrevenant aux conventions qu'ils ont pourtant ratifiées. Il est temps d'imposer le respect des normes internationales du travail par les Etats, mais aussi par les entreprises, par les grands groupes, par les organismes multilatéraux.

Nous devons traduire dans les faits les professions de foi de certains dirigeants qui appelaient ici-même il y a tout juste un an – je les cite pour plusieurs d'entre eux – à «faire appliquer effectivement les normes internationales». Il convient de rendre opératoire l'articulation entre le corpus des normes internationales du travail et l'intervention des organismes multilatéraux, au premier rang desquels les institutions financières internationales.

Les normes internationales du travail n'auront réellement de force que lorsqu'elles seront assorties d'un régime de sanctions et qu'elles ne se verront pas amoindrir par les interventions du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'importance des débats qui ont animé la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi de la présente Conférence autour de l'idée d'une nécessaire cohérence des politiques développées par les Etats et par les organismes multilatéraux.

Nous sommes invités par l'histoire à renverser l'ordre des valeurs, à émanciper l'homme en remettant l'économie au service du progrès social, tant dans nos cadres nationaux qu'au plan multilatéral.

Face à cette exigence de cohérence et de justice et devant l'urgence sociale générée par la crise, une

majorité doit se dessiner autour de l'idée d'une conditionnalité sociale qui s'applique à tous les acteurs, les Etats, les entreprises, les institutions financières internationales, les organismes multilatéraux, dans le sens du respect et du développement des normes internationales du travail, des dispositifs et des systèmes sociaux tels que garantis par l'OIT.

M. GUIRO (*travailleur, Sénégal*)

La présente session, d'ailleurs comme celle de l'année dernière, intervient dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, crise qui a détruit et continue de détruire des milliers d'emplois tout en remettant en cause d'importants acquis sociaux, arrachés par des générations de travailleurs et de travailleuses au prix de multiples sacrifices et de longues luttes.

Depuis les années quatre-vingt-dix, face aux effets néfastes d'une mondialisation sauvage, l'OIT se bat pour placer les valeurs humaines au cœur des visions, stratégies, politiques et programmes de développement de ses Etats Membres. Malheureusement, les conséquences de la crise que nous traversons et les choix opérés pour en sortir risquent, comme par le passé, d'accroître le chômage, la précarité, la déprotection sociale et les violations des droits relatifs à la liberté syndicale et à la négociation collective, conséquences sociales dramatiques qui peuvent menacer les équilibres de nos Etats et surtout dans des continents comme l'Afrique.

C'est pourquoi, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, nous demandons la poursuite et le renforcement de l'appui de notre institution internationale à ses Etats Membres, particulièrement dans les domaines suivants.

Premièrement, le renforcement des cadres de dialogue social pour un meilleur respect des droits des travailleuses et des travailleurs.

La promotion de l'égalité entre hommes et femmes pour vaincre la crise et éradiquer la pauvreté.

A ce stade, il me plaît de souligner et de saluer le vote au Sénégal de la loi instituant la parité intégrale entre hommes et femmes dans les institutions et structures de représentation élective. Cette disposition législative, saluée par toutes les organisations syndicales des travailleurs, démontre la volonté du gouvernement de mon pays de favoriser la promotion de la femme et son accès aux postes de responsabilité.

Deuxièmement, la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle adaptée aux besoins des entreprises et tenant compte des mutations des marchés du travail pour favoriser l'emploi des jeunes et répondre aux orientations du Pacte mondial pour l'emploi.

Troisièmement, l'élargissement de la protection sociale à toutes les couches de la population.

Quatrièmement, l'élimination d'ici à 2015 des pires formes de travail des enfants.

Cinquièmement, la prévention et la lutte contre le VIH/sida, surtout en milieu professionnel. Il est important d'allouer plus de ressources aux différents programmes de l'OIT. Nous saluons les efforts importants accomplis par notre institution dans la prise en charge de cette cruelle problématique.

Dans le cadre de la promotion du travail décent, à tous les niveaux et pour tous, notre présente session a accordé une place de choix aux nombreuses et

complexes préoccupations des travailleuses et travailleurs domestiques. C'est le lieu pour féliciter les instances, les organes et les dirigeants de l'OIT pour ce choix judicieux. Nous osons espérer que de nos travaux actuels et futurs sortiront des instruments qui vont garantir de meilleures conditions de travail et des salaires décents à cette couche très vulnérable.

Au Sénégal, la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, que j'ai l'honneur de diriger, en collaboration avec des partenaires hollandais, va ouvrir dans les semaines à venir un centre d'écoute pour recenser quotidiennement les préoccupations des travailleurs domestiques et leur apporter toute l'assistance requise.

Je ne pourrai terminer mon propos sans adresser mes vifs remerciements au Directeur général du BIT pour l'excellente qualité de son rapport.

Je veux réaffirmer avec force le soutien des travailleuses et des travailleurs de mon pays au peuple de Palestine, victime d'un blocus injustifié, interminable et insoutenable, imposé par Israël et ce dans l'indifférence la plus totale de la communauté internationale. Il est urgent que des mesures soient prises pour garantir les droits humains des populations palestiniennes et l'instauration d'une paix durable dans cette région.

Original anglais: M. VILLAVIZA (travailleur, Philippines)

Nous sommes un pays en transition. Nous venons d'élire notre Président, ainsi que les membres de notre parlement et tous les responsables locaux.

Le sénateur Benigno Aquino III, le fils de l'ancien sénateur Benigno Aquino et de l'ancienne Présidente Corazon Aquino, première femme chef d'Etat qui a pris la parole à l'OIT en 1988, sera nommé Président le 1^{er} juillet prochain.

Notre groupe tient à rappeler ses engagements: éradiquer la corruption, ce qui nous semble être la meilleure solution pour lutter contre la pauvreté; créer davantage d'emplois dans notre pays pour que la migration soit un choix et non une nécessité; et, surtout, assurer une meilleure formation aux travailleurs, afin de réduire le nombre de ceux qui ne survivent qu'avec un salaire minimum, parce qu'ils n'ont pas pu acquérir les compétences nécessaires pour accéder à de meilleures possibilités d'emploi.

Le Congrès des syndicats des Philippines (TUCP) observera l'évolution de la situation et fera tout pour promouvoir le travail décent sous les auspices du nouveau gouvernement.

En septembre 2009, le gouvernement des Philippines a reçu la mission de haut niveau de l'OIT sur la convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Nous sommes heureux d'annoncer notamment que les mandants tripartites des Philippines ont créé l'organe tripartite de suivi, proposé par le TUCP, sur l'application des normes internationales du travail, notamment de la convention de l'OIT susmentionnée.

Cet organe facilitera la recherche de solutions pour les cas en attente, depuis longtemps, qui ont été portés à l'attention de l'OIT, assurera leur suivi et rapportera les progrès réalisés; il permettra également de réunir des informations factuelles et les plaintes présentées à l'OIT et proposera des mesures adéquates.

Nous nous félicitons du programme de coopération technique qui a été mis en place avec le BIT. Ce programme permet à notre gouvernement de collaborer avec les mandants et les parties prenantes

à différents niveaux, pour assurer l'application effective des principes de la convention par le biais d'activités de formations et du renforcement des capacités.

Toutes ces initiatives attestent de notre engagement à agir de façon globale et cohérente, en adoptant une approche ouverte et participative, afin de prendre des mesures significatives au niveau national. Les partenaires tripartites aux Philippines ont approuvé collectivement l'adoption d'un instrument international sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. Nous estimons que cet instrument est nécessaire, parce que les travailleurs domestiques philippins sont très nombreux, extrêmement vulnérables et qu'ils ne bénéficient pas de la protection des législations et des réglementations nationales. Cette action est une véritable obligation morale pour nous.

Nous sommes gravement préoccupés par le problème du VIH/sida aux Philippines. Alors que, en 2000, on n'enregistrait qu'un cas tous les trois jours, en 2009, on recensait deux cas par jour.

Des efforts conjoints sont nécessaires de la part de toutes les parties prenantes, en particulier des partenaires tripartites, ainsi que des communautés locales.

La recommandation sur le VIH/sida et le monde du travail contribuera certainement à guider et à renforcer les actions tripartites.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'adoption d'une loi, la *Magna Carta*, en faveur des femmes ainsi que la promulgation de son règlement d'application. Cette loi prévoit un examen de la législation philippine afin qu'elle soit conforme au principe de la non-discrimination à l'encontre des femmes.

Pour terminer, j'aimerais, au nom des travailleurs des Philippines, exprimer notre plein soutien aux programmes et aux actions qui résulteront de cette Conférence.

Original anglais: M. YING (gouvernement, Jamaïque)

Je n'insisterai jamais assez sur les conséquences de la crise financière mondiale pour les pays en développement. Après avoir eu son compte de difficultés, la Jamaïque définit et met en œuvre actuellement des stratégies de reprise.

Je souhaite féliciter l'OIT d'avoir élaboré le Pacte mondial pour l'emploi en juin dernier, de l'avoir fait accepter par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 183 pays, et d'avoir assuré le suivi des travaux entrepris pour assurer l'appui des pays du G20 et des institutions financières internationales.

La Jamaïque a largement bénéficié de ces efforts. Nous avons obtenu un accord de confirmation avec le FMI et un appui financier complémentaire de la part d'autres acteurs internationaux tels que la BID et la Banque mondiale. Qui plus est, nous avons pu, au niveau local, mener avec succès un programme concernant la dette jamaïcaine.

Ces mesures financières ont contribué à créer un environnement économique favorable qui nous permettra – nous l'espérons – de privilégier la création d'emplois.

En Jamaïque, nous nous sommes concentrés sur le développement de stratégies pour la création d'emplois, avec le Pacte mondial pour l'emploi comme modèle. Ces stratégies prévoient notamment de réaliser des projets et des investissements de très grande envergure, axés sur les infrastructures et destinés à créer de nombreux emplois décents pour tous

les niveaux de qualifications; de mettre l'accent sur les microentreprises et les PME, le développement des communautés rurales et des communautés urbaines pauvres ou vulnérables; de porter attention à l'emploi à l'étranger; de réformer le marché du travail en adoptant une législation favorisant la création d'emplois et la diminution des licenciements en leur préférant les accords de travail flexible; et de renforcer les compétences pour accroître l'employabilité et la productivité par une action combinée des établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur. Cette dernière initiative vise cinq groupes: les salariés qui ont besoin d'un perfectionnement professionnel, les travailleurs qui ont besoin d'une formation pour démarrer une activité indépendante ou dans un autre secteur porteur d'emplois, les personnes qui entrent sur le marché du travail, les jeunes au chômage ou menacés par le chômage, et les personnes recherchant un emploi dans un domaine précis à l'étranger.

Nous avons renforcé notre socle de protection sociale en accroissant les prestations dans le cadre du programme pour le progrès par la santé et l'éducation. Ce programme, qui prévoit le transfert de liquidités sous conditions, est financé par le gouvernement de la Jamaïque et la Banque mondiale et a pour but d'accorder des prestations pécuniaires aux nécessiteux et aux couches les plus vulnérables de la société. Nous avons renforcé encore ce programme et ciblé les adultes, à travers l'offre d'une formation professionnelle et des services de placement, afin qu'ils puissent passer de la prise en charge sociale à l'emploi.

Le gouvernement est également déterminé à éliminer le travail des enfants. Au cours des deux dernières années, en collaboration avec l'OIT et l'Union européenne, il a lancé une initiative visant à s'attaquer au travail des enfants par l'éducation.

La Jamaïque a utilisé le lieu de travail comme un lieu privilégié pour lutter contre le VIH/sida et la discrimination dont cette maladie est la cause. Grâce à un partenariat entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, la Jamaïque a adopté une politique nationale relative au VIH/sida et un manuel sur les maladies mortelles s'inspirant du *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail*.

Les stratégies de création d'emplois font partie intégrante des activités du forum du dialogue social national, appelé «Partenariat pour la transformation», qui réunit des représentants du gouvernement, des syndicats, des employeurs, des universités et de la société civile sous la présidence du Premier ministre.

Je voudrais féliciter le Directeur général pour les efforts remarquables que l'OIT a déployés pour promouvoir et faire accepter le Pacte mondial pour l'emploi. Le bureau sous-régional de l'OIT doit être également félicité pour son aide dans la conclusion du pacte jamaïcain pour la relance économique par l'emploi.

C'est grâce à l'engagement de l'OIT en faveur de l'amélioration du niveau de vie, au renforcement des capacités et à l'assistance technique du BIT que de nombreuses économies renoueront avec la stabilité et la croissance.

Nous avons la ferme conviction qu'avec la coopération du BIT et des autres parties prenantes, ces mécanismes nous aideront à réaliser de solides pro-

grès à l'avenir et à remédier aux conséquences de la crise financière mondiale.

(M^{me} Powell prend place au fauteuil présidentiel.)

M. JOSEPH (*gouvernement, Haïti*)

Je n'ai pas l'intention de faire un état des lieux de la situation d'Haïti. Mais je ne peux m'empêcher d'évoquer devant cette auguste assemblée la grande tragédie qu'a vécue mon pays le jour du 12 janvier 2010. En effet, un séisme de magnitude 7,3 a causé une catastrophe épouvantable sur la terre d'Haïti, plongeant dans le deuil des centaines de milliers de familles. L'ampleur des dégâts est considérable car ce tremblement de terre a ravagé le pays et mis à mal ses structures environnementales, sociales et économiques.

Cette économie déjà fragile s'est effondrée. Nombre d'entrepreneurs sont décapitalisés. Les couches vulnérables de la population sont mises à rude épreuve. La classe laborieuse est de plus en plus appauvrie. Ouvriers, paysans, artisans, petits commerçants des secteurs formel et informel ne savent à quel saint se vouer. Le rapport indique que le nombre de handicapés physiques a augmenté considérablement. Il en est de même du nombre d'enfants orphelins, conséquence du nombre élevé de morts. A présent ces orphelins sont exposés à la convoitise de gens mal intentionnés. En effet, facilités par le climat de confusion post-séisme, de nombreux cas de traite, de trafic d'enfants et d'adoptions illégales sont enregistrés. Ainsi les retombées sont catastrophiques sur les survivants.

La population vit dans des endroits inappropriés, c'est-à-dire sous des tentes, dans des hangars de fortune, voire à la belle étoile. Le traumatisme est d'autant plus grand que, depuis le mois de mai dernier, la saison cyclonique a débuté et ne s'arrêtera qu'au mois de novembre prochain. Enfants, vieillards, femmes et hommes, toutes les couches de la population font face aux intempéries, à l'adversité, risquant subséquemment d'être frappés une fois de plus par le sort.

Je profite de cette occasion pour adresser au nom du Président de mon pays, au nom du Premier ministre, au nom du peuple haïtien, des sincères remerciements aux chefs d'Etat, aux chefs de gouvernement et à la communauté internationale toute entière pour la chaîne de solidarité extraordinaire qu'ils ont montée autour de la nation haïtienne meurtrie et fragilisée dans sa structure sociale et économique la plus profonde.

Le gouvernement d'Haïti entreprend toutes les dispositions pour reconstruire le pays sur des bases conformes aux normes internationalement admises en matière de travail et de protection sociale. Il s'est donné pour tâche d'exécuter une vaste campagne de motivation en vue de promouvoir les investissements et afin de créer des emplois durables, source de richesse et de développement.

L'admission au Congrès américain de la loi HELP en remplacement de la loi HOPE II, qui accorde aux investisseurs des avantages préférentiels en Haïti, va dans le sens des efforts consentis par le gouvernement haïtien qui a su faire la promotion du dialogue social indispensable dans les relations entre les partenaires sociaux.

Dans le même ordre d'idée, le ministère des Affaires sociales et du Travail se donne pour devoir d'instruire ses agents dans le sens d'acquérir une bonne maîtrise des réalités sociales.

La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ont déjà connu une campagne de vulgarisation au niveau de quatre départements géographiques du pays: Artibonite, Nippes, Sud et Grande Anse. Nous sommes donc déterminés à œuvrer pour l'éradication progressive du travail des enfants.

De plus, nous optons pour l'élaboration et l'exécution du programme de formation professionnelle indispensable au plan de reconstruction nationale. Nous optons pour la standardisation des conditions d'hygiène et d'assainissement dans les milieux de travail. C'est pourquoi, conformément aux instructions du Président de la République, nous privilégions le dialogue social et la concertation tripartite.

Nous applaudissons vivement le choix de notre compatriote, M^{me} Norma Powell, membre du secteur privé des affaires en Haïti, pour assurer la présidence du bureau de la Conférence. Ce choix nous raffermirait dans notre conviction que le BIT témoigne d'un esprit d'ouverture et est décidé à accompagner le ministère des Affaires sociales et du Travail dans le processus d'harmonisation des relations de travail. Aussi, nous exprimons notre désir de bénéficier de l'assistance nécessaire à la refondation de notre système économique et social car Haïti se doit d'être au rendez-vous de l'histoire pour adapter ses pratiques aux nouvelles données mondiales.

Original anglais: M. BROSH (employeur, Israël)

Permettez-moi tout d'abord de mentionner le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs israéliens dans les territoires occupés et de formuler quelques observations à ce sujet.

Je propose que les autres délégations fassent la différence entre les problèmes qui sont liés à la situation politique et tout ce qui touche au travail et à l'économie. C'est sur ces derniers points que l'OIT devrait porter toute son attention.

Aujourd'hui, malgré les difficultés que pose la situation politique, des entretiens touchant aux questions économiques et commerciales ont lieu entre Israël et les Palestiniens de Cisjordanie. Comme je vous l'ai indiqué par le passé, les chances d'établir une paix durable entre Israël et ses voisins augmenteront si les deux parties comprennent qu'elles partagent des intérêts communs et que la coopération économique est l'un des moyens de réduire les actes de violence, d'améliorer le bien-être des habitants et d'apporter une paix durable.

Les entrepreneurs et les organisations d'employeurs font en sorte de maintenir avec les travailleurs un dialogue social favorisant la création d'emplois et la paix sociale. Malheureusement la crise économique mondiale est passée par là et elle n'est pas encore terminée. La crise qui a débuté aux Etats-Unis frappe maintenant l'Europe et a des répercussions sur toutes les économies mondiales.

J'invite les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à redoubler d'efforts pour trouver des solutions novatrices permettant de sauvegarder un maximum d'emplois, d'assurer le bien-être des travailleurs et de renforcer les relations commerciales internationales.

L'OIT a un rôle de premier plan à jouer en la matière et j'espère que nous saurons conjuguer nos efforts pour sortir de la crise.

J'en viens à la situation économique et aux relations professionnelles en Israël. La crise économique a relativement peu touché l'économie israélienne en Israël, en raison de la solidité de cette dernière et surtout des bonnes relations de coopération entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

Il y a quelques années, un événement a fait évoluer les relations professionnelles en Israël. Il s'agit de l'accord qui a été conclu entre la Fédération des organisations économiques israéliennes et Histadrout, la Confédération générale des syndicats. Cet accord a permis d'améliorer sensiblement les relations professionnelles. Plusieurs conventions collectives ont été signées dont une portant sur un régime complet d'assurance-retraite couvrant l'ensemble des travailleurs israéliens. Le nombre de grèves a diminué et le Code du travail a été mieux appliqué.

Il y a un an, le gouvernement a décidé de prendre part à cet accord. Les trois partenaires se sont réunis lors d'une table ronde et un accord important a été conclu sur d'importantes questions touchant aux réformes à mettre en œuvre sur le plan budgétaire, économique et de la législation du travail. Cet accord comporte également des mesures visant à venir en aide aux entreprises en difficultés. Cette table ronde a permis à l'économie israélienne de surmonter la crise économique mondiale sans trop de difficultés.

Cette année, nous tirons les enseignements de cet accord et continuons de renforcer nos liens de coopération tripartite.

La coopération tripartite se fait au profit des trois partenaires et de la société toute entière. C'est uniquement par ce biais que nous pourrions atteindre nos objectifs communs.

Original anglais: M^{me} SHULER (travailleuse, Etats-Unis)

Je voudrais vous parler aujourd'hui de mes préoccupations, de ma frustration et de ma colère et de celles du président, M. Trumka, et de la vice-présidente Arlene Holt Baker et des 11,5 millions de membres de la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations du travail.

Nous savons tous que les travailleurs et leurs familles vivent des temps difficiles. L'OIT a déclaré, durant la réunion des ministres du Travail du G20 en avril dernier, que la récession actuelle a augmenté le chômage de 34 millions, faisant passer le chiffre total du chômage dans le monde à 212 millions, niveau jamais enregistré auparavant.

La situation aurait été plus grave si les gouvernements n'avaient pas pris des mesures de stimulation économique et des mesures de riposte. Le chômage mondial aurait alors augmenté de plus de 46 millions. Ces mesures doivent être poursuivies pour empêcher que l'économie mondiale ne s'enfonce dans la dépression.

Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT a créé un cadre politique d'action complet pour «contribuer à la relance économique, à une mondialisation équitable, à la prospérité et à la justice sociale».

Le Pacte mondial pour l'emploi prévoit également qu'«après la crise, le monde devrait avoir un nouveau visage», ce qui signifie que nous ne pouvons pas revenir aux politiques habituelles qui ont été à l'origine de la crise. Le Pacte souligne également que les normes fondamentales du travail, notamment celles qui garantissent la liberté syndicale et la négociation collective doivent être défendues non seulement au plus fort de la tourmente mais surtout

pour assurer la reprise car elles contribueront à une croissance induite par la demande.

Les travailleurs et leurs familles n'ont pas causé la crise financière actuelle ou la grande dépression mais ils en sont les premières victimes. Aux Etats-Unis, les travailleurs ont payé de leur emploi, de leurs logements et, des milliards de dollars d'impôts pour éviter l'effondrement total de Wall Street et pour quelle raison?

Un an après – comme le souligne clairement le rapport du Directeur général à cette Conférence intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent* – la crise financière et de l'emploi la plus grave depuis la grande dépression, est loin d'être surmontée en dépit des signes de reprise.

Alors que l'économie des Etats-Unis a enregistré une légère croissance au cours des trois derniers trimestres, celle-ci s'explique principalement par un soutien politique qui ne devrait plus durer longtemps. La demande de la consommation privée, durable et induite par les salaires est encore trop faible pour réduire véritablement le chômage. Les employeurs privés, aux Etats-Unis, n'ont créé que 41 000 emplois le mois dernier, une preuve de plus de la fragilité de la reprise.

L'un des aspects les plus cruels de cette crise est son impact sur les plus vulnérables. Aux Etats-Unis, les jeunes travailleurs et les gens de couleur ont été très fortement frappés. Les adolescents, les hispano-américains et les afro-américains entre 20 et 30 ans et les jeunes travailleurs non universitaires, ont été les plus touchés.

Comme le signale le Directeur général: «il n'y aura pas de reprise durable de l'économie sans reprise de l'emploi. Le pari consiste à obtenir rapidement une reprise riche en emplois».

Comme mentionné dans le rapport, la dette souveraine européenne a entraîné des mesures d'austérité budgétaire très rigoureuses dans de nombreux pays. Cependant, de telles mesures pourraient affaiblir et même détruire notre début de reprise et entraîner les travailleurs et leurs familles dans une plus grande pauvreté, à cause de la réduction des salaires, des emplois, des pensions et de la protection sociale. Les répercussions en sont mondiales et des stratégies de sortie prématurées pourraient nuire à toute reprise.

Nous devons déployer des efforts supplémentaires à l'OIT et dans les autres organismes internationaux pour réaliser et maintenir les promesses du Pacte mondial pour l'emploi. Cela exige que le travail de l'OIT soit associé à celui de la Banque mondiale, du FMI, des banques régionales de développement, des organismes multilatéraux et de l'OMC pour faire avancer le Pacte mondial pour l'emploi et l'Agenda du travail décent. L'OIT a besoin de l'appui et des ressources nécessaires pour pouvoir faire du Pacte mondial pour l'emploi une réalité et jouer son rôle de conseiller dans le dialogue national tripartite et les négociations y afférentes. Nous devons accroître le rôle de l'OIT dans le G20. Les gouvernements doivent soutenir l'appel des syndicats en faveur de la création d'un groupe de travail permanent sur l'emploi et la protection sociale au sein du G20 qui associerait travailleurs et employeurs à des consultations régulières.

En conclusion, nous avons tous un rôle important à jouer pour veiller à ce que la reprise financière soit aussi une reprise de l'emploi. Notre fédération, l'AFL-CIO, se réjouit de travailler avec l'OIT et avec nos partenaires pour veiller à ce que les em-

ploiés créés soient de bons emplois, qui respectent les droits fondamentaux des travailleurs et pour que les bénéfices de notre prospérité future soient largement partagés.

Original anglais: M. KAPUYA (ministre du Travail, de l'Emploi et du Développement de la jeunesse, République-Unie de Tanzanie)

Le travail des enfants est un fléau mondial. Il nie aux enfants le droit à une croissance psychologique et mentale, leur épanouissement économique et social, leur éducation et leur bien-être. Il faut donc mettre en place un système de protection des enfants pour éviter toutes formes d'abus, d'exploitation, de négligence et de violence.

Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est signataire des deux conventions de l'OIT liées au travail des enfants et a montré combien il était engagé pour lutter contre toutes les formes de travail des enfants, l'esclavage et l'exploitation, en prenant plusieurs mesures, dont la mise en place en 2010 d'un programme pour le développement des enfants. Il s'agit d'un cadre d'orientation sur toutes les questions liées à la protection et au bien-être des enfants.

Les législations suivantes sont également en vigueur pour assurer un fondement juridique à la protection des enfants: la loi sur l'emploi et les relations professionnelles n° 6 de 2004, la loi contre la traite des personnes de 2008, la loi de l'enfant de 2009 et la loi sur l'emploi n° 11 de 2005 dans le cas de Zanzibar.

La République-Unie de Tanzanie a mis en place le Programme assorti de délais sur les pires formes de travail des enfants, un programme de l'OIT et de l'IPEC, qui a été financé par le Département américain du Travail. Avec sa mise en œuvre nous avons atteint les objectifs suivants: 13 961 enfants ont été retirés des pires formes de travail des enfants, notamment les plantations, les mines, la prostitution, la pêche, les entreprises locales et les petites entreprises. Ils ont même reçu une éducation et une formation professionnelle grâce à un système d'éducation de base complémentaire (COBET). La performance générale du programme, tel que l'indiquent les enquêtes sur le travail des enfants menées par le gouvernement, a permis de réduire de façon importante le nombre d'enfants qui étaient astreints aux pires formes de travail.

Quant à Zanzibar, le programme JP5 de l'OIT et de l'IPEC a empêché que 2 251 enfants travaillent et ont permis à 1 323 enfants d'être affranchis des pires formes de travail. Certains enfants ont reçu une formation professionnelle alors que d'autres ont bénéficié du COBET.

La pauvreté exerce une pression sur les ménages qui mettent leurs enfants au travail, ce qui aboutit au travail des enfants. Les questions liées au travail des enfants font partie de notre stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour garantir l'appropriation, la durabilité dans les programmes d'intervention, la sensibilisation à la croissance, la stabilité microéconomique et la création de revenus.

Malgré les résultats obtenus à travers le programme assorti de délais sur les pires formes de travail des enfants, nous devons encore relever un certain nombre d'enjeux: par exemple, la persistance de la pauvreté et ses retombées sur les familles qui amènent souvent les enfants à devoir travailler, la crise économique actuelle et ses effets sur l'emploi qui accroissent la pauvreté et l'inégalité,

l'impact du VIH/sida sur la vie et le revenu des gens, et le renforcement des systèmes de surveillance du travail des enfants.

Nous félicitons l'OIT pour les initiatives prises pour lutter contre le VIH/sida dans le monde du travail et de la proposition de recommandation sur le VIH/sida, 2010. Ce document demande aux Etats Membres de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre cette maladie au plan national. Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a adopté de telles dispositions institutionnelles ainsi qu'un cadre, des programmes, des plans et des campagnes qui concrétiseront cette recommandation.

Les initiatives de l'OIT en vue de fixer des normes du travail pour le travail domestique sont indispensables et demandent un engagement politique, une protection juridique et des orientations politiques. A cet égard, la République-Unie de Tanzanie a mis en place une protection des travailleurs domestiques, comme cela est prévu dans la loi de 2004 sur l'emploi et les relations professionnelles et la loi sur l'emploi de 2005 de Zanzibar.

Le gouvernement de la Tanzanie est résolu à atteindre le plein emploi et le travail décent pour tous. Plusieurs initiatives ont été prises pour œuvrer à cette mise en œuvre. Parmi elles, la mise en œuvre d'un programme national de création d'emplois et des politiques d'emploi nationales et de développement de l'emploi pour la jeunesse.

Pour ce qui est du programme par pays de promotion du travail décent, les questions relatives à l'emploi sont incluses dans le cadre des dépenses à moyen terme des ministères pour chaque secteur pour s'assurer que l'emploi est au cœur des plans de développement. Toutes ces mesures sont axées sur la création de davantage de possibilités d'emploi et pour la réduction de la pauvreté dans la République-Unie de Tanzanie.

Nous sommes maintenant membres du réseau pour l'emploi de la jeunesse et un bénéficiaire potentiel de l'outil pour l'entrepreneuriat des jeunes. La République-Unie de Tanzanie est certaine que, grâce à ce programme, de nombreux jeunes gens seront employables et autonomes du point de vue économique et contribueront au développement national.

Nous voulons dire également que la République-Unie de Tanzanie manifeste son appui aux négociations pacifiques entamées par l'administration Obama pour garantir une paix durable et une tranquillité entre Israël et la Palestine.

Original anglais: M. KALUAT (gouvernement, Vanuatu)

Ma délégation félicite l'OIT des efforts qu'elle déploie depuis 1919 pour aboutir à la justice sociale. Elle la félicite également pour avoir gardé le cap en restant concentrée sur la réalisation de son mandat en dépit de nombreux écueils, notamment la croissance économique et financière. Nous reconnaissons l'orientation remarquable qu'a donnée à cette institution son Directeur général, M. Somavia, au travers de l'Agenda du travail décent et des quatre objectifs stratégiques. Voici une réaffirmation de l'engagement en faveur de la justice sociale et en particulier au vu de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Je voudrais utiliser ce forum pour remercier publiquement le directeur de l'OIT-Suva, M. Trevor Riordan, et son prédécesseur, M. Werner Blenk, qui

ont prêté main-forte à notre ministère, à mes collègues du Conseil des syndicats du Vanuatu et de la chambre de commerce et d'industrie du Vanuatu.

Notre pays est un pays indépendant qui accorde une grande valeur à sa position dans la communauté internationale, dans la région du Pacifique et au-delà, et qui honore ses responsabilités. En 2003, le Vanuatu est devenu Membre de l'OIT; en 2005, il a participé à la CIT pour la première fois; et il a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT en 2006. En 2009, nous avons signé avec l'OIT notre premier programme par pays de promotion du travail décent. Nous avons également modifié nos lois sur le travail en conséquence.

En février 2010, le Vanuatu a accueilli la plus grande réunion d'Etats du Pacifique Membres de l'OIT. C'était la première fois que les huit ministres du Travail de la région se réunissaient pour débattre de leurs préoccupations communes. Nous en sommes très fiers et nous sommes très fiers de la Déclaration de Port Vila et du plan d'action du Pacifique pour le travail décent, qui ont été les résultats de cette réunion.

Forts du succès de cette réunion, nous travaillons maintenant avec le directeur de l'OIT-Suva et avec M^{me} Sachiko Yamamoto, directrice régionale pour l'Asie-Pacifique, en vue d'organiser une réunion annuelle des ministres du travail qui porterait sur les questions liées au marché du travail. Nous souhaitons que cette proposition soit appuyée par le secrétariat général du secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

Les ministres des finances et les ministres du commerce de la région du Pacifique se réunissent périodiquement et nous pensons qu'il est important que les ministres du travail fassent de même. Nous pensons que ces réunions régulières permettront de promouvoir l'Agenda du travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi dans la région du Pacifique, y compris en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Nous espérons que ces réunions renforceront la solidarité entre les nations du Pacifique et nous permettront de savoir comment résoudre nos questions communes liées au marché du travail, notamment la migration régionale, la réforme des législations du travail, l'application des normes internationales du travail, le chômage des jeunes et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que le renforcement du tripartisme et du dialogue social.

Nous apprécions notre partenariat avec les représentants de la région du Pacifique et nous saluons les efforts de la directrice régionale, M^{me} Yamamoto, pour relever les défis qui sont les nôtres, et la structure récemment adoptée doit être suffisamment souple pour pouvoir bénéficier de tous les conseils de l'OIT.

Il y a beaucoup de travail pour l'OIT dans la région du Pacifique et au Vanuatu. La réunion de 2010 des ministres du Travail du Pacifique a été un tournant pour l'OIT dans notre région. Nous avons ouvert un nouveau chapitre dans notre relation de travail, dont nous espérons qu'il portera ses fruits pour nos travailleurs, nos employeurs et la gouvernance du marché du travail.

Original anglais: M. WOGU (ministre du Travail et de la Productivité, Nigéria)

Le Nigéria se félicite du rôle que joue l'OIT en plaçant l'emploi au cœur du processus de relance. L'adoption du Pacte mondial pour l'emploi par les institutions régionales et multilatérales comme outil

de lutte contre les effets dévastateurs de la crise économique et financière mondiale, prend déjà la forme de mesures nationales en faveur du développement.

Je voudrais souligner les efforts que ne cesse de déployer le gouvernement nigérian pour faire face à la crise et aux problèmes d'emploi qu'elle induit, notamment: la convocation d'un sommet national pour l'emploi en 2009; l'élaboration d'un plan d'action national pour l'emploi visant à créer des emplois entre 2010 et 2020, qui a valu au Nigéria d'être choisi comme l'un des pays pilotes en Afrique pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi; l'intégration à tous les niveaux de l'Agenda du travail décent dans nos efforts de développement; la mise en œuvre de plusieurs plans de relance économique sous l'égide de notre Président, qui comportent le sauvetage des banques en difficulté, un fonds d'intervention pour les sous-secteurs clés de l'économie ainsi qu'un fonds de développement des infrastructures visant à accélérer le développement socio-économique; le lancement et la préparation d'une base de données de tous les Nigériens au chômage ainsi que la mise en place d'une bourse du travail nationale accessible en ligne; la mise en place d'une politique nationale en matière de migration de la main-d'œuvre; des mesures visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en vue de créer un très grand nombre d'emplois et de lutter contre la pauvreté, grâce à l'institution d'une direction nationale pour l'emploi, l'élaboration d'un programme national d'éradication de la pauvreté et la création d'une agence pour les petites et moyennes entreprises; le renforcement des institutions nationales chargées du dialogue social, des conventions collectives, de la productivité nationale et de la sécurité sociale.

En ce qui concerne le travail des enfants, le Nigéria est très préoccupé par l'augmentation importante de ce fléau, notamment en Afrique subsaharienne. Nous appuyons donc les efforts que fait l'OIT pour lutter contre celui-ci. A ce propos, le Nigéria a non seulement ratifié les conventions applicables de l'OIT mais a également mis en place les mécanismes institutionnels nécessaires pour remédier à la situation.

En matière de sécurité sociale, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une politique nationale globale en matière de sécurité sociale va être prochainement approuvée. Nous avons aussi adopté une politique en matière de VIH/sida sur le lieu de travail pour faire de la prévention et lutter contre la discrimination et la stigmatisation.

Notre gouvernement, démontrant son attachement au dialogue social et au tripartisme, fait front à la crise économique et financière en collaboration et en consultation avec ses partenaires sociaux. A cet effet, le Conseil consultatif national du travail a été reconstitué et renforcé.

Nous sommes convaincus que ces plans et programmes permettront au Nigéria d'amorcer rapidement son redressement socio-économique.

Original anglais: M^{me} SUFIAN (ministre d'Etat au Travail et à l'Emploi, Bangladesh)

Le Pacte mondial pour l'emploi est l'heureuse contribution de l'OIT pour résoudre le problème de la crise mondiale. Nous remercions le Directeur général de s'être attaché à la promotion de cet instrument dans le système multilatéral. Il a demandé une plus grande convergence des politiques quels que

soient les systèmes, un appel qui mérite toute notre attention. Le système multilatéral doit laisser davantage de place aux acteurs de l'économie réelle.

L'économie mondiale commence peu à peu à sortir de la crise. Les mesures budgétaires et politiques adoptées par la plupart des gouvernements ont aidé les économies à se relever. Mais la situation mondiale en matière d'emploi reste préoccupante.

La pauvreté provoquée par la crise ne fait qu'ajouter aux difficultés. Il sera d'autant plus difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La Conférence d'examen des OMD en septembre devra tenir pleinement compte des objectifs fixés en matière d'emploi et de travail décent. Jusqu'à présent, on s'en est trop peu préoccupé.

La crise a énormément touché les travailleurs migrants. Dans l'ensemble, l'exode de travailleurs migrants ralentit. Les travailleurs migrants qui sont encore dans leurs pays de destination ont aussi d'énormes difficultés. Il est indispensable de les protéger davantage.

Des études du BIT ont montré que les taux de chômage restent très élevés depuis la crise. Nous ne disposons pas de statistiques suffisamment détaillées sur l'évolution de la situation de l'emploi dans la plupart des pays en développement à faible revenu, et nous voudrions demander à l'OIT d'aider davantage ces pays à se doter des capacités nécessaires pour compiler des statistiques sur le marché du travail. Le système dont dispose le BIT pour collecter ces statistiques devrait être étendu aux régions et aux pays.

Au Bangladesh, notre gouvernement s'efforce de transformer notre pays en un pays à revenu intermédiaire reposant sur une économie fondée sur la connaissance, et ce à l'horizon de 2021.

Notre Premier ministre, Sheikh Hasina, a présenté sa vision de l'avenir à la jeunesse de notre pays. Sous sa direction, le gouvernement a adopté un certain nombre d'initiatives à l'intention des jeunes en matière d'éducation, d'emploi et de formation professionnelle. Nous nous efforçons d'améliorer les compétences des travailleurs migrants en puissance.

Un mécanisme national de services pour l'emploi a été lancé pour offrir des emplois et des formations aux jeunes dans la fonction publique. La banque «Employment Bank» et d'autres institutions financières proposent des prêts à des conditions favorables et des formations aux jeunes qui veulent se mettre à leur compte. L'objectif du gouvernement est que ces entreprises nouvellement créées soient pérennes et productives.

Les TIC sont un des principaux outils utilisés à cette fin. Le gouvernement du Bangladesh soutient résolument les activités de l'OIT. Le programme par pays de promotion du travail décent avance bien et nous avons fait part de notre souhait d'adhérer au programme «Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN)». Le Bangladesh va travailler avec l'OIT pour analyser l'impact du commerce sur l'emploi et souhaite aussi participer au programme «Travailler mieux». Nous voudrions inviter l'OIT à nous aider dans nos efforts pour favoriser la création d'emplois en milieu rural.

Nous devons admettre que notre système de négociation collective comporte des lacunes. Le gouvernement travaille avec les partenaires sociaux pour essayer d'apporter quelques améliorations dans certains secteurs et nous demandons à l'OIT de nous aider afin que le gouvernement et les parte-

naires sociaux soient plus à même d'engager un dialogue social constructif.

Nous travaillons par le biais de structures tripartites pour examiner et actualiser la politique nationale de l'emploi et la législation du travail de 2006.

Cette session de la Conférence a permis de faire d'énormes progrès. Nous sommes heureux de participer aux discussions sur l'élaboration de normes internationales pour les travailleurs domestiques. Nous souhaitons des instruments qui soient équilibrés et ciblés.

Le rapport mondial sur le travail des enfants montre combien il est nécessaire de redoubler d'efforts dans ce domaine.

Nous le devons aux générations futures.

Original anglais: M. WARDA (représentant, Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses)

J'aimerais remercier ACTRAV qui m'a permis d'être présent à cette Conférence.

En tant que secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des mines, je voudrais lancer un appel urgent pour sauver la vie des mineurs. L'ICEM a une responsabilité particulière, parce que nous sommes la plus importante confédération syndicale du secteur des mines, avec plus de 60 membres nationaux.

Le 17 mai, 30 mineurs ont été tués par une explosion de méthane à Zonguldak, en Turquie. C'était le troisième accident mortel dû à une explosion de méthane en Turquie, depuis décembre 2009. Le 9 mai, 90 mineurs et sauveteurs ont été tués par une explosion de méthane dans la mine de Rospodskaya, en Sibérie. Le 5 avril, 29 travailleurs ont été tués par une autre explosion de méthane dans une mine de charbon en Virginie occidentale, aux Etats-Unis. C'était la pire catastrophe minière dans ce pays depuis plus de vingt ans.

En Chine, des explosions de méthane se produisent encore avec une régularité inquiétante. Malheureusement, ces tragédies vont se poursuivre, tant que les employeurs, les gouvernements et les syndicats, et l'OIT ne prendront pas les mesures nécessaires pour remédier aux causes sous-jacentes que sont les déficiences systémiques en matière de sécurité et les carences sociétales.

Bien que les niveaux élevés de méthane dans toutes ces mines semblent être la cause directe de ces explosions, qui ont fait tant de victimes, on doit se demander pourquoi cette présence de méthane n'a pas été détectée, pourquoi on l'a ignorée et pourquoi au XXI^e siècle les mineurs devraient s'exposer à de tels dangers, alors que l'on dispose de la science, de la technologie et de la formation pour éviter ces accidents.

Outre le méthane, ces catastrophes ont d'autres facteurs communs. Premièrement, les mineurs mettent en danger leur vie pour assurer les quotas de production et gagner des primes, parce que leurs salaires horaires sont trop bas. Si les mineurs gagnaient un salaire décent, lorsqu'ils travaillent sous terre, et ne dépendaient pas seulement de ce qu'ils produisent, cela permettrait de réduire considérablement les risques que de tels accidents se produisent à l'avenir.

Deuxièmement, la réglementation gouvernementale est souvent laxiste ou mal appliquée, même dans un pays très développé comme les Etats-Unis, qui ont ratifié la convention (n° 176) sur la sécurité

et la santé dans les mines, peu après son adoption par la Conférence.

Les Etats-Unis ont certainement les meilleures règles et lois, sur le papier, mais malheureusement pas dans la pratique. En Virginie occidentale, l'employeur H. E. Massey a été accusé de 57 infractions aux règles de sécurité par le gouvernement américain, un mois avant l'explosion. Pourtant, le gouvernement a permis à la mine de continuer à fonctionner, sans que les problèmes aient été réglés. Cet employeur paie des amendes peu élevées et poursuit ses activités, comme s'il n'y avait pas de problèmes. Une meilleure supervision gouvernementale de ces opérations minières est indispensable.

Troisièmement, en Turquie et aux Etats-Unis, les mineurs n'étaient pas représentés par un syndicat. Ils n'avaient donc pas véritablement la possibilité de refuser de travailler dans des conditions dangereuses sans risquer de perdre leur emploi. Ils ne pouvaient pas s'opposer aux employeurs, qui n'hésitent pas à mettre la vie de ces mineurs en danger, afin d'avoir une production plus élevée et des profits plus importants.

Les mineurs non syndiqués en Turquie sont obligés de travailler dans des conditions précaires comme sous-traitants, avec des salaires très faibles, ils ont peu accès aux prestations, ils n'ont aucune sécurité de l'emploi et ne bénéficient d'aucune formation. L'élimination des obstacles à la Constitution de véritables organisations syndicales dans les pays miniers permettrait d'améliorer la sécurité et réduirait les risques de blessures graves ou de mort. Comme nous le disons à l'ICEM, plus le syndicat est fort, plus la mine est sûre.

Quatrièmement, bien que, en Afrique du Sud et dans d'autres pays, les employeurs du secteur minier travaillent avec les syndicats pour garantir un travail décent et sûr, tel que défini par l'OIT, l'avidité et la quête insatiable de profits restent un facteur majeur dans la plupart des tragédies minières.

L'ICEM est fière de sa longue association avec l'OIT. Nous travaillons sans relâche avec les gouvernements et les employeurs pour assurer l'établissement d'une nouvelle norme mondiale applicable aux lois et réglementations minières, et nous avons lancé une campagne de promotion de la convention partout dans le monde. Nous sommes convaincus que nos efforts ont changé les choses, mais nous n'en avons pas fait assez. Jusqu'à présent, seuls 24 pays ont ratifié la convention; ce nombre est beaucoup trop bas. Trop de mineurs meurent ou sont mutilés dans leur travail. Aujourd'hui, la plupart des tragédies dans les mines se produisent dans des pays qui n'ont pas ratifié la convention.

Nous avons assisté à trop d'enterrements ces derniers temps. Bien sûr, nous devons pleurer les morts, mais nous devons surtout consacrer notre énergie à lutter pour ceux qui sont en vie.

Les employeurs, les gouvernements et les syndicats doivent travailler ensemble pour faire en sorte que les mineurs puissent rentrer chez eux le soir, après leur journée de travail. Pour cela, nous devons changer notre façon d'agir dans une mine de charbon. Les employeurs doivent payer aux mineurs qui travaillent dans des conditions particulièrement dangereuses un salaire décent pour qu'ils ne soient pas obligés de compromettre leur sécurité pour nourrir leur famille.

Les employeurs doivent se débarrasser du fléau de la sous-traitance, qui représente un retour à des conditions de travail dignes du XIX^e siècle. Non seulement les gouvernements doivent avoir des lois plus strictes en matière de santé et de sécurité au travail mais ils doivent déjà appliquer celles qui existent. Employeurs et gouvernements doivent reconnaître que la seule façon pour un mineur de refuser de travailler dans des conditions qui mettent sa vie en péril c'est d'être protégé par un syndicat.

Nous, les syndicats, nous devons non seulement promouvoir la convention n° 176, mais nous devons aussi faciliter la tâche des travailleurs sous-traitants et des mineurs non syndiqués qui souhaitent s'organiser.

Nous sommes presque à la fin de la première décennie du nouveau siècle. Ne retournons pas aux conditions qui s'apparentent à celles de la première décennie du siècle précédent.

A l'ICEM, nous nous sommes non seulement engagés à faire davantage, mais nous le faisons au moment où je vous parle et je demande à l'OIT de se joindre à nous. Notre travail ne cessera pas tant que ces tragédies n'auront pas disparu.

Original arabe: M. MAATOUK (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)

La Confédération internationale des syndicats arabes accorde une grande importance aux points principaux inscrits à l'ordre du jour de cette session car la crise mondiale économique et financière frappe également la plupart des pays arabes alors que les taux de croissance sont en nette régression, ce qui apparaît clairement dans le fait que la pauvreté ne diminue guère et que le marché de l'emploi dans les pays arabes subit des blocages considérables. En outre, le programme du travail décent est toujours confronté à des défis énormes, notamment en ce qui concerne les violations graves des conventions de base.

Les droits et la liberté syndicale dans un certain nombre de pays arabes continuent de subir les pressions des gouvernements, des militants syndicaux sont poursuivis et les conventions n°s 87 et 98 sont gravement menacées.

Nous pensons que l'application du programme de travail décent ne peut se faire qu'à travers des syndicats forts, libres et indépendants, et à travers le renforcement du dialogue social et le développement des capacités des partenaires sociaux afin de parvenir à un partenariat véritable et réaliser une certaine sécurité et stabilité sociale qui contribuent au développement durable et à la prospérité pour tous.

Nous invitons ici tous les gouvernements arabes à respecter toutes les conventions internationales du travail, à accélérer le processus de leur ratification et à adapter leurs législations nationales afin qu'elles soient conformes à ces conventions et enfin à respecter l'exigence de présenter en temps voulu les rapports de suivi requis.

Nous approuvons fortement le programme de coopération entre l'organisation arabe du travail et l'OIT pour la mise en œuvre du programme de l'emploi dans les pays arabes et nous sommes convaincus que cette coopération donnera des résultats rapides et efficaces si elle est approuvée et encouragée par les gouvernements arabes.

De même que nous soulignons l'importance de poursuivre l'intérêt accordé à la lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail surtout que ce

problème est toujours traité, à cause des coutumes et des traditions, avec beaucoup de timidité dans notre région. Nous appelons ainsi au renforcement de la coopération avec le BIT pour la promotion de campagnes de sensibilisation des travailleurs, sur les lieux de travail, aux dangers de cette maladie.

L'OIT a fixé en 2006 un objectif ambitieux, celui d'éradiquer les pires formes de travail des enfants en 2016, et notre confédération avait fait des efforts louables dans ce sens auprès de ses membres. Mais bien que la campagne internationale pour l'éradication du travail des enfants puisse, suivant le rapport du Directeur général, réaliser des avancées importantes, notre région en est malheureusement bien loin. Nous estimons cependant qu'il ne faut pas baisser les bras et nous sommes d'accord avec le Directeur général sur la nécessité de mobiliser les volontés politiques afin de donner la priorité aux enfants dans les programmes de développement et les budgets nationaux. Nous demandons également aux pays donateurs de poursuivre leur soutien au programme IPEC de l'OIT à la lumière des résultats déjà réalisés dans ce domaine.

Les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission des travailleurs domestiques ont reflété le souci de parvenir à des formules permettant de garantir les droits de cette catégorie d'employés. Nous affirmons ici que nous poursuivrons nos efforts afin de préserver leurs droits et sommes disposés à coopérer avec toutes les parties pour parvenir à ce but.

En même temps que la Confédération internationale des syndicats arabes se félicite des efforts entrepris par le Directeur général et apprécie l'envoi d'une mission en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, ainsi que le rapport qu'elle a présenté, et en même temps que nous approuvons les observations du groupe arabe sur ce rapport, nous appelons le Directeur général à appuyer la stratégie du ministère du Travail palestinien, à œuvrer à la tenue d'une conférence internationale des donateurs afin de soutenir le Fonds palestinien pour l'emploi et à soumettre aux organes concernés de l'Organisation, les violations commises par les autorités d'occupation israéliennes.

Nous condamnons fortement l'agression israélienne contre la flottille de la liberté qui convoyait de l'aide humanitaire à un peuple qui subit depuis plusieurs années les pires formes d'un blocus injuste et nous pensons qu'il est nécessaire d'établir une convention internationale pour la protection des travailleurs humanitaires et des volontaires qui transportent les aides humanitaires.

Enfin, il est nécessaire d'appeler les autorités d'occupation à respecter et appliquer toutes les résolutions adoptées par les instances internationales, et de demander leur retrait immédiat et total de tous les territoires arabes occupés en Palestine, en Syrie et au Liban. Nous réclamons le retour du peuple palestinien dans ses terres et la possibilité pour lui de fonder son Etat indépendant avec, pour capitale, Al-Qods.

Original espagnol: M. PARRA ROJAS (employeur, Cuba)

Comme beaucoup l'avaient prévu, la reprise économique ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la situation de l'emploi. Ainsi, les préoccupations que nous avons exposées lors de la CIT de l'année dernière sont toujours d'actualité, et s'inscrivent au cœur de nos débats.

L'adoption du Pacte mondial pour l'emploi a été un résultat majeur de la Conférence précédente. Le Pacte a été adopté comme moyen pour mesurer les efforts consentis par les mandants pour trouver une solution conjointe au problème du chômage sur toute la planète.

Un an après son adoption, on constate que les résultats sont toujours insuffisants, car même si un début de reprise est observé dans un groupe de pays, le spectre d'une crise financière se profile toujours et nous rappelle que nous sommes encore loin du bout du tunnel.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général lorsqu'il affirme qu'il n'y aura pas de reprise durable sans reprise de l'emploi. Il est donc nécessaire d'assurer une forte création d'emplois afin d'obtenir une croissance ferme, durable et équilibrée.

Sur ce point précis, le consensus est assez généralisé. En revanche, ce qui semble beaucoup plus complexe est d'identifier les voies et les moyens qui doivent être empruntés pour atteindre ces objectifs en tenant compte des conditions spécifiques de chaque pays.

Il est à cet effet très utile que tous les mandants sachent clairement quelles sont les fonctions du BIT dans ce domaine, dont le rôle est d'aider les pays dans leur gestion en mettant à profit les forces et possibilités de chacun.

Il faut reconnaître que la contraction de la demande et l'augmentation du chômage sont directement proportionnels. Il faut rompre ce cercle vicieux en mettant en place des programmes qui envisagent sérieusement la nécessité de soutenir le développement d'entreprises durables pour créer des emplois productifs.

Le rapport du Directeur général souligne qu'une croissance mondiale solide, durable, équilibrée et créatrice d'emplois doit être la priorité économique mondiale. On constate, cependant, différents types de contraintes.

A ce propos, il convient de souligner que la situation des pays sous-développés est beaucoup plus complexe et grave. L'interdépendance des économies nationales est telle que nous sommes tous très sensibles aux phénomènes qui se produisent partout dans le monde, d'où la nécessité de maintenir et de renforcer la coopération de l'OIT avec d'autres organismes du système unilatéral des Nations Unies, en particulier avec l'Organisation mondiale du commerce.

Diverses actions peuvent être adoptées, mais quoi qu'il en soit, le dialogue social tripartite reste un outil irremplaçable et une condition sine qua non pour trouver une sortie de crise ferme et solide.

En ce qui concerne les objectifs vitaux énoncés dans le rapport, nous aimerions attirer votre attention sur: la création d'un environnement favorable à l'innovation, l'investissement dans les entreprises durables, la préparation à la transition vers des énergies non polluantes par le biais d'investissements et la création d'emplois qui tiennent compte de l'environnement; et sur la mise en place de mesures politiques intégrales qui mettent à profit les synergies entre les différentes sphères des politiques nationales.

Nous apprécions la mention faite à l'initiative visant à mettre à profit la crise pour investir dans l'amélioration des qualifications et se préparer à la récupération et aux étapes qui vont suivre. Ceci est lié au concept d'apprentissage tout au long de la vie, qui permet de développer la polyvalence chez les

individus et de mieux les préparer à faire face aux changements dans leur travail.

L'expérience de mon pays, doté de peu de ressources naturelles, victime d'un blocus depuis plus de quatre décennies et en proie aux effets du changement climatique, prouve que l'on peut faire face aux crises, à condition, d'une part, de respecter les droits sociaux et du travail, et, d'autre part, d'encourager le recours à un dialogue social étendu où tous les partenaires sociaux peuvent identifier, proposer et mettre en œuvre conjointement des actions qui contribuent à en atténuer les effets.

En ce sens, nous autres employeurs, conscients de notre responsabilité dans la création d'emplois productifs, participons activement dans la recherche de solutions et d'alternatives et réaffirmons notre engagement en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Nous sommes fiers des résultats obtenus.

Original anglais: M. NICOLESCU (employeur, Roumanie)

Pour la Roumanie, la période de 2009-10 a été très dure en raison d'une grave crise économique. Les employeurs et les salariés ont été durement touchés par les nombreuses conséquences de la crise. Les progrès enregistrés par la Roumanie en matière de consultation des employeurs dans le cadre du dialogue social ont été l'un des rares faits récents positifs intervenus au cours de cette dernière année. Dans le contexte de la crise économique, le Conseil économique et social – avec un président employeur – a accru sa visibilité et son impact.

Malgré cette évolution positive, il y a eu quelques événements peu souhaitables dans le domaine du dialogue tripartite et des consultations avec le gouvernement. Par exemple, le gouvernement roumain a changé deux membres de la délégation des employeurs roumains auprès de la Conférence internationale du Travail de 2010.

Les représentants de la Confédération nationale des employeurs avaient décidé, par un vote, du choix des cinq membres de la délégation des employeurs et le gouvernement roumain a remplacé deux d'entre eux. Et qui plus est, l'un des consultants techniques nommés par le gouvernement roumain n'est même pas arrivé à Genève pour participer à la Conférence internationale du Travail.

A l'heure actuelle, la préoccupation essentielle de la Confédération des employeurs roumains est de contribuer à la relance du pays après la crise économique. L'Alliance des confédérations d'employeurs qui est membre de l'Association des employeurs internationaux, a élaboré un ensemble de mesures dans les trois domaines suivants.

Premièrement, la réduction de l'évasion fiscale, qui se produit surtout dans les douanes, l'industrie de l'alcool et du tabac, l'industrie pétrolière, l'industrie alimentaire et le commerce de détail où l'on constate une importante évasion fiscale.

Deuxièmement, la stimulation de l'investissement axée sur l'augmentation de l'absorption des fonds structurels, le recours aux appels d'offre pour les travaux d'infrastructure publics, l'amélioration de la loi sur les investissements et la promulgation de trois lois, portant respectivement sur la création d'entreprises, le partenariat privé-public, et les holdings.

Troisièmement, la diminution des dépenses budgétaires, essentiellement dans les affectations matérielles actuelles, ainsi que l'augmentation excessive des pensions et des salaires, au cours des dernières

années, sans corrélation avec le niveau de productivité.

L'analyse réalisée par les confédérations des employeurs roumains a montré la nécessité d'une approche systémique équilibrée du point de vue social et économique, axée sur la stimulation de l'investissement et du travail. Nous estimons que seule une telle approche pourrait résoudre rapidement et efficacement les problèmes socio-économiques complexes de la Roumanie.

Comme nous le savons, au niveau mondial, l'évolution financière, commerciale, sociale et écologique est complexe. Sans aucun doute, cette situation est appelée à perdurer sur le long terme étant donné que son fondement objectif est le changement du système économique.

La révolution du savoir qui a commencé, il y a quelques décennies prend des proportions de plus en plus importantes et génère une nouvelle économie basée sur le savoir.

Dans ce contexte difficile, avec son cortège d'éléments inattendus, des recherches approfondies comportant une stratégie anticipative sont nécessaires. Les mutations essentielles de la transition vers une économie fondée sur le savoir doivent être prévues à l'avance et soigneusement préparées.

L'OIT, la plus importante organisation mondiale tripartite, doit jouer un rôle plus volontariste, et en prenant des mesures par anticipation. Jusqu'à présent, l'OIT a agi dans une large mesure de façon réactive, en fonction des événements passés, en cherchant et en proposant des réponses valables aux problèmes qui ont eu une certaine continuité.

La transition vers la nouvelle économie et de nouvelles sociétés implique d'importants changements de vision, d'attitude et d'action. L'un des premiers pas dans cette direction devrait être l'élaboration d'une étude multidisciplinaire concernant les changements nécessaires à apporter à l'approche et aux moyens d'action du BIT dans le contexte de la transition vers une économie et une société fondées sur le savoir.

Sur cette base, le BIT obtiendra les apports scientifiques nécessaires pour accroître de façon substantielle son efficacité et son prestige, et en contribuant davantage à anticiper, à prévenir et à résoudre les problèmes énormes auxquels les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats sont confrontés, aux niveaux international et national.

Une telle approche, bien sûr, n'est pas facile à mettre en œuvre. Mais elle est essentielle pour l'avenir de l'OIT, pour le contexte et l'impact du dialogue tripartite sur les plans international et national.

Les représentants des confédérations d'employeurs roumains, regroupées dans l'Alliance des employeurs roumains, membre de l'Organisation internationale des employeurs et de Business Europe sont prêts à s'impliquer concrètement dans ce projet prestigieux.

Original anglais: M^{me} HAGEN (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Nous sommes heureux de constater que le travail de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi a permis d'adopter un certain nombre de conclusions qui tiennent compte de la question de l'égalité entre hommes et femmes dans la problématique sur l'emploi, qu'il s'agisse des solutions urgentes pour sortir de la crise économique mondiale ou des stratégies adoptées à long terme dans le

cadre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Le contrôle de la parité hommes-femmes est important pour comparer l'impact de la crise financière et économique sur les hommes et les femmes. Dans certains cas, notamment dans beaucoup de pays développés, nous avons constaté que l'emploi des femmes avait augmenté, alors que le taux d'emploi des hommes avait diminué dans le même temps. Cette donnée peut sous-entendre un taux de chômage plus élevé chez les hommes, qui s'expliquerait par l'augmentation du nombre de femmes amenées à chercher un emploi, en règle générale dans des postes moins bien rémunérés, et ce afin de venir en aide à leur famille.

Ailleurs, les femmes sont exclues de la pleine participation au marché du travail formel et sont sujettes à occuper des emplois précaires dans le secteur informel. Même lorsqu'elles entrent dans le monde du travail, les femmes ont beaucoup plus difficilement accès aux prestations et à la protection sociale du secteur formel. La Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi a dûment soulevé ce problème et a recommandé la mise en place d'efforts ciblés en vue de garantir aux femmes une éducation, des compétences et des emplois adaptés. Nous félicitons également la commission d'avoir soulevé la question de la protection de la maternité pour lutter contre la discrimination des femmes.

La question de la formation à la gestion d'entreprise a également été abordée, ce que nous approuvons sans réserves. Toutes les stratégies de croissances basées sur l'emploi ont tout intérêt à mettre l'accent sur le rôle innovant et créatif des femmes chefs d'entreprise. Nous pensons également qu'une priorité doit être accordée aux femmes dans toutes les initiatives relatives à la création d'emplois verts. En fait, le forum sur les options de politique macroéconomique en faveur de la création rapide d'emplois hautement qualifiés devrait intégrer la question de l'égalité hommes-femmes dans la mesure où il s'intéresse à la façon dont les entreprises peuvent contribuer efficacement aux stratégies nationales pour l'emploi.

La Conférence de 2010 traite de deux autres sujets importants en termes de renforcement du pouvoir des femmes. Dans beaucoup de pays, les travaux domestiques sont, dans plus de 90 pour cent des cas, assurés par des femmes ou des jeunes filles souvent soumises, de façon dissimulée, à des conditions de travail abusives et à l'exploitation. Le manque de réglementation dans le secteur du travail domestique, associé à la surreprésentation des femmes dans ce secteur, peut facilement conduire au travail forcé et à la traite. Nous soutenons par conséquent pleinement l'engagement de l'OIT visant à fixer des normes internationales pour les travailleurs domestiques, dans la mesure où il s'agit là d'un groupe qui est depuis toujours malmené sur le marché du travail et fonctionne surtout à huis clos. Nous approuvons ainsi les initiatives normatives qui cherchent à créer des systèmes garantissant un travail décent et une protection sociale aux travailleurs domestiques, y compris aux travailleurs domestiques migrants et à ceux recrutés par le biais d'agences d'emploi.

Nous sommes d'accord avec la proposition d'une convention ou d'une recommandation et appelons au renforcement des dispositions interdisant aux enfants le travail domestique, car il s'agit pour la plupart de jeunes femmes qui souffrent d'abus et d'isolement.

Nous pensons également qu'il faut consacrer de l'attention aux dispositions qui prévoient l'autonomisation des travailleurs domestiques grâce à l'alphabétisation. Nous soutenons également les solutions qui protègent la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs tout en reconnaissant que le travail domestique peut être l'occasion d'accéder à un emploi productif et à une autonomie du point de vue économique.

De même, la nouvelle recommandation sur le VIH/sida dans le monde du travail devrait aider à combattre la stigmatisation et la discrimination qui portent préjudice aux personnes touchées par l'épidémie et accroît l'importance du travail effectué par l'OIT dans la mise en œuvre du *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida* et dans le monde du travail. L'autonomisation des femmes est un élément clé de cette campagne et nous saluons les dispositions visant à aider celles-ci à se protéger de façon efficace.

Nous soutenons les recommandations qui demandent aux Membres de promouvoir la participation active de l'homme et de la femme dans la protection de leurs droits de l'homme et de leur santé reproductive. En outre, nous félicitons la commission pour son appel adressé aux Etats pour ce qui est de respecter les directives internationales sur la confidentialité, les conseils et le consentement.

Enfin, notre organisation a régulièrement fait part de ses préoccupations sur le sexisme qui caractérise la Constitution de l'OIT et nous sommes heureux qu'un examen important soit en cours en vue d'introduire un langage inclusif pour promouvoir l'égalité des sexes. Nous nous félicitons de cet exercice comme un engagement à l'égalité des sexes et à la non-discrimination qui sont des questions transversales. Il est particulièrement pertinent eu égard au principe de l'égalité des sexes dans la composition des délégations à la Conférence internationale du Travail. Dans ce cas, la disposition spécifique du paragraphe 2 de l'article 3 bénéficiera de l'application du principe de l'égalité des sexes plutôt que de la présomption qu'il suffit simplement «de compter au moins une femme parmi ses conseillers techniques» lorsque «des questions intéressant particulièrement les femmes doivent venir en discussion à la Conférence».

Original espagnol: M. DURÁN DYER (employeur, Equateur)

Participer à cette Conférence où nous nous exprimons et où nous entendons également des dirigeants de toutes les nationalités constitue pour moi un vrai privilège.

Je ressens véritablement les interactions entre vous tous, indépendamment de la langue que vous parlez ou du pays dont provenez, ce qui me remplit d'émotion.

Le chômage signifie en dernière analyse nier l'un des droits sociaux les plus importants pour l'être humain, la possibilité d'utiliser en toute liberté ses capacités créatrices pour contribuer au processus de création de richesses, ce qui s'applique encore davantage aux économies d'Amérique latine et d'Afrique, dominées par une pauvreté quasi ancestrale.

Certes, en raison de la nature particulière de cette rencontre, vous vous attendez certainement de ma part à une intervention exclusivement technique, appuyée par des chiffres et statistiques, et visant à la recherche de solutions aux problèmes provoqués par la pénurie d'emplois dans nos différents pays, par

des relations professionnelles pas assez cordiales et productives. Mais je ne pouvais laisser passer cette occasion sans aborder un aspect beaucoup plus important et, à mon avis, beaucoup plus fructueux.

Au-delà des questions que nous traitons ici, qui sont toutes associées à la création d'emplois et aux relations entre employeurs et travailleurs, il existe en chacun de nous une qualité commune: nos sentiments en tant qu'êtres humains. Invariablement, nous aspirons tous à ce qu'il y a de mieux pour nos familles, nos collectivités, nos villes, nos pays. Ce qu'il y a de mieux pour le monde entier.

C'est dans cette même optique, animés par ce même souhait – que l'on pourrait qualifier d'amour du prochain – que nous devons favoriser les relations harmonieuses entre travailleurs et employeurs, entre gouvernements et sociétés, en commençant par nous-mêmes.

Qu'est-ce qui nous empêche de rêver d'une planète juste et solidaire? Les rêves peuvent permettre de réaliser des objectifs incroyables. Qui nous empêche de transformer cela en réalité? Une vision du futur mise en pratique peut transformer le monde. Si nous sommes habités par un esprit de justice et de solidarité, nous devons cesser de parler et passer à l'action. Un sourire, une poignée de main chaleureuse font toute la différence! Des gestes aussi habituels, aussi simples, peuvent produire des résultats grandioses. Provoquons cette différence à partir d'aujourd'hui, dès maintenant. Je vous mets au défi d'essayer!

Depuis cette tribune et avec l'honnêteté des gestes qui viennent du cœur, je sers chaleureusement la main à chacun d'entre vous.

Original farsi: M. KARGAR (travailleur, Afghanistan)

J'aimerais vous informer sur les mouvements associatifs (SANDICAL) en Afghanistan qui constituent la principale organisation syndicale dans mon pays. Le syndicat national, a été fondé en 2002, est reconnu maintenant et a beaucoup d'influence. Grâce à tous ses efforts, un certain nombre de changements ont été apportés grâce aussi à l'engagement du Département chargé du développement des ressources humaines du ministère du Travail, qui a œuvré en collaboration étroite avec le département en place au parlement. Ceci nous a permis d'améliorer les conditions de vie des travailleurs. Nous avons aussi recouru à la convention n° 144 de l'OIT.

Ainsi, le syndicat a progressé et a pu préserver son indépendance en tant que représentante des travailleurs dans le pays. Nous avons relevé les défis et nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour agir au nom de nos membres. Je suis le représentant des travailleurs d'Afghanistan et j'aimerais vous dire qu'après trois décennies de guerre et de destruction, nous sommes confrontés à des difficultés considérables. Nous ne savons pas pourquoi il y a encore des polices militaires différentes. Il y a beaucoup d'interventions militaires, ce que notre peuple ne souhaite pas. La situation empire et les gens sont dans l'insécurité. Ils commencent donc à se demander quelle est leur situation réelle.

Il y a huit ans, le mot «démocratie» est devenu le mot d'ordre du pays mais, malheureusement, il ne s'est pas encore traduit dans les faits. Ce n'est que lorsque la paix aura été instaurée en Afghanistan que nous pourrions instaurer la démocratie. Ce n'est qu'alors que nous pourrions être protégés du terrorisme.

Pour l'essentiel, nous vivons dans l'insécurité, nous n'avons pas de stabilité sociale et économique, d'où beaucoup de pauvreté et de chômage. Plus de la moitié des travailleurs sont au chômage. Un tiers des habitants vit en dessous du seuil de pauvreté. Quelque 70 pour cent ne mangent pas à leur faim et des milliers partent tous les matins de chez eux pour chercher un emploi mais rentrent les mains vides.

Le gouvernement, déjà confronté à des nombreux problèmes, ne peut pas faire grand-chose pour atténuer leur souffrance et n'est pas réellement en mesure de s'attaquer à la crise.

La guerre se poursuit, c'est pourquoi beaucoup d'usines sont en ruines, peu d'entreprises fonctionnent véritablement et elles doivent faire face à une très forte concurrence. Beaucoup d'organisations qui essayaient d'aider les personnes ont été détruites par la guerre et beaucoup d'entreprises n'ont pas été reconstruites. Il y a peu de possibilités pour les entreprises en place qui ne sont pas très compétitives. Malheureusement les investissements, en particulier dans l'irrigation, dans le secteur alimentaire et les produits non alimentaires et dans l'agriculture sont très faibles.

Beaucoup de réfugiés sont rentrés au pays, il s'agissait notamment de jeunes diplômés, mais ils sont particulièrement frappés par le chômage.

Beaucoup de ces jeunes n'ont pas d'argent, ils acceptent d'être recrutés par l'opposition armée car ils n'ont pas d'autres moyens d'existence. La sécurité dans le pays s'est détériorée en dépit des efforts déployés par le gouvernement et par la communauté internationale pour normaliser la situation.

Je demande à la communauté internationale et aux Nations Unies de nous soutenir dans l'effort de paix en cours en Afghanistan. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions relever les défis auxquels nous sommes confrontés et qui ont causé un tel niveau de chômage et de pauvreté dans notre pays.

Nous attendons de la communauté internationale qu'elle nous aide à combattre le terrorisme et en même temps à éradiquer les racines de ce terrorisme.

La première chose que nous devons avoir, c'est la liberté pour les femmes et pour le reste de la population également et nous ne pourrions réaliser ces objectifs que s'il y a la paix. La paix est la condition préalable. C'est pourquoi, le mouvement syndical doit ici nous soutenir. Nous aimerions remercier les syndicats du monde entier qui nous ont aidés. Nous avons pu faire des progrès considérables mais beaucoup reste à faire.

(La séance est levée à 19 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Huitième séance

Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	1
---	---

Neuvième séance

Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	25
Rapport de la Commission de la Déclaration de 1998: présentation, discussion et approbation	39
Résolution sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: adoption	42
Rapport de la Commission du Règlement: présentation, discussion et approbation	42
Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	43